

PAPi

PROGRAMME D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS
DU TERRITOIRE DE CAP
EXCELLENCE



MODALITES DE GOUVERNANCE LOCALE

Partie IV

Version n°3 - Ind J - 17 février 2023



SOMMAIRE

1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMME STRUCTURE PORTEUSE DU PAPI5

- 1.1. De la Ville des Abymes à Cap Excellence en passant par le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI) : Une gouvernance difficile à émerger 5
 - 1.1.1. Rappels du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds et de son mode de gouvernance : Acte 1 - La Ville des Abymes pilote.....5
 - 1.1.2. Une étude de gouvernance dédiée à la suite du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds : Acte 2 - Le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI).....8
 - 1.1.3. A défaut de mutualisation, l'autorité compétente s'organise : Acte 3 - La Communauté d'Agglomération Cap Excellence 11

2. LES PARTENAIRES DU PAPI.....13

- 2.1. Rappels des missions et des compétences des acteurs des risques inondations 13
- 2.2. Les partenaires du PAPI..... 15
 - 2.2.1. Les maitres d'ouvrages d'actions15
 - 2.2.2. Les co-pilotes d'actions..... 16
 - 2.2.3. Les financeurs d'actions17

3. L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PAPI : UNE INSTANCE DE CONCERTATION, DE DIALOGUE ET DE SUIVI..... 19

- 3.1. Le Comité de Pilotage.....19
- 3.2. Le Comité Technique 20
- 3.3. Les Ateliers Thématiques..... 20

TABLES DES FIGURES

Figure 1 - Les 7 axes d'un PAPI.....	5
Figure 2 - Rappels budget du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.....	6
Figure 3: Présentation des communes du PAPI (source : Mission d'appui à la définition de la gouvernance PAPI Complet, SEPIA Conseils, Ville des Abymes, 2018).....	7
Figure 4 - Caractéristiques du SIGI.....	9
Figure 5 - Amendement du 16 janvier 2021 au projet de loi portant rénovation de la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe.....	10
Figure 6 - Compétence GEMAPI : Patrimoine & Milieux aquatiques.....	11
Figure 7 - Les 7 piliers de la prévention des risques inondations.....	13
Figure 8 - Répartition de la part des financeurs.....	18

TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1 - Les financeurs du PAPI du territoire de Cap Excellence.....	17
---	----

1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMME STRUCTURE PORTEUSE DU PAPI

1.1. De la Ville des Abymes à Cap Excellence en passant par le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI) : Une gouvernance difficile à émerger

1.1.1. Rappels du PAPI des bassins versants des Grands- Fonds et de son mode de gouvernance : Acte 1 - La Ville des Abymes pilote

Suite aux inondations marquantes du territoire des bassins versants des Grands-Fonds en janvier 2011 et mai 2012, les 6 Communes de ce territoire (Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Morne-à-l'Eau, Sainte-Anne, Le Gosier, Le Moule) ont relevé la nécessité d'actions concertées de prévention des inondations dans un objectif commun de résilience et de réduction des conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, l'activité économique et l'environnement : le Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) dont les 7 axes sont les suivants :



Figure 1 - Les 7 axes d'un PAPI

Les Villes des Abymes, de Morne-à-l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne, du Gosier et de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec l'Etat, l'Office de l'Eau, Météo France et le Conseil Régional de Guadeloupe, se sont ainsi engagées dans la réalisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention dit « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands Fonds ». Cet engagement s'est concrétisé d'une part, par la labellisation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds en décembre 2014 par la Commission Mixte Inondation (CMI), et, d'autre part, par la signature d'une convention cadre entre l'ensemble des partenaires le 30 avril 2015.

Le PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds avait pour vocation de :

- Préparer la mise en œuvre d'un PAPI dit « complet » ;
- Mobiliser, organiser et coordonner les différents acteurs dans le domaine ;
- Mener des actions d'information préventive, de communication et d'études.

L'objectif final était la mise en œuvre d'un PAPI dit « complet », c'est-à-dire un programme d'actions pluriannuel incluant des opérations structurelles de travaux de protection et de ralentissement des écoulements. Cette première étape dite « d'intention » avait donc pour objectif de consolider le projet de PAPI en améliorant la connaissance, en fondant l'information préventive et en mobilisant, organisant et coordonnant les acteurs du territoire.

Ce PAPI d'intention représentait un budget prévisionnel de 3,6 M€ décliné autour de 28 actions pour une durée de 3 ans (se reporter Figure 2.). Les dépenses réellement supportées représentent une enveloppe de 2,1 M €. Ce budget a été soutenu à hauteur de 48,9% par le FEDER et la Région Guadeloupe, de 47,6% par l'Etat et de 3,2% par les Villes partenaires.

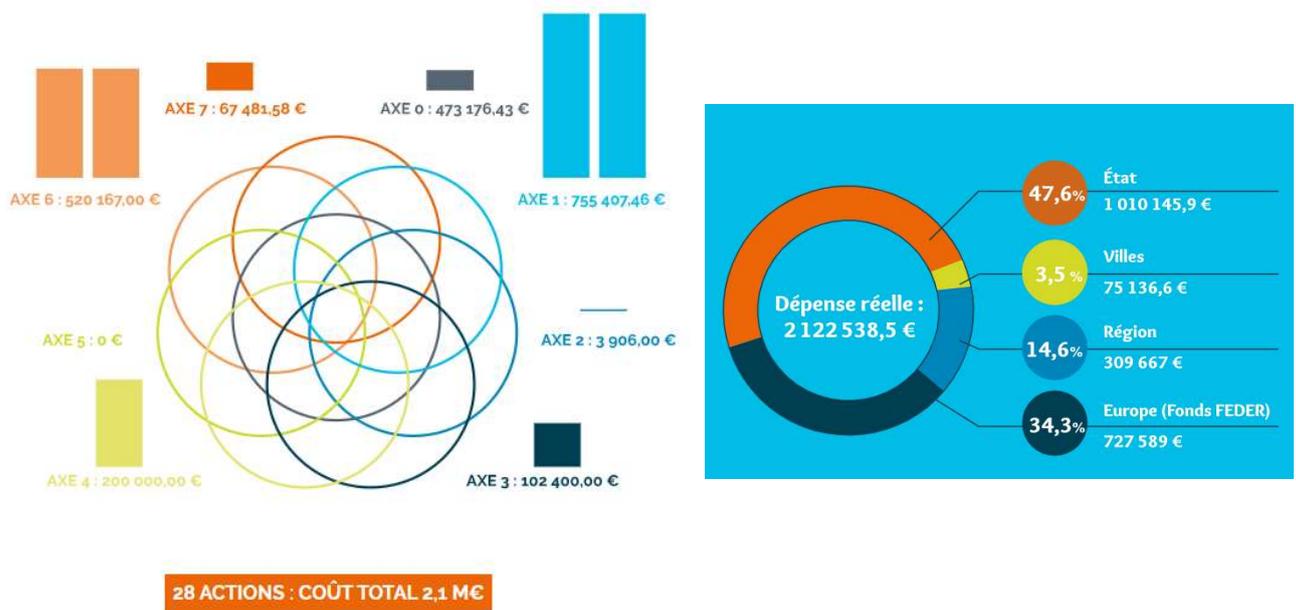


Figure 2 - Rappels budget du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds

Son périmètre était constitué des 6 communes partenaires (se reporter Figure 3). Il s'étendait ainsi sur une partie des 3 Communautés d'Agglomération de la Grande-Terre à savoir : Cap Excellence, la Riviera du Levant et le Nord Grande Terre.

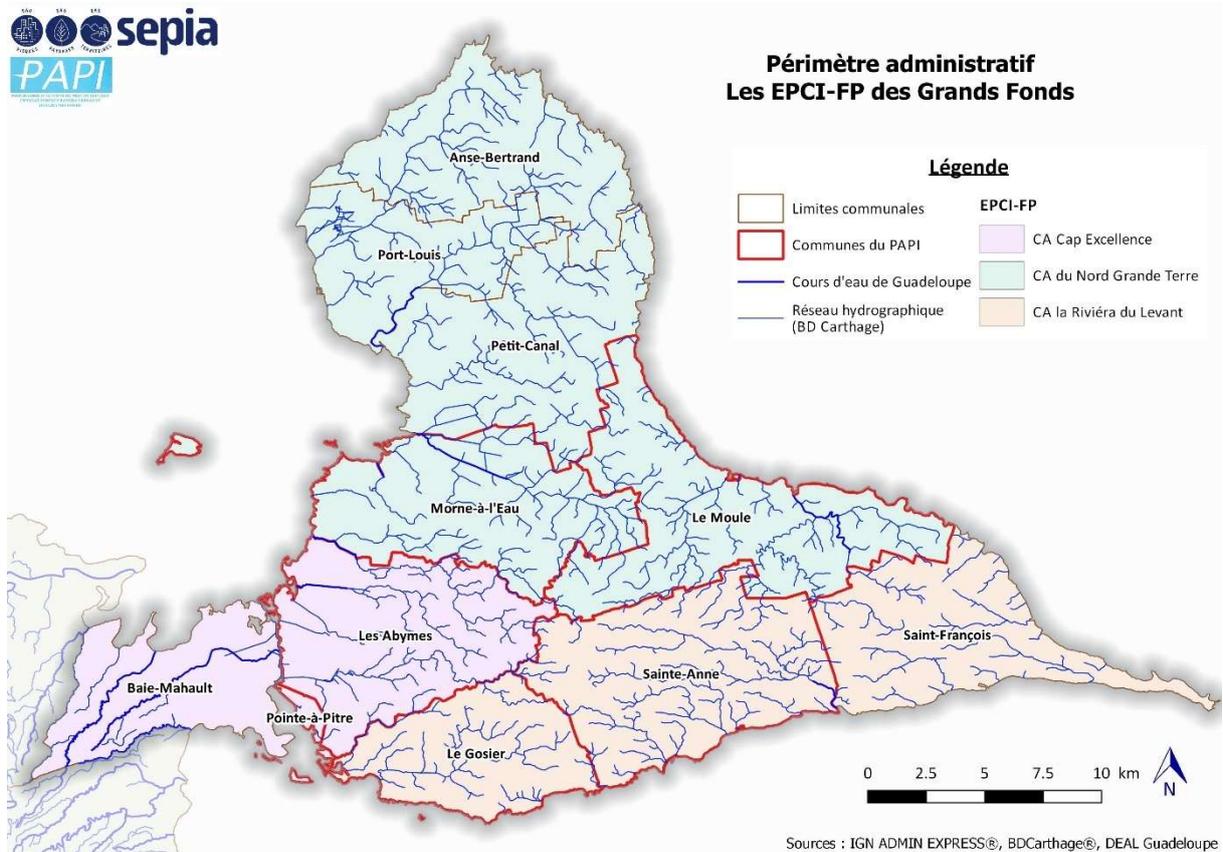


Figure 3: Présentation des communes du PAPI (source : Mission d'appui à la définition de la gouvernance PAPI Complet, SEPIA Conseils, Ville des Abymes, 2018)

Pour porter ce PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds le mode de gouvernance retenu a été la coopération par voie convention.

Ainsi, la Ville des Abymes s'est portée pilote de la démarche. En tant que pilote, la Ville des Abymes avait la responsabilité :

- Du portage du dossier de candidature, de son suivi et de son reporting ;
- Du recrutement et du management de l'équipe projet de l'opération ;
- De l'animation de l'ensemble du programme ;
- De la mise en œuvre des actions prioritaires de préfiguration au PAPI Complet.

La Maîtrise d'ouvrage des actions était partagée entre les différents partenaires associés de la manière suivante :

- Actions portées par des maîtres d'ouvrage autres que les Villes (DEAL, Office de l'Eau, Région, Météo France) → Déployées sur l'ensemble du périmètre PAPI (6 communes)
- Actions déployées par chaque commune sur son territoire → Chaque commune est Maître d'ouvrage de son action
- Actions de préfiguration au PAPI complet - Déployées sur l'ensemble du périmètre PAPI (6 communes) → Maîtrise d'ouvrage Ville des Abymes via un groupement de commandes

- Actions « pots communs » - Déployées sur l'ensemble du périmètre PAPI (6 communes)
 - ➔ Maitrise d'ouvrage portée par chaque Ville identifiée via un groupement de commandes

L'avantage de ce montage transversal et partenarial était la répartition proportionnée de l'effort qui permettait à l'ensemble des partenaires d'être acteur du PAPI.

L'inconvénient était, sans nul doute, la lourdeur administrative d'une telle ventilation. En effet, chaque action de préfiguration ou de « pot commun » nécessitait :

- Pour le groupement de commandes :
 - o 2 délibérations par Ville (x12 délibérations) ;
 - o 1 convention qui devait être signée par les 6 Maires.
- Pour chaque co-financement :
 - o 1 délibération par co-financement ;
 - o 1 convention par co-financement :

1.1.2. Une étude de gouvernance dédiée à la suite du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds : Acte 2 - Le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI)

Une des 28 actions du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds portait sur la mise en œuvre d'une mission d'appui à la définition de la gouvernance du futur PAPI Complet pour coconstruire sur le territoire une nouvelle structuration compatible avec les dernières évolutions réglementaires.

En effet, Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) crée la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) conduisant ainsi les intercommunalités à devenir compétentes à titre exclusif et obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Au cœur de cette étude de gouvernance, s'est posée la question du niveau pertinent d'exercice de cette nouvelle compétence (exercice en propre, à une échelle de bassin versant, dans le cadre d'un syndicat mixte,...) considérant, notamment, la volonté de porter une 2nd PAPI complet.

A l'issue de l'étude sur la gouvernance du PAPI complet des bassins versants des Grands-Fonds, les Communautés d'Agglomération de Cap Excellence, de la Riviera du Levant et du Nord Grande Terre se sont accordées pour créer un syndicat mixte fermé (se reporter Figure 4) qui aurait notamment pour objet l'exercice :

- De la compétence GEMAPI définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :
 - o (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - o (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - o (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - o (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi
- Des compétences GEMAPI complémentaires définies part :
 - o L'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque d'inondation et des milieux aquatiques sur tous les bassins ou portions de bassins hydrographiques situés sur le périmètre du syndicat, notamment

l'animation et le portage de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention et complet et de la Stratégie Locale des Risques d'Inondation (SLGRI).

- o La réalisation de toute action ou étude permettant d'améliorer et de capitaliser la connaissance sur les risques d'inondation sur le territoire

<ul style="list-style-type: none"> ❖ Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI) ❖ Forme : Syndicat Mixte Fermé ❖ Membres : CA Cap Excellence, CA Riviera du Levant, CA Nord Basse-Terre ❖ Périmètre : 3 EPCI ❖ Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ❖ GEMAPI ❖ GEMAPI Complémentaire ❖ Répartition financière : Population INSEE <ul style="list-style-type: none"> CACE : 45% CARL : 29% CANGT : 26% ❖ Volume financier : Selon programme retenu / ambition financière & politique
--



Figure 4 - Caractéristiques du SIGI

A noter :

- Une importante concertation technique et politique a été menée tout au long de cette étude avec l'ensemble des parties prenantes afin de coconstruire le mode de gouvernance adapté ;
- Le Schéma de Prévention des Risques Inondation (SPRI) était, à ce moment-là, en-cours de réalisation. Les résultats concernant la rentabilité financière des scénarii d'aménagement n'étaient pas encore connus. Les réflexions étaient basées sur des hypothèses financières.
- La volonté de mutualisation des moyens a été affirmée lors du choix de la répartition financière autour du ratio de population.

Avant d'envisager la création du Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI) et donc de transférer à ce syndicat mixte l'ensemble de ces compétences, les trois Communautés d'Agglomération devaient toutes les trois, elles-mêmes en disposer.

Concernant la compétence GEMAPI, ce point ne posait pas de difficultés puisqu'il s'agissait de compétences obligatoires,

Concernant les compétences dites « GEMAPI Complémentaires », la situation était différente, dès lors que toutes les communautés d'agglomération ne disposent pas dans leurs statuts de telles compétences. Or, un EPCI ne peut transférer à un syndicat mixte fermé que les compétences dont il dispose.

C'est la raison pour laquelle, le préalable à la procédure de création du syndicat mixte fermé, était le transfert par les communes membres des compétences « GEMAPI Complémentaires », à chacune des communautés d'agglomération concernées.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence a délibéré favorablement le 23 octobre 2019. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre, a émis, le 29 octobre 2019, un avis défavorable concernant la création du SIGI. La Communauté d'Agglomération de la Rivière du Levant ne s'est finalement jamais prononcée sur ce dossier.

Le Syndicat Intercommunautaire de Gestion des Inondations (SIGI) ne verra, ainsi, jamais le jour.

ZOOM SUR LE 2EME ACTE MANQUE DE MUTUALISATION – LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE (SMGEAG)

Dans le cadre du projet de loi portant rénovation de la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, présentée par M. Dominique THEOPHILE le 3 décembre 2020, le sujet de la gestion des risques inondations a été débattu.

En effet, initialement ce nouveau syndicat (aujourd'hui Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)) portait uniquement sur les compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées.

A la faveur d'un amendement déposé par le député M. Olivier SERVA le 16 janvier 2021, le sujet de la mutualisation des compétences relatives à la prévention des inondations a été débattu (se reporter Figure 5).

The image shows a screenshot of a legislative amendment page. At the top, it reads 'Amendement n°CL15' with a document icon and a 'Discuté' button. Below this, it says 'Déposé le samedi 16 janvier 2021'. A navigation bar includes 'Dossier législatif', 'Version XML', 'Version JSON', 'Version PDF', and 'Version HTML'. The main text discusses the vulnerability of Guadeloupe to natural risks like flooding, citing historical events such as the 2011 floods at Abymes (5 deaths), the 2012 floods in Pointe-à-Pitre, and the 2020 floods during the passage of Hurricane Rafael. It concludes that the amendment aims to address this essential issue by adding urban flood management (GEPUs) to the SMGEAG's competencies.

Figure 5 - Amendement du 16 janvier 2021 au projet de loi portant rénovation de la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe

Pour répondre à cet amendement le projet de loi a ajouté aux compétences du Syndicat (aujourd'hui SMGEAG) la « Gestion des Eaux Pluviales Urbaine (GEPUs) ».

Toutefois les compétences GEMAPI et GEMAPI Complémentaires n'ont pas fait l'objet d'une mutualisation à ce titre. Le SMGEAG est uniquement compétent en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

Le SMGEAG n'est pas compétent pour porter un PAPI.

1.1.3. A défaut de mutualisation, l'autorité compétente s'organise : Acte 3 – La Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a poursuivi son investissement dans le domaine de la prévention des inondations et organise les compétences GEMAPI et GEMAPI complémentaires à l'échelle de son périmètre administratif.

Suite à la délibération favorable du 23 octobre 2019, le transfert des compétences « GEMAPI Complémentaires » des Villes à l'EPCI a donné lieu au transfert d'1 ETP au 1^{er} novembre 2020. Ces compétences ont par ailleurs fait l'objet d'une évaluation des charges transférées qui a été adoptée en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 13 juillet 2021.

De la même manière, les contours de la compétence GEMAPI ont été définis, donnant lieu à :

- La définition du patrimoine et des milieux objet de cette compétence (se reporter Figure 6) ;
- La mise à disposition du patrimoine rattaché à cette compétence des Communes membres à l'EPCI (Délibérations et signatures, le 25 août 2022, des Procès-Verbaux de Mise à disposition du patrimoine GEMAPI) ;
- L'adoption en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le 31 août 2021, des charges transférées au titre de cette compétence.

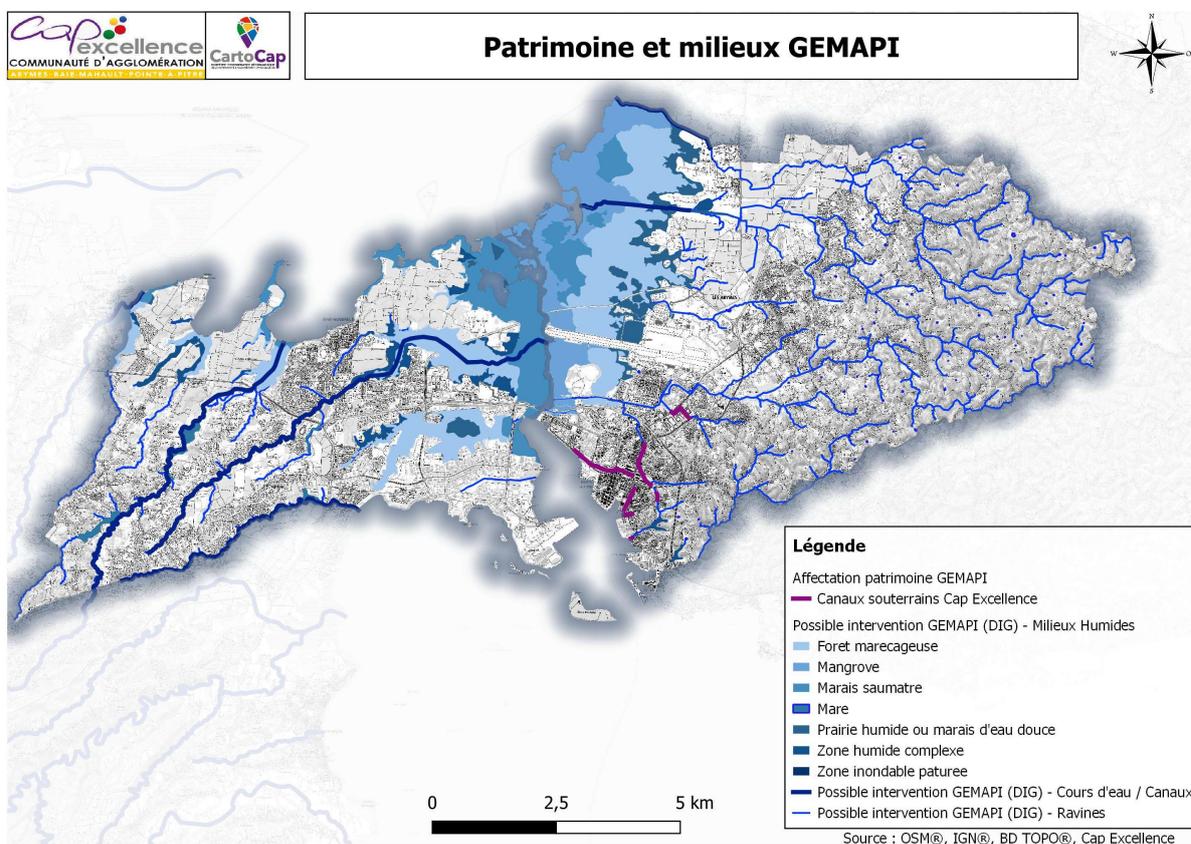


Figure 6 - Compétence GEMAPI : Patrimoine & Milieux aquatiques

Par ailleurs, le portage d'un PAPI à l'échelle administratif du territoire de la Communauté d'Agglomération a nécessité, préalablement, plusieurs séances de travail techniques et politiques animées par les services de la DEAL et la présidente du Comité de l'Eau de la Biodiversité, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, à destination des 3 EPCI engagés historiquement dans le 1^{er} PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, à savoir : Cap Excellence, la CANGT et la CARL. Il s'agissait de s'assurer, d'une part, que ce portage était bien conforme au cahier des charges national PAPI, et d'autre part, qu'il n'était pas de nature à mettre en péril l'ancienne collaboration des collectivités « des bassins versants des Grands-Fonds ».

Ainsi, le 12 avril 2022, l'ensemble des interlocuteurs concerné s'est accordé sur le portage d'un prochain dossier de candidature PAPI par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence sur son périmètre administratif.

Les 3 EPCI engagés historiquement dans le 1^{er} PAPI des bassins versants des Grands-Fonds se sont engagée à poursuivre leur collaboration dans le cadre, notamment, d'une instance de concertation, de dialogue et de suivi animée par le PAPI du territoire de Cap Excellence.

La délibération de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 17 février 2023 approuvant le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence et le dossier de candidature à la labélisation est jointe en annexe.

2. LES PARTENAIRES DU PAPI

2.1. Rappels des missions et des compétences des acteurs des risques inondations

Agir sur les risques inondations dans l'objectif, non pas d'en réduire uniquement « l'aléa », mais d'en réduire « les conséquences » et particulièrement les plus dramatiques, implique de s'investir sur les 7 piliers de la politique de prévention des risques majeurs :



Figure 7 - Les 7 piliers de la prévention des risques inondations

Mais, agir sur les 7 piliers de la prévention des risques fait appel à de nombreuses compétences qui sont partagées entre plusieurs acteurs :

Acteur	Missions / Compétences
Etat appuyé par : <ul style="list-style-type: none"> - DEAL - SIDPC - Météo France - Rectorat 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité (aléa / enjeux PPRN) - Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (zonage et règlement PPRN) - Autorisation au titre de la loi sur l'eau et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement - Surveillance, prédiction et alerte départementale - Organisation Départementale des Secours (ORSEC) - Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles - Information préventive (DDRDM, PAC, IAL,...) - Entretien et gestion de domaine de l'Etat qu'il soit public (domaine fluvial et maritime) ou privé
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)	<ul style="list-style-type: none"> - GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) : <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine GEPU : Collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines (exploitation et investissement) - Patrimoine Hors GEPU : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et de l'imperméabilisation des sols (zonage et contrôle des demandes d'urbanisme) - Coordination, animation, sensibilisation, communication - Suivi patrimonial, administratif et financier - AEP / EU : Réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine
EPCI-FP (Cap Excellence)	<ul style="list-style-type: none"> - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un bassin hydrographique

Acteur	Missions / Compétences
	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - La défense contre les inondations et contre la mer - La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines - GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations - Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (PAPI, SLGRI, programme de réduction de la vulnérabilité...) - Adaptation du changement climatique (PCAET) - Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (SCOT, Stratégie foncière et immobilière, Rénovation Urbaine, Projet d'aménagement, projet de désimperméabilisation,...) - Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale (exploitation et investissement) - Réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes d'intérêt communautaire, ZAE, bâtiments dont il est propriétaire...) - Organisation Intercommunale des Secours (PICS)
Communes : Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (PLU, Projet d'aménagement projet de désimperméabilisation,...) - Autorisation au titre de l'urbanisme et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement - Surveillance, prévision et alerte communale - Organisation Communale des Secours (PCS) - Information Préventive (DICRIM) - Diffusion communale de la connaissance sur les risques - Pose des repères de crue - Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent - Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale (exploitation et investissement) - Sécurisation, réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes communales, écoles, bâtiments pour lesquelles elles sont compétentes....)
Région appuyée par : - Routes de Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (SAR-SMVM,...) - Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale (exploitation et investissement) - Sécurisation, réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes nationales, lycées, bâtiments dont il est propriétaire...)
Département appuyé par : - Routes de Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale - Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale (exploitation et investissement) - Sécurisation, réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes départementales, collèges, bâtiments dont il est propriétaire....)
Gestionnaires de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms,...)
Autres gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des eaux pluviales de son domaine
Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la réduction de sa vulnérabilité individuelle (PFMS) - Réduction de la vulnérabilité de son bâti - Gestion des eaux pluviales de son fond - Bons comportements en cas d'inondation

2.2. Les partenaires du PAPI

2.2.1. Les maitres d'ouvrages d'actions

Parmi les 39 actions proposées dans le PAPI du territoire de Cap Excellence, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence porte la majorité des actions. Pour autant, d'autres maitres d'ouvrage ont été identifiés.

- Les Villes porteront les actions relatives à leurs champs de compétence, à savoir :
 - o Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion ;
 - o Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population ;
 - o Actualiser les Plans Communales de Sauvegarde et élaborer des exercices ;
 - o Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (routes communales).

En outre, bien que cela ne soit pas affiché dans le programme d'actions PAPI, les Communes ou l'EPCI, porteront des opérations « d'acquisition ou d'expropriation de biens exposés ou sinistrés ».
- Routes de Guadeloupe portera les actions relatives à :
 - o La coordination et la définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées
 - o La signalisation et la sécurisation des infrastructures routières impactées par les inondations (routes départementales et nationales)
- L'Etat portera les actions relatives à :
 - o La sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses
 - o Révision des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et à l'accompagnement des Portés A Connaissance (PAC) Inondation
 - o L'entretien du Domaine Public Fluvial (DPF)

De plus l'exécution de certaines actions seront déléguée, par voie de convention, aux partenaires suivants :

- Le BRGM pour l'action :
 - o Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique
- La CCI de Guadeloupe pour l'action :
 - o Sensibilisation réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation des entreprises et
- Le CAUE de Guadeloupe pour l'action :
 - o Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire
- L'EPF de Guadeloupe pour l'action :
 - o Acquisition ou expropriation de biens exposés ou sinistrés

Les lettres d'intention sont fournies en Annexe.

2.2.2. Les co-pilotes d'actions

Parmi les 39 actions proposées dans le PAPI du territoire de Cap Excellence, un partenariat sera noué avec / entre plusieurs acteurs pour co-piloter des actions:

- Le BRGM pour les actions :
 - o Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique
 - o Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine
- Routes de Guadeloupe pour les actions :
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;
 - o Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire.
- Le SMGEAG pour les actions :
 - o Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
 - o Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
 - o Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ;
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
 - o Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire ;
 - o Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;
 - o Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire.
- L'EPF pour les actions :
 - o Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement ;
 - o Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés ;
 - o Acquisition préventive de biens exposés.

En outre, bien que cela ne soit pas affiché dans le programme d'actions PAPI, l'EPF, va, également, être amené à porter, pour le compte des Communes ou de l'EPCI, des opérations « d'acquisition ou d'expropriation de biens exposés ou sinistrés ».
- La CAUE de Guadeloupe pour les actions :
 - o Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation ;
 - o Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;
 - o Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire ;
- La CCI de Guadeloupe pour l'action :
 - o Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises
 - o Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises

- Météo France pour les actions :
 - o Déploiement d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL) sur le bassin versant du Raizet
 - o Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
 - o Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
 - o Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ;
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- Guadeloupe Port Caraïbes pour les actions :
 - o Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
 - o Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises ;
 - o Définition d'un Plan Pluriannuel pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- Société aéroportuaire Guadeloupe Pole Caraïbes pour l'action :
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
 - o Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique
 - o Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
 - o Définition d'un Plan Pluriannuel pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

Les lettres d'intention sont fournies en Annexe.

2.2.3. Les financeurs d'actions

Les financeurs du programme d'actions du PAPI du territoire de Cap Excellence sont présentés dans le tableau Figure 1. Les trois principaux financeurs sont :

- L'Etat à travers la mobilisation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) – lettre d'intention en Annexe ;
- La Communauté d'Agglomération Cap Excellence – Délibération en Annexe ;
- L'Europe à travers la mobilisation des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – lettre d'intention en Annexe.

Tableau 1 - Les financeurs du PAPI du territoire de Cap Excellence

Financier	Coût (€ HT)	
Etat - FPRNM	5 924 392,00 €	36%
Cap Excellence	4 621 125,00 €	28%
FEDER	4 426 098,00 €	27%
Particuliers / Entreprises / Propriétaires	594 000,00 €	4%
Office de l'Eau Guadeloupe	330 000,00 €	2%
Etat - Autre	157 500,00 €	1%
Grand Port Maritime de Guadeloupe	95 000,00 €	1%

Conseil Régional	85 500,00 €	1%
Villes	77 025,00 €	<1%
BRGM	52 000,00 €	<1%
Autre	35 000,00 €	<1%
Routes de Guadeloupe	11 250,00 €	<1%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%

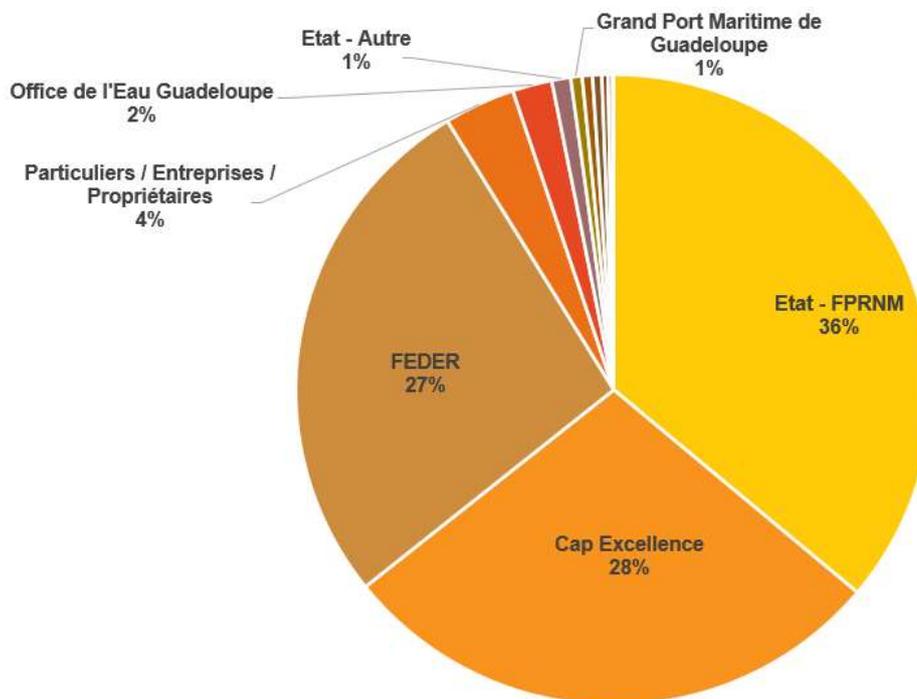


Figure 8 - Répartition de la part des financeurs

La délibération de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 17 février 2023 visant à approuver le plan de financement prévisionnel du programme et à engager les crédits associés sur la période 2024-2029 est jointe en Annexe.

L'engagement des financeurs, du porteur du PAPI et du Préfet coordonnateur de bassin est traduit par une convention (se reporter Annexe 3).

3. L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PAPI : UNE INSTANCE DE CONCERTATION, DE DIALOGUE ET DE SUIVI

3.1. Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés.

Le comité de pilotage a pour objectifs de favoriser le dialogue, de s'assurer de l'avancement du programme d'actions et du respect du calendrier de réalisation.

Il peut décider, le cas échéant, d'adapter ou de réviser le programme d'actions en termes de durée, d'ampleur ou de financement, sachant que toute modification devra faire l'objet d'une notification à l'instance de labellisation, voire d'un nouvel examen par cette instance si elle modifie l'économie générale du projet. A ce titre, le bilan à mi-parcours sera une étape importante pour affiner les ambitions et les perspectives sur la 2ème moitié du programme.

Le comité de pilotage est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Il est présidé par le porteur de projet, à savoir, la communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage est composé des maîtres d'ouvrages d'actions (se reporter chapitre 2.2.1), des co-pilotes d'actions (se reporter 2.2.2) ainsi que des financeurs du programme (se reporter chapitre 2.2.3).

Ainsi sont membres du comité de pilotage :

- Les services de l'Etat et notamment la DEAL, le SIDPC et le Rectorat
- Les Villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre
- La Région et le Département de la Guadeloupe
- L'Office de l'Eau de Guadeloupe
- Le BRGM
- Routes de Guadeloupe
- Le SMGEAG
- L'EPF
- Météo France
- L'université des Antilles
- Le CAUE
- La CCI
- Guadeloupe Port Caraïbes
- La société aéroportuaire Guadeloupe Pole Caraïbes

En complément, les EPCI voisins du territoire de Cap Excellence, compétents en matière de GEMAPI, sont également membres du comité de pilotage afin, d'une part, de bénéficier mutuellement des retours d'expérience, et, d'autre part, de coordonner les potentielles actions limitrophes. Il s'agit de ;

- La Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre ;
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ;
- La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

En outre, d'autres acteurs des politiques environnementales pourront utilement se joindre au comité de pilotage, citons par exemple, l'office Français de la Biodiversité, le Conservatoire du Littoral, l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Parc National de la Guadeloupe, l'Office National des Forêts.

La représentation des structures partenaires sera à destination des élus, directeurs et responsable des établissements.

Les lettres d'intention sont fournies en Annexe.

3.2. Le Comité Technique

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il assure la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

Il s'assure de la réalisation des actions programmées et évalue les éventuelles difficultés de mise en œuvre. Il informe le comité de pilotage de l'avancement du projet et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Il s'assure que l'outil de suivi national du ministère chargé de l'environnement (SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI)) est correctement renseigné.

Les maîtres d'ouvrage informent le comité technique de la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage.

Les membres du comité technique sont les mêmes que le comité de pilotage (se reporter chapitre 3.1). La représentation des structures partenaires sera à destination des agents administratifs et techniques en charge de l'exécution du programme d'actions.

3.3. Les Ateliers Thématiques

Des ateliers thématiques seront réalisés de manière tournante à fréquence trimestrielle. Chaque trimestre un axe de la prévention des risques (se reporter Figure 7) ou un thème en particulier sera abordé sous la forme d'un atelier.

Une attention particulière sera portée aux deux thématiques suivantes :

- La préparation aux situations de crise
- L'urbanisme et l'aménagement

ANNEXES

ANNEXE 1 – Délibération

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 10 février 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 9 en visioconférence*)

Votants : 39 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

Délibération n°2023.02.01/387

**Programme d'actions de
prévention des inondations (PAPI) :**
approbation du
programme d'actions
et du dossier de candidature
à la labélisation

Rapporteur

M. Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 03 MARS 2023

- publication sur le site internet ou

notification, le : 03 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1^{ère} séance

Séance du 17 février 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 17 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 les Abymes) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* - M. William SURDIN- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE-Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Michel MADO

Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY à M. Teddy FOULE

Mme Tania GALVANI à Mme Marie-Andrée MANDIL

Mme Lyliane PIQUION à M. Didier MERIDAN

En cours de séance :

Vice-président : M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à Mme Sandra ENJARIC

Autre conseiller communautaire : M. Joseph LEE à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Nombre de conseillers absents excusés : 3

Vice-président : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM

En cours de séance :

Autre membre du bureau : M. Georges DAUBIN

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, en particulier ses articles L.181-1, L.211-3, L.214-6 et suivants, R.562-12 à R562-20 ;
- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-1 à L2422-13 ;
- VU les lois de décentralisation n°2014-58 du 27 janvier 2014 et n°2015-991 du 7 août 2015 confiant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux EPCI à fiscalité propre à partir du 1er janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2022.12.08/364 du conseil communautaire du 16 décembre 2022 approuvant le projet de plan d'actions PAPI et lancement de la consultation du public ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la forte vulnérabilité du territoire de CAP Excellence aux inondations par précipitation intense et par submersion marine ;

Considérant la volonté de porter une stratégie de prévention des risques inondations qui soit cohérente et subventionnée ;

Considérant l'avis favorable de la commission grand et petit cycle de l'eau réunie le 14 novembre 2022 sur le projet de programme d'actions ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte finances et grand et petit cycle de l'eau réunie le 25 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire de CAP Excellence portant sur la période 2024-2029 :

Sur 6 ans (2024-2029)	Dépenses		Recettes externes	
	Coût (€ HT)	%	Coût (€ HT)	%
Equipements / Travaux	10 145 200,00 €	62%	5 602 000,00 €	55%
Prestation intellectuelle	3 748 200,00 €	23%	3 670 275,00 €	98%
Communication	1 085 490,00 €	7%	1 085 490,00 €	100%
Personnel	882 000,00 €	5%	882 000,00 €	100%
Acquisition foncier *	500 000,00 €	3%	500 000,00 €	100%
Formation	48 000,00 €	0%	48 000,00 €	100%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%	11 787 765,00 €	72%

ARTICLE 2- D'autoriser le président à transmettre au préfet de la Région Guadeloupe le dossier de candidature à la labélisation PAPI.

ARTICLE 3- D'approuver le plan de financement prévisionnel du programme ci-après et d'autoriser le président à engager les crédits associés au dossier PAPI sur la période 2024-2029, sous-réserve de l'obtention de la labellisation PAPI :

Financier	Coût (€ HT)	%
Etat - FPRNM	5 924 392,00 €	36%
Cap Excellence	4 621 125,00 €	28%
FEDER	4 426 098,00 €	27%
Particuliers / Entreprises / Propriétaires	594 000,00 €	4%
Office de l'Eau Guadeloupe	330 000,00 €	2%
Etat - Autre	157 500,00 €	1%
Grand Port Maritime de Guadeloupe	95 000,00 €	1%
Conseil Régional	85 500,00 €	1%
Villes	77 025,00 €	<1%
BRGM	52 000,00 €	<1%
Autre	35 000,00 €	<1%
Routes de Guadeloupe	11 250,00 €	<1%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%

ARTICLE 4- De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs au dossier PAPI.

ARTICLE 5- D'autoriser, sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus, le président à solliciter toutes les aides financières relatives au dossier PAPI auprès de l'Etat, de l'autorité de gestion des fonds européens FEDER, de l'Office de l'Eau de Guadeloupe, de la Région Guadeloupe, du Département de la Guadeloupe, du Grand Port Maritime de Guadeloupe et du BRGM ; et à signer tous les documents associés.

ARTICLE 6- D'autoriser le président à apporter toutes modifications permettant de répondre à d'éventuelles remarques des services instructeurs ou du Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de Guadeloupe, sous réserve que ces modifications n'engagent pas de dépenses supplémentaires de nature à remettre en cause l'engagement financier global du programme d'actions.

ARTICLE 7- Le président, le directeur général des services de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 MARS 2023

Le président


ERIC JALTON



La secrétaire de séance



Sandra ENJARIC

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 MARS 2023

ANNEXE 2 – Lettres d'intention



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service Ressources Naturelles

Basse-Terre, le 01 DEC. 2022

Pôle Politique de l'Eau, Milieux Aquatiques

Unité Inondation et ouvrages hydrauliques

Réf. : CABJARR/CL/D.19.163.2022

Affaire suivie par : Céline Laperrousaz

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 4 août 2022, vous avez fait part à mes services du souhait de votre collectivité, Cap Excellence, de s'inscrire dans une démarche de PAPI. Par courrier en date du 8 septembre 2022, je vous témoignais de mon soutien et vous indiquais les coordonnées des agents de la DEAL et du SGAR qui suivraient le dossier.

Depuis, une réunion de pré-cadrage s'est tenue entre nos services respectifs, accompagnés de l'Office de l'eau et du Conseil régional, le 19 octobre 2022 conformément au cahier des charges PAPI 3 et également en réponse à votre demande. Puis, une série d'ateliers de concertation organisée par vos soins ont permis de réunir les parties prenantes opérationnelles et/ou financeuses des actions qui intégreront le PAPI de Cap Excellence en vue de leur engagement à vos côtés.

Le dispositif PAPI est un appel à projet de l'État à destination des collectivités. Il vise à promouvoir une gestion intégrée du risque inondation, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des enjeux du territoire, par l'inscription des projets portés par les élus locaux dans le respect du cahier des charges PAPI 3 applicable depuis le 1er janvier 2021.

Je tenais à souligner que dans le cadre de ce partenariat étroit Etat - collectivité, l'État s'engage à contribuer au financement du dispositif via le FPRNM dans les conditions prévues au cahier des charges PAPI 3 et selon le décret n°2021-518 du 29 avril 2021 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs. La labellisation par mes soins est conditionnée au respect dudit cahier des charges et après instruction par mes services et sur avis du CEB. La contractualisation du PAPI à l'issue de la labellisation, actera de l'engagement financier de l'État.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

**Monsieur Eric JALTON, Président de Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pître**

Le préfet

Alexandre ROCHATTE

Basse-Terre, le

**DIRECTION DÉLÉGUÉE A L'EUROPE
DIRECTION DE L'INSTRUCTION**

Service FEDER - FSE

Affaire suivie par : **Samuel BLAIZEAU**

Téléphone : **05 90 99 28 28**

Courriel : samuel.blaizeau@regionguadeloupe.fr

N/Réf. N/Réf. PCR-AC/DGS-JLB/DDE-SJ/DI-SB

Le président du Conseil régional

A

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Le 14/11/2022, vous avez manifesté votre intention de déposer un dossier FEDER pour la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2029 de CAP Excellence pour un montant FEDER sollicité de 2 353 160 € représentant 20% du cout total prévisionnel de l'opération (11 601 400 €).

Sous réserve du dépôt d'un dossier complet sur la plateforme dématérialisée E-SYNERGIE, de son instruction et de sa sélection en Comité Régional Unique de Programmation, ce dispositif est éligible au Programme FEDER – FSE+ 2021 – 2027 Région Guadeloupe au titre de l'objectif spécifique n°2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »

Le président du conseil régional
Autorité de gestion du
Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour le président du conseil régional
et par délégation
Le directeur général des services

Ary CHALUS
Jean-Louis BOUCARD



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**

□
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
□
DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
□

N/Réf : DGS / DGAIDD / RA /VT / 2023-009
V/Ref : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPAM/2022/11/214
Affaire suivie par : Valérie TERRAM(valerie.terram@cg971.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Basse-Terre, le 13 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

à

Monsieur Éric JALTON
Président de la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

Objet : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence
Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 novembre 2022, vous sollicitez ma participation en tant que membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI ainsi que l'accompagnement financier de la collectivité départementale à hauteur de 450 000 € HT pour l'action n°6 « entretien des cours d'eau, des ravines et canaux ».

Conformément aux compétences de la collectivité en matière de gestion des routes départementales, j'ai fait de la sécurisation des voiries départementales une priorité. En outre, la Collectivité a mis en œuvre un programme conséquent de réhabilitation et de mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art afin de se prémunir des conséquences graves dues aux risques majeurs auxquels fait face le territoire. Aussi, je tiens à vous assurer de l'engagement de la collectivité à intervenir régulièrement sur les ouvrages situés dans votre agglomération, et notamment les ouvrages de franchissement, afin que vos administrés puissent se déplacer en toute sécurité.

Par ailleurs, je vous informe que votre demande d'accompagnement financier à laquelle j'émetts en réponse un accord de principe, sera soumise à l'avis de la commission idoine pour instruction.

Enfin, je me réjouis de co-construire et contribuer au prochain PAPI de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et vous confirme prendre part à l'instance de concertation, de dialogue et de suivi mise en place.

Mes services restent à disposition des vôtres pour vous apporter tout complément nécessaire à l'instruction de notre dossier et finaliser ce partenariat que je souhaite fécond.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Eric JALTON,
représentant de la ville des ABYMES

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

Être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

Porter / co-piloter / exécuter (enrouler la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repères d'inondation et d
Submersion
- porter / co-piloter / exécuter l'action Poursuivre la mise à jour
du DICRIN et le diffuser à la population
- porter / co-piloter / exécuter l'action Actualiser le Plan Communal
de Sauvegarde et élaborer des exercices
- porter / co-piloter / exécuter l'action Signaler et sécuriser les infrastructures
 routièrres impactées par les inondations (voies communales)

Financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- L'ensemble des actions suscitées
A hauteur de (en € HT ou en %) : 25 675 €
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à LES ABYMES, le 16/02/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Le Maire

Eric JALTON



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Réf ; BRGM-GPE/YD/22/063

Objet : **Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence**

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Ywenn DE LA TORRE**,
représentant du **BRGM Direction régionale de Guadeloupe**

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- **porter / co-piloter / exécuter l'action** 1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique.....
- porter / **co-piloter** / exécuter l'action 1-8 Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine.....
- porter / co-piloter / exécuter l'action.....
- porter / co-piloter / exécuter l'action.....

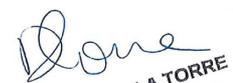
financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- 1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique.....
A hauteur de (en € HT ou en %) : **20%**
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à **Petit-Bourg**, le
..... **12/12/2022**

Cachet et signature du représentant légal ou
délégué
Fonction du signataire :


Ywenn DE LA TORRE
DIRECTEUR RÉGIONAL





Monsieur le Président

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Jean BARDAIL**

représentant de **Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre**

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

- Suppléant : Fabrice JASARON, Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable
- Référents techniques : Doris MIRRE, directrice des ressources environnementales/ Cynthia CAROUPANAPOULLE, Directrice générale adjointe « transition écologique »

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-

A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Petit-Canal, le 05/12/2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire :Président.....

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Cedric CORNET,

représentant de La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action _____

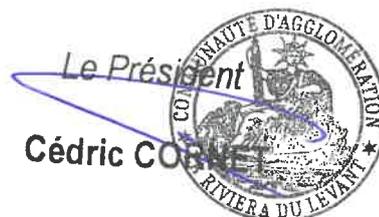
financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Gosier, le 2 Décembre 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Président



Abymes, le 16 janvier 2023

Monsieur le Président de
Cap Excellence
18 Bd Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Ref. : JS/HA/GZ/116462/23

Objet : Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 09 décembre 2022, vous nous avez sollicité pour l'affaire citée en objet, en souhaitant notre intervention dans le cadre de trois actions définies comme suit :

- Action n° 1-5 : formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation.
- Action n° 4-2 : renforcement des échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- Action n° 4-3 : renforcement des échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire.

Ces fiches d'actions s'inscrivent pleinement dans les missions pédagogiques assurées par le CAUE. Par conséquent, nous y répondons favorablement et nous nous engageons à :

- Être membre de l'instance de concertation. Pour ce faire, nous restons en attente du retour de la convention d'adhésion soumise à votre signature en date du 08 février 2022.
- Co-piloter les actions suivant les descriptions déclinées précédemment.

A ce sujet, les programmes tels que présentés impliquent la mise à contribution des ingénieurs du CAUE, générant, vous en conviendrez, des coûts d'intervention. Nous vous ferons parvenir dans les meilleurs délais une évaluation ainsi qu'une convention spécifique pour l'ensemble des actions.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

P/Le Directeur du CAUE,

Le Directeur Général Adjoint

H. ANNEROSE

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Jack SAINCILY
représentant de CAUE de la Guadeloupe

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Abymes , le 16 janvier 2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

P/Le Directeur
[Signature]

971
Guadeloupe
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Patrick VIAL-COLLET, représentant de la CCI des Iles de Guadeloupe m'engage à :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter l'action suivante :

- 1-13, Sensibilisation des entreprises au risque d'inondation
.....

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

.....
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

 Fait à Pointe-à-Pitre, le

08 FEV. 2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire :

 **CCI ÎLES DE GUADELOUPE**
résidence

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, MR Sébastien AMIOT,
représentant de Conservatoire du littoral,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les actions) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Bois de Tene, le 19/10/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire : Le délégué adjoint Outre-mer



Méthy BROUSSILLON

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

À

09 JAN. 2023

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Corine VINGATARANIN
représentant de l'Établissement Public Foncier
de Guadeloupe
m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 4-1 "Définir et mettre
en oeuvre une démarche d'acquisition
et de maîtrise foncière en lien avec le program
me d'aménagement"
- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 5-4 Etudes préalables
opérationnelles et sociales d'acquisition des biens
- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 5-5 Acquisition préven
tive des biens exposés

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les ABYMES, le 21 décembre 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE
Route de la Rocade
97139 Grand Camp LES ABYMES
Tél: 0590 91 66 05 - Fax: 0590 91 52 41
Siret: 794 380 733 00020-APE: 681 0Z



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Jean-Pierre CHALUS**, représentant du GRAND PORT MARITIME DE GUADELOUPE m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

co-piloter / (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- **co-piloter Action 1-8** Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine
- **co-piloter Action 1-10** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement
- **co-piloter Action 5-2** Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises
- **co-piloter Action 6-1** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'Année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- **co-piloter Action 6-2** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- **Action 1-8** Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine : **A hauteur de 20 000€HT**
- **Action 1-10** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement : **A hauteur de 10 000€HT**
- **Action 5-2** Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises **A hauteur de 5 000€HT**
- **Action 6-1** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'Année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire **A hauteur de 10 000€HT**
- **Action 6-2** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire **A hauteur de 50 000€HT**

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à POINTE-A-PITRE, le 07 FEV. 2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

Le Président du Directoire

Jean-Pierre CHALUS



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Monsieur Thierry JIMONET,
représentant de METEO-FRANCE,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

Être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

Porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- ~~porter~~ / co-piloter / ~~exécuter~~ l'action 3,1 Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision

- porter / co-piloter / exécuter l'action

- porter / co-piloter / exécuter l'action

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les Abymes, le 10/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Le chef du Centre Météorologique

De la Guadeloupe
P.O. Le directeur
JIMONET Thierry inter régional

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Dominique LABAN Directeur,
représentant de Directeur de l'Office de l'Eau,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action Action n° 6-1
- porter co-piloter / exécuter l'action Action n° 6-2
- porter / co-piloter / exécuter l'action
- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- action 6-1
A hauteur de (en € HT ou en %) : 30 000 € (20%)
- action 6-2
A hauteur de (en € HT ou en %) : 300 000 € (20%)
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Basse-Terre, le 22 XII 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

LE DIRECTEUR
de l'Office de l'Eau Guadeloupe
Dominique LABAN





Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe
Technique

Jarry, le 13 janvier 2023

Le Président

A

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération Cap Excellence

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Vos réf : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/11/208

Nos réf : D2023- 5

Dossier suivi par : Madame SAINT-CLAIR Stella (stella.saint-clair@routesdeguaadeloupe.fr)

Monsieur le Président,

J'accuse réception du courrier en date du 28 novembre 2022 par lequel vous m'informez de votre démarche de mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle de votre périmètre administratif et je vous en remercie. En effet, notre territoire est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs (sismique, volcanique, cyclonique, inondations), qui se cumulent et se superposent de manière complexe. Avec l'évolution de l'urbanisation du territoire et des conditions climatiques, les infrastructures routières sont de plus en plus soumises à des inondations, liées aux eaux pluviales. Pour répondre à ces multiples enjeux, vous m'avez soumis un tableau de synthèse de l'ensemble du projet de programmation technique et financière sur la période 2024-2029 sur lequel vous souhaitez mon adhésion et mon partenariat sur les fiches actions suivantes :

- **Action n°1-10 :** Élaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- **Action n°3-4 :** Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations :
 - o **Volet n°1 :** Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées ;
 - o **Volet n°2 :** Achat et pose des équipements ;
- **Action n°6-1 :** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;

Action n°6-2 : Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

Compte tenu des enjeux liés aux risques majeurs naturels associés aux effets du changement climatique sur les infrastructures routières, je vous informe que j'émet un avis favorable pour que notre établissement :

- soit membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI de votre territoire ;
- finance et pilote l'action n°3-4 précitée, les volets n°1 et 2 à hauteur de 15.000,00€ hors taxes ;
- co-pilote les actions n°1-10, n°6-1 et n°6-2.

Par ailleurs, je souhaiterais attirer votre attention sur la problématique d'inondation récurrente rencontrée sur le tronçon de la RN5, boulevard Patrick Saint-Eloi qui paralyse la circulation au sein de

l'agglomération. Les études hydrauliques effectuées sur le bassin versant intercepté par ces tronçons montrent la nécessité de réaliser des bassins écrêteurs à Petit-Pérou et à Bauzon comme le prévoit votre schéma de protection du risque inondation. Compte tenu de ce constat et pour répondre aux enjeux de sécurisation des usagers, il importe de prioriser cette intervention dans le programme pluriannuel d'investissement afférent au PAPI.

Sachez que notre établissement peut apporter son concours sur les aspects techniques relatifs à ces actions.

Nos services se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



P/Le Président de Routes de Guadeloupe
Puis le Président de Routes de
Guadeloupe et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Sully Pandolf
Sully PANDOLF

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Mme Christine Gangloff-Ziegler
représentant de la Région Académique de Guadeloupe

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action 1.3 sensibilisation au risque inondation en milieu scolaire
- porter / co-piloter / exécuter l'action 3.2 Actualiser les plans communaux de sauvegarde et élaborer des exercices
- porter / co-piloter / exécuter l'action
- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Abymes, le 17/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire : Rectrice
La Rectrice de Région Académique Guadeloupe
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Christine GANGLOFF - ZIEGLER



Basse-Terre, le 26 janvier 2023

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
DGAICV/MA/DECV/FGA/MV/CR22
Affaire suivie par : Maéva GOVINDIN
Tel : 0590.60.46.63

Le président du Conseil Régional de la
Guadeloupe

à

Monsieur Eric JALTON
Président de la communauté d'agglomération
Cap Excellence
18 boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Je soussigné Ary CHALUS, président du Conseil Régional de Guadeloupe m'engage à :

- être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ou à être représenté.
- dans les meilleurs délais, à soumettre au vote de la commission permanente le principe d'une subvention destinée à co-financer l'action n°6-1 « définition d'un plan pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le président du conseil régional

Ary CHALUS




23 - 016

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Alain BIEVRE,
représentant de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes (SAGPC),

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-8 « Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-9 « Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-10 « Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°6-1 « Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».....

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les Abymes, le 13/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Président du Directoire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT RÉGION DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE BAIE-MAHAULT



Direction Générale des Services
Direction de la police municipale et de la Sécurité Publique
Sécurité des Etablissements Recevant le Public

A

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
D'Agglomération CAP Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Réf : 23/DSPSC/15/RG/HP

Objet : Lettre d'intention – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussignée, Hélène POLIFONTE,
Maire de la ville de BAIE-MAHAULT,

M'engage à :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire
de Cap Excellence ;

De porter les actions suivantes et à les financer:

- **Action n°1-1** : Poursuivre le recensement des Plus Hautes eaux (PHE) et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion pour un coût de **5 000€** ;
- **Action n°1-6** : Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour un coût de **4 000€** ;
- **Action n°3-2** : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde pour un coût de **4 000€** ;
- **Action n°3-4** : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations pour un coût de **20 000€** ;

Soit un total de **33 000€**

Pour l'action n°3-5, qui est d'évaluer et mutualiser une plateforme d'information de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques, elle sera portée pour un montant de 5 000€.

S'agissant de l'action n°3-1 : Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision, elle est déjà effective avec la société PREDICT.

Et enfin de co-piloter toutes les autres actions.

Fait à BAIE-MAHAULT, le 30 janvier 2023

Le maire,



Le maire est empêché,
Le 30/01/2023 (Art. 17 du CGCT)
Le Maire
DESSOUT



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

Le Gosier, le 14 février 2023

Affaire suivie par : Jérôme BACCI

Email : jerome.bacci@smgeag.fr

Le Président

À

**Monsieur le Président de Cap Excellence
18, Boulevard LEGITIMUS
97110 POINTE-A-PITRE**

Nos Réf : J-LF/MA/GN/LV/JB - 2023_023

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans un dossier de candidature au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et poursuit ainsi l'excellent travail mené depuis des années sur son périmètre.

Pour donner suite à votre invitation, je vous assure de l'accompagnement du syndicat tout au long de ces travaux et sa participation en tant que membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI de Cap Excellence.

Je vous confirme également que nous prendrons part plus activement aux travaux et actions pré-identifiées suivantes :

- **Action n°1-7 :** Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
- **Action n°1-8 :** Etude de la Faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
- **Action n°1-9 :** Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ;
- **Action n°1-10 :** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- **Action n°3-4 :** Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations ;
- **Action n°4-2 :** Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du Territoire ;
- **Action n°4-3 :** Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire ;
- **Action n°6-1 :** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;
- **Action n°6-2 :** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;



Pour les différents sujets en lien avec la poursuite de ces travaux, la Direction Technique du SMGEAG accompagnera vos services dans le travail partagé déjà mis en place et complémentaire aux Commissions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du Syndicat. Monsieur Jérôme BACCI (jerome.bacci@smgeag.fr / 0690555138) est le cadre référent du syndicat désigné sur ces sujets.

En vous renouvelant mes félicitations pour le travail déjà mené et confiant dans la co-construction que nous saurons mener en partenariat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations distinguées.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JL FRANCISQUE", is written over the circular logo.

Jean-Louis FRANCISQUE



ANNEXE 3 – Convention

P A P I

PROGRAMME D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS
DU TERRITOIRE DE CAP
EXCELLENCE



CONVENTION CADRE

Version n°3 - Ind J - 17 février 2023



Entre

L'Etat

Représenté par le Préfet de la Région Guadeloupe, Préfet coordonnateur du bassin de la Guadeloupe, Monsieur Xavier LEFORT,

Et

La Région Guadeloupe, autorité de gestion des fonds européens, Représentée par son Président, Monsieur Ary CHALUS,

Et

La Région Guadeloupe, Représentée par son Président, Monsieur Ary CHALUS,

Et

L'Office de l'Eau de Guadeloupe, Représentée par son président, Monsieur Guy LOSBAR,

Et

La Ville des Abymes, Représentée par son Maire, Monsieur Eric JALTON,

Et

La Ville de Baie-Mahault, Représentée par son Maire, Madame Hélène POLIFONTE,

Et

La Ville de Pointe-à-Pitre, Représentée par son Maire, Monsieur Harry DURIMEL,

Et

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe, Représentée par son président de Directoire, Monsieur Jean-Pierre CHALUS,

Et

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Représenté par son Directeur Régional, Monsieur Ywenn DE LA TORRE,

Et

Le syndicat mixte Routes de Guadeloupe Représenté par son Président, Monsieur Ary CHALUS,

Et

Le porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du territoire de Cap Excellence
La Communauté d'Agglomération Cap Excellence
Représentée par son Président
Monsieur Eric JALTON

PREAMBULE

Vis-à-vis des inondations par précipitations intenses, plus d'1/3 de la population (> 17 000 hab) et des 2/3 des activités économiques (> 8 000 emplois) potentiellement inondables de Guadeloupe sont situées sur le territoire de Cap Excellence.

Vis-à-vis des inondations par submersion marine, plus de la moitié de la population (> 12 000) et près de 90% des activités économiques (> 11 000 emplois) potentiellement inondables de Guadeloupe sont situées sur le territoire de Cap Excellence.

De plus, ce territoire présente une très forte sensibilité aux effets attendus du changement climatique et particulièrement vis-à-vis de l'élévation du niveau de la mer qui va :

- Générer des inondations dites « chroniques » c'est à dire des inondations se produisant à marée haute dans des conditions météorologiques calmes ;
- Aggraver les événements extrêmes de submersion marine et les effets des surcotes temporaires ;
- Aggraver les inondations dues aux précipitations intenses particulièrement dans les zones basses dont les exutoires se retrouvent noyés ;

Ce territoire a connu, par le passé, plusieurs événements marquants comme le cyclone de 1928, le cyclone Hugo de 1989 (submersion marine), le 15 au 19 novembre 1999 (cyclone LENNY), le 3 ou 5 janvier 2001 (Episode orageux), le 7 mai 2012 (Episode orageux), le 18 septembre 2017 (cyclone MARIA), et le 10 novembre 2020 (Episode orageux).

En outre, l'année 2022, a été particulièrement éprouvante pour le territoire avec les événements du 3 février (Episode orageux), du 30 avril (Episode orageux), du 21 août (Episode orageux), du 16 septembre (Tempête Fiona) et la submersion chronique du mois d'août.

Ainsi, dans la continuité du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des bassins versants des Grands-Fonds piloté par la ville des Abymes entre 2016 et 2019, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'engage dans un 2nd programme PAPI à l'échelle de son périmètre administratif sur la période 2024-2029.

Ce 2nd PAPI est mené à travers une approche dite « multi-aléas inondations ». En effet, il aborde le risque inondation quel que soit son origine : pluvieuse ou maritime, temporaire ou permanente.

ARTICLE 1 – PERIMETRE DU PROJET

Le projet concerne le périmètre administratif de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence. Constituée des trois communes de Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault, elle forme un ensemble de 130 km².

Le périmètre du projet est présenté en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention couvre une période de six (6) années à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires du projet.

Il est rappelé que le cahier des charges national « PAPI 3 » fixe la durée de conventionnement maximale à six ans, pouvant être assortie de modalités de révision.

ARTICLE 3 – CADRE JURIDIQUE

Les principaux textes applicables dans le cadre de la présente convention sont rappelés ci-après :

- Directive européenne n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation ;
- Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 ;

- Périmètre et structure porteur de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du territoire à risques importants d'inondation (TRI) Centre arrêté le 23 novembre 2015 ;
- Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du territoire à risques importants d'inondation (TRI) Centre arrêtée le 20 juillet 2018 ;
- Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- Article 85 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021 ;
- Article 224 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021 ;
- Décret n° 2021-516 du 29 avril 2021 portant intégration du FPRNM au budget général de l'Etat en abrogeant ou supprimant les dispositions relatives à sa gestion comme fonds de nature extra-budgétaire
- Code de l'environnement, notamment les articles L. 561-1 et suivants ;
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe arrêté le 17 mars 2022 ;
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE,) 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe arrêté le 03 avril 2022 ;
- Cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »)
- Instruction du Gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »).

ARTICLE 4 – OBJECTIFS DU PROJET DE PREVENTION DES INONDATIONS

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs cosignataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à

- traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire,
- informer le public pour développer la conscience du risque,
- réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires,

aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

ARTICLE 5 – CONTENU DU PROGRAMME D'ACTIONS ET MAITRISE D'OUVRAGE

Parmi les huit axes d'actions définis par le cahier des charges « PAPI 3 », le programme d'actions du projet objet, de la présente convention, a retenu 7 axes d'intervention :

- Axe 0 – Pilotage, coordination et suivi des actions
- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le programme d'actions est défini dans les fiches jointes en annexe 2 de la présente convention. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action. Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage de chaque action sont annexées à la présente convention (annexe 3).

ARTICLE 6 – MONTANT ET ECHEANCIER PREVISIONNEL DU PROJET DE PREVENTION DES INONDATIONS

Sur la durée de la présente convention, le coût total du programme est évalué à 16 408 890,00 €.

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante (se reporter Tableau 1) :

Tableau 1 – Coût (€ HT) par axe

Axe	Coût (€ HT)	
Axe 0 : animation de la démarche PAPI	1 272 000,00 €	8%
Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2 453 490,00 €	15%
Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	0,00 €	0%
Axe 3 : alerte et gestion de crise	483 200,00 €	3%
Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	50 000,00 €	0%
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*	2 895 000,00 €	18%
Axe 6 : ralentissement des écoulements	9 155 200,00 €	56%
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	100 000,00 €	1%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%

* A noter : le poste de dépense de l'axe 5 sera en réalité plus important. En effet, considérant :

- La difficulté, à ce stade, d'évaluer l'enveloppe financière à mobiliser pour mener l'acquisition ou l'expropriation de biens exposés ou sinistrés ;
- L'attente, à ce stade, des conclusions la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence ;
- La possibilité d'émarguer, indépendamment du label PAPI, au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRN) pour :
 - o *L'acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur ;*
 - o *L'acquisition amiable de biens sinistrés à plus de 50 % ;*
 - o *Expropriation de biens exposés ;*
 - o *Frais de démolition et aide aux occupants d'un habitat informel ;*
 - o *Dépenses de relogement temporaire des personnes exposées ou sinistrées.*

Aucune action portant sur l'acquisition ou l'expropriation de biens exposés ou sinistrés n'est affichée dans le présent PAPI.

Pour autant, la relocalisation des enjeux les plus exposés aux risques inondations demeurent un axe stratégique majeur du présent programme.

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est présenté dans le Tableau 2.

Le tableau financier en annexe 4 de la présente convention détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Tableau 2 - Coût (€ HT) par financeur et par an

Financeurs	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL	
Etat - FPRNM	119 984,00 €	1 018 459,07 €	1 708 616,45 €	828 499,79 €	914 333,12 €	725 166,45 €	609 333,12 €	5 924 392,00 €	36%
Cap Excellence	16 033,60 €	789 203,90 €	778 237,50 €	759 187,50 €	759 637,50 €	759 187,50 €	759 637,50 €	4 621 125,00 €	28%
FEDER	0,00 €	854 748,27 €	1 461 033,28 €	602 283,28 €	663 999,95 €	485 033,28 €	358 999,95 €	4 426 098,00 €	27%
Particuliers - Entreprises	0,00 €	0,00 €	94 800,00 €	94 800,00 €	134 800,00 €	134 800,00 €	134 800,00 €	594 000,00 €	4%
Office de l'Eau Guadeloupe	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	330 000,00 €	2%
Etat - Autre	79 900,00 €	51 733,33 €	25 866,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157 500,00 €	1%
Grand Port Maritime de Guadeloupe	0,00 €	15 833,33 €	15 833,33 €	15 833,33 €	15 833,33 €	15 833,33 €	15 833,33 €	95 000,00 €	1%
Conseil Régional	24 050,40 €	38 949,60 €	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 500,00 €	1%
Villes	0,00 €	6 462,50 €	15 462,50 €	13 212,50 €	13 212,50 €	15 462,50 €	13 212,50 €	77 025,00 €	<1%
BRGM	0,00 €	20 800,00 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00 €	<1%
Autre	0,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	<1%
Routes de Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	11 250,00 €	<1%
TOTAL	239 968,00 €	2 878 690,00 €	4 238 299,73 €	2 366 066,40 €	2 554 066,40 €	2 187 733,07 €	1 944 066,40 €	16 408 890,00 €	100%
	1%	18%	26%	14%	16%	13%	12%	100%	

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions, objet de la présente convention, sont librement mis à la disposition des cofinanceurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

ARTICLE 8 – DECISION DE MISE EN PLACE DE FINANCEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la présente convention sont prises par les Parties à la présente convention dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Le paiement des subventions du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour les actions relatives aux aménagements hydrauliques et aux systèmes d'endiguement est notamment conditionné à la délivrance de l'autorisation « loi sur l'eau » au titre de la rubrique 3.2.6.0 (« Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ») du tableau annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Par ailleurs, le versement du solde de la subvention du FPRNM de toute opération de travaux hydrauliques (travaux relevant des axes 6 « Gestion des écoulements » et 7 « Gestion des ouvrages hydrauliques » du cahier des charges PAPI) est conditionné au respect des obligations suivantes :

- a) Plan communal de sauvegarde (PCS) arrêté par le maire conformément à l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, et révisé depuis moins de cinq ans notamment pour tenir compte des travaux objets de la subvention ;
- b) Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à jour arrêté par le maire (document qui doit être inclus dans le PCS) conformément à l'article R. 125-11 du code de l'environnement, consultable en mairie ou sur internet ;
- c) Communication réalisée concernant les risques majeurs, telle que prévue au deuxième alinéa de l'article L. 125-2 du code de l'environnement ;
- d) Affichage réalisé des consignes de sécurité, prévu par l'article R. 125-12 du code de l'environnement (ces consignes de sécurité devant être incluses dans le document d'information communal sur les risques majeurs) ;
- e) Repères de crue posés et entretenus conformément aux articles L. 563-3 et R. 563-12 du code de l'environnement (dont l'inventaire est inclus dans le document d'information communal sur les risques majeurs).

Les décisions attributives de subvention au titre du FPRNM intégreront ces conditions.

ARTICLE 9 – COORDINATION, PROGRAMMATION, ET EVALUATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges « PAPI 3 ».

Le comité de pilotage est composé des maîtres d'ouvrages d'actions, des partenaires exécutants, des co-pilotes d'actions ainsi que des financeurs du programme. La composition prévisionnelle du comité de pilotage est précisée à l'annexe 5 de la présente convention. La représentation des structures partenaires sera à destination des élus, directeurs et responsables des établissements.

Il est présidé par le porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du territoire de Cap Excellence, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence. Elle en assure également le secrétariat.

Le comité de pilotage a pour objectifs de favoriser la concertation et le dialogue, de s'assurer de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et de veiller au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique.

ARTICLE 10 – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DE LA PRESENTE CONVENTION

L'animation de la présente convention, ainsi que la préparation du travail du comité de pilotage, sont assurées par un comité technique composé des mêmes membres que le comité de pilotage. La représentation des structures partenaires sera à destination des agents administratifs et techniques en charge de l'exécution et/ou du suivi du programme d'actions.

Il est présidé par le porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du territoire de Cap Excellence, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence. Elle en assure également le secrétariat.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et a minima deux fois par an. En outre, il se réunit de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité technique peut se faire communiquer tous documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du Programme, détenus par les maîtres d'ouvrages.

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENT DE BASES DE DONNEES

Le porteur de projet versera les données relatives aux laves de mer et aux repères de crues dans la base nationale des repères de crues : <http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

ARTICLE 12 – SUIVI DU PROGRAMME AU MOYEN DE L'OUTIL SAFPA

Le porteur de projet et les services de l'État renseignent l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des Papi, disponible sous : <https://www.safpa.fr>) au fur et à mesure de l'avancement et, le cas échéant, des évolutions du programme.

Notamment, chaque début d'année (N), une situation-projet de l'année (N-1) est renseignée avant l'échéance fixée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). Pour ce faire, le porteur de projet intègre dans SAFPA notamment toutes les informations nécessaires concernant l'avancement physique de chaque action du programme, ainsi que les prévisions de besoins de crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), en lien avec les services de l'État.

ARTICLE 13 – CONCERTATION ET CONSULTATION DU PUBLIC

La mise en œuvre du projet fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées au sein de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi (comité de pilotage et comité technique).

Pendant la mise en œuvre de ce programme une consultation du public sera organisée lors du bilan à mi-parcours et à la fin de l'opération afin, d'une part, d'en dresser le bilan, et, d'autre part, de préparer un potentiel prochain programme PAPI et de permettre la participation effective du public à l'élaboration de ce nouveau programme.

ARTICLE 14 – REVISION DE LA CONVENTION

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant. Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir l'instance de labellisation compétente, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

ARTICLE 15 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée par suite de désaccord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

ARTICLE 16 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Guadeloupe.

ARTICLE 17 – LISTE DES ANNEXES A LA CONVENTION

Les annexes à la présente convention sont les suivantes :

- Annexe 1 : Périmètre
- Annexe 2 : Programme d'actions
- Annexe 3 : Lettres d'intention
- Annexe 4 : Tableau financier
- Annexe 5 : Membres de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi

SIGNATURES :

A.....

Monsieur Le Préfet de la Région
Guadeloupe, Préfet coordonnateur du
bassin de la Guadeloupe,
Xavier LEFORT,

Le.....

Monsieur le Président de la Région
Guadeloupe, autorité de gestion des fonds
européens,
Ary CHALUS,

Monsieur le Président de la Région
Guadeloupe,
Ary CHALUS,

Monsieur le Président de L'Office de l'Eau de
Guadeloupe,
Guy LOSBAR

Monsieur le Maire de la Ville des Aymes,
Eric JALTON,

Madame le Maire de la Ville de Baie-
Mahault,
Hélène POLIFONTE

Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-à-
Pitre,
Harry DURIMEL,

Monsieur le président de Directoire du
Grand Port Maritime de Guadeloupe,
Jean-Pierre CHALUS,

Monsieur le Directeur Régional du Bureau
de Recherches Géologiques et Minières
(BRGM) de la Guadeloupe,
Ywenn DE LA TORRE,

Monsieur le Président du syndicat mixte
Routes de Guadeloupe,
Ary CHALUS,

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence, le porteur
du Programme d'Actions de Prévention des
Inondations du territoire de Cap Excellence,
Eric JALTON

ANNEXES

ANNEXE 1 – Périmètre



Figure 1 - Périmètre du PAPI du territoire de Cap Excellence

ANNEXE 2 – Programme d'actions

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

Action

0-1

Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Animer et coordonner le programme d'actions PAPI
- Suivre l'avancement technique et financier des actions, dans le respect des délais et des engagements budgétaires
- Mettre en place et animer de manière régulière des organes de concertation

Orientation stratégique PAPI

OS 1. S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations

Disposition PGRI

D.1.4 • Améliorer la lisibilité des compétences et responsabilités dans le domaine des inondations

Description de l'action

L'animation du PAPI et la supervision de la mise en œuvre des actions consistent en la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions, ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble.

Ces missions seront assurées par une équipe de projet constituée d'un chargé de mission de niveau ingénieur et d'un technicien qui seront intégrés au sein de Cap Excellence, structure porteuse du PAPI.

Elle aura pour missions :

- D'élaborer et suivre des marchés d'études et de travaux,
- De veiller à la bonne coordination des actions du PAPI avec :
 - o Les programmes opérationnels et stratégiques du territoire (Schémas Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, Directive Inondation, Directive Cadre sur l'Eau, Schéma D'Aménagement Régional...) en vigueur ;
 - o L'ensemble des actions connexes et entrant dans les champs de compétence de la politique de prévention des risques inondations :
 - ➔ En particulier, les actions relatives à l'entretien des infrastructures hydrauliques interdépendantes (cours d'eau, canaux, ravines, gestion des eaux pluviales, ouvrages de franchissement routier,...) que ce soit en préventif (avant l'évènement) ou en curatif (après l'évènement)
- D'animer la concertation avec les différentes instances de concertation, parties prenantes ainsi qu'avec le grand public ;
- De communiquer sur le programme d'actions et ses principaux résultats ;
- D'assurer un suivi budgétaire à l'aide notamment de l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des PAPI) ;
- D'assurer un suivi administratif du PAPI et notamment le montage et le traitement des demandes de subvention ;
- D'assurer un suivi technique d'avancement et de mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAPI (suivi et mise à jour d'un tableau de bord, bilan d'activité semestriel,...) et des actions connexes pouvant entrer dans le champ de la politique de prévention des risques inondations (en particulier, les actions relatives à l'entretien des infrastructures hydrauliques interdépendantes).
- D'élaborer le prochain de dossier de candidature PAPI

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

Un bilan à mi-parcours et un bilan en fin de programme seront dressés permettant :

- De réaliser un bilan financier des actions engagées et finalisées. Le bilan à mi-parcours pourra permettre de réajuster certaines opérations du PAPI (redéploiement de crédits, modification de la convention-cadre),
- De réaliser un bilan technique des actions prévues, en cours et réalisées,
- D'évaluer l'efficacité globale du PAPI en lien avec la stratégie et les objectifs définis dans le dossier de labellisation,
- D'évaluer l'opportunité de poursuivre ou non la démarche PAPI, en portant attention aux points positifs et négatifs pour améliorer le prochain PAPI éventuel.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	
		Exécution	Cap Excellence

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Recrutement d'un ingénieur à temps plein	504 000,00 €
Recrutement d'un technicien à temps plein	378 000,00 €
TOTAL	882 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	147 000,00€	147 000,00€	147 000,00€	147 000,00€	147 000,00€	147 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	390 000,00 €	50%			492 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des recrutements

Taux d'avancement des actions du programme (nombre d'actions lancées et finalisées, dépensées)

Bilan à mi-parcours et un bilan en fin de programme

Nombre de réunions des instances de suivi (comités techniques et de pilotage)

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

 Action
0-2
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5

 Priorité
2

Objectifs de l'action

Volet n°1 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5

- Assistance à la passation des marchés
- Suivi financier, administratif et technique des marchés
- Expertise foncière et généalogique

Volet n°2 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés

- Mettre en sécurité les biens et personnes exposés
- Libérer les espaces expansions de crue ou de submersion
- Diminuer la part d'enjeux en zone inondable

Orientation stratégique PAPI

OS 1. S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

D.3.4 • Organiser la réduction de la vulnérabilité des secteurs à enjeux existants

Description de l'action

La mobilisation de l'axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes » est une réponse prépondérante de ce PAPI, à la forte vulnérabilité du territoire des bassins versants des Grands-Fonds.

Volet n°1 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5

L'objet de cette action est de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5, et notamment :

- La coordination des différents intervenants,
- La définition des moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation des actions dans les délais impartis,
- L'élaboration des DCE et pièces nécessaires à la consultation des prestataires,
- Le suivi des délais : élaboration, suivi et adaptation éventuelle du planning prévisionnel
- Le suivi administratif et financier : élaboration, suivi et adaptation de l'enveloppe prévisionnelle,
- L'aide à la coordination et au pilotage de l'opération durant toute la durée de vie du projet,
- Le contrôle et la réception des prestations fournies par le prestataire retenu.
- L'expertise foncière et généalogique nécessaire au montage du dossier de demande de subvention,
- La recherche de co-financement et de partenariat avec les banques et assurances pour permettre l'avance de la part « remboursées » des subventions accordées.

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

Elle intègre également la réalisation de :

- Un bilan à mi-parcours des actions de l'axe 5 qui intégrer notamment les missions suivantes :
- Réaliser un bilan financier des actions engagées, finalisées, des nécessités de redéploiement de crédits ou de sollicitation de crédits supplémentaires,
- Réaliser un bilan qualitatif des actions engagées, sur la base des indicateurs de suivi et de réussite.
- Un bilan de fin de contrat :
- Réaliser un bilan complet et définitif des actions de l'axe 5 avec une évaluation sur la base des indicateurs de suivi et de réussite,
- Réaliser à partir de ce bilan une analyse critique globale quant à la manière dont le PAPI Complet a permis d'atteindre ou non les objectifs opérationnels qui lui avaient été assignés sur l'axe 5, et ceci en regard des recommandations émises à l'issue de sa labellisation en Commission Mixte Inondation.

Cette analyse permettra d'identifier les points sur lesquels il conviendra de porter l'attention lors de l'élaboration du PAPI suivant afin de poursuivre dans les meilleures conditions les actions engagées ou d'intensifier celles pour lesquelles les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes initiales.

Volet n°2 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés

Le diagnostic de vulnérabilité du présent PAPI démontre la très forte vulnérabilité de certains bâtis aux inondations pouvant menacer gravement la vie humaine.

Les études du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds démontrent que les solutions d'ingénieries hydrauliques visant à réduire l'aléa inondation (ouvrage de protection) sont très limitées. De ce fait, à défaut de pouvoir agir sur le niveau d'aléa, l'effort de réduction de la vulnérabilité aux inondations doit se ré-orienter sur la réduction du nombre d'enjeux dans les zones exposées.

Aussi, cela implique, d'une part, d'orienter les politiques de renouvellement urbain vers la réduction de la vulnérabilité des zones à risque, et, d'autre, part, d'orienter les politiques d'aménagement vers la relocalisation des enjeux les plus exposés.

En effet, lorsque qu'aucune mesure de sauvegarde et de protection n'est efficace ou que le cout de ces mesures est très couteux au regard des dommages subis, **la collectivité peut se porter acquéreur de ce bien dans l'objectif, d'une part, de libérer le foncier concerné et mettre en sécurité les biens et personnes exposés**, et, d'autre part, de se réapproprier les espaces expansions de crue ou de submersion en lui redonnant une vocation d'espace vert, naturel ou agricole. De la même manière la Collectivité peut se porter acquéreur de bien sinistré (à plus de la moitié de la valeur vénale initiale).

Cette solution d'acquisition amiable des biens en zones à risques ou de biens sinistrés constitue ainsi une réponse à la plupart des situations rencontrées sur le territoire

Dans les situations de blocage ou de refus, en l'absence d'accord sur la vente du bien, sur l'estimation de sa valeur ou pour des biens non assurés, en dernier recours, la voie de l'expropriation pourra être utilisée.

A ce stade, l'évaluation d'une enveloppe financière reste difficile. En effet, l'exposition et la sinistralité des biens sont désormais connus à l'échelle territoriale.

Toutefois, en premier lieu, **il demeure des incertitudes concernant la situation individuelle de chaque bâti vis-à-vis :**

- Des conditions d'éligibilité et particulièrement :
 - o De la couverture des biens par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles ;
 - o De la légalité de l'autorisation d'urbanisme (l'illégalité étant reconnue si une décision judiciaire existe).

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

- De l'adhésion des propriétaires au dispositif et de l'obtention ou non de leur accord pour céder leur bien à l'amiable (délais / choix de procédure : acquisition amiable ou expropriation).

Pour les biens rentrant dans les conditions d'éligibilité, le taux de financement atteint 100% de la valeur vénale du bien, sans tenir compte de l'existence du risque (avec un plafond de 240 000 € par bien dans le cas d'un bien sinistré).

Pour les biens ne rentrant pas dans les conditions d'éligibilité une aide financière peut être accordée aux occupants de bonne foi de locaux à usage d'habitation édifiés sans droit dans la limite de 40 000 €. Le financement de la démolition de ce type de biens est également pris en charge à hauteur de 100%.

En second lieu, au regard du nombre important de bâti exposés ou sinistrés et des moyens, notamment, financiers limités, **un choix reste à réaliser concernant la sélection des bâtis** devant faire l'objet d'une acquisition / expropriation.

En outre, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans la **définition de la stratégie foncière et l'immobilier de son territoire à l'horizon 2030** afin de concrétiser les orientations réglementaires, opérationnelles et financières nécessaires aux ambitions des différentes politiques sectorielles **dont les milieux aquatiques et les risques font partis et particulièrement les risques inondations**.

Les travaux sont actuellement en cours afin de déterminer les critères de priorisation / exclusion pour définir un référentiel de 100 parcelles prioritaires et le plan global d'actions et d'acquisition.

Le choix et la sélection des bâtis exposés ou sinistrés seront réalisés dans ce cadre afin d'alimenter la réflexion stratégique plus globale d'aménagement à long terme du territoire.

En effet, la stratégie foncière de Cap Excellence a vocation à devenir « l'outil » au service, notamment, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du PAPI pour la préservation des espaces et le renouvellement urbain. Cet outil permet, en outre, de mutualiser les leviers et de privilégier les opérations globales à l'échelle du « quartier ».

Ainsi, considérant :

- **La difficulté, à ce stade, d'évaluer l'enveloppe financière à mobiliser pour mener l'acquisition ou l'expropriation de biens exposés ou sinistrés ;**
- **L'attente, à ce stade, des conclusions la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence ;**
- **La possibilité d'émerger, indépendamment du label PAPI, au FPRNM* pour :**
 - o *L'acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur ;*
 - o *L'acquisition amiable de biens sinistrés à plus de 50 % ;*
 - o *Expropriation de biens exposés ;*
 - o *Frais de démolition et aide aux occupants d'un habitat informel ;*
 - o *Dépenses de relogement temporaire des personnes exposées ou sinistrées*

Aucune action portant sur l'acquisition ou l'expropriation de biens exposés ou sinistrés n'est affichée dans le présent PAPI.

Pour autant, la relocalisation des enjeux les plus exposés aux risques inondations demeurent un axe stratégique majeur du présent PAPI.

** Les études préalables nécessaires aux acquisitions et au traitement des bâtiments (démolition, consolidation d'un bâtiment mitoyen préservé, ...), les frais de transaction immobilières supportés par l'acquéreur et les éventuelles taxes foncières et d'habitation non exonérées des biens acquis peuvent également être pris en charge par le FPRNM de même que les mesures de remise en état des terrains ou de limitation d'accès.*

A partir de la sélection des biens (exposés ou sinistrés) à acquérir de la stratégie foncière et l'immobilier de Cap Excellence, la présente action porte sur les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés dans l'objectif de :

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

- Identifier nominativement les propriétaires, locataires ou gestionnaires concernés ;
- Engager une démarche d'information (courrier, réunion de quartier, entretien individuel,...) et de définition de la situation des ménages concernés ;
- Evaluer le cout d'acquisition (indemnité principale, droits de mutation, frais d'acte et honoraires de négociation,...)
- Définir les solutions de re-logement dans le parc existant ou à produire adaptées à la situation de ménages identifiés.

Le volet social sera prépondérant et visera à bien comprendre les besoins des ménages ainsi que leurs capacités financières afin de faire émerger des projets viables de re-logement et adaptés.

Modalité de mise en œuvre

Volet n°1 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Volet n°2 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Collectivité acquéreur (Commune ou EPCI)
		Co-pilote	EPF
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X			

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI
Modalité de financement
Volet n°1 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5

Coût prévisionnel	
Accompagnement d'un cabinet spécialisé	90 000,00 €
TOTAL	90 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€	15 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	45 000,00 €	50%			45 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Volet n°2 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés

Coût prévisionnel	
Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	300 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	100 000,00€	100 000,00€	100 000,00€			

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	150 000,00 €	50%			150 000,00 €	50%
	EPCI		Propriétaire		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite****Volet n°1 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le déploiement de l'ensemble des actions de l'axe 5**

Etat d'avancement (en %) de chacune des actions de l'axe 5 du PAPI

Volet n°2 – Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les études préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés

Approbation de la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence

Nombre et % de bâti exposés ou sinistrés aux inondations retenues dans la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence

Nombre de ménage ayant fait l'objet d'une définition des besoins de relogement et de leurs capacités financières

Nombre de bâti ayant fait l'objet d'une acquisition / expropriation / mutation vis-à-vis des risques inondations

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-1

Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Contribuer à l'amélioration de la connaissance
- Sanctuariser la mémoire des événements
- Développer et pérenniser la conscience du risque

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.2.6 • Poursuivre la co-construction du retour d'expérience
D.2.7 • Constituer une mémoire écrite des événements passés et mettre en œuvre des repères de crue
D.4.2 • Développer les opérations d'affichage du danger à travers une signalétique dédiée

Description de l'action

La mise en place de repères de crues permet de perpétuer la mémoire du risque auprès de la population.

Ces repères sont une obligation des communes en regard de l'article L563-3 du code de l'environnement. Ils font partie du patrimoine des connaissances sur les crues et marquent le niveau des plus hautes eaux connues. Leur objectif est de sensibiliser au quotidien les riverains sur l'ampleur des événements passés et de promouvoir ainsi une culture du risque d'inondation. La liste et l'emplacement des repères de crues doivent figurer dans les DICRIM de chaque commune concernée.

Pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, dans le cadre du SPRI, une recherche historique bibliographique a été réalisée, notamment, dans l'objectif de recenser et retracer les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) des phénomènes historiques. Cette recherche a été menée aux archives (communales, départementales, de la DEAL, de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), Nationales d'Outre-Mer). Toujours dans le cadre du SPRI, au-delà de cette analyse historique, la recherche et la bancarisation des données sur les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) s'est appuyée sur des témoignages de personnes ressources (22 personnes rencontrées en janvier 2018), des informations issues des entretiens bilatéraux avec les parties prenantes (13 entretiens en 2018), des informations recueillies au fil de l'eau lors des investigations de terrain (juin 2018) et par Suez Consulting (octobre 2017) après le passage de l'ouragan Maria. Pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, cette reconstitution a permis l'identification de 33 PHEC.

Depuis 2020, la DEAL Guadeloupe s'est dotée d'un protocole de collecte sur le terrain d'information post inondations. Les laisses d'inondations et hauteurs d'eaux maximum atteintes de l'épisode du 10 novembre 2020 ont été relevées dans ce cadre. A l'échelle de l'EPCI se sont 9 mesures qui ont été réalisées. Depuis 2021, Cap Excellence s'est également dotée d'un protocole de collecte sur le terrain d'information post inondations. En concertation avec la DEAL Guadeloupe les épisodes suivants ont fait l'objet de relevés ;

- Fev 2022 : 12 relevés
- Avril 2022 : 99 relevés
- Aout 2022 : 9 relevés
- Septembre 2022 (Fiona) : 20 relevés

A ce jour, le territoire communautaire, est doté de 140 relevés de PHEC, toutefois aucun repère de crue n'a été posé.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Le recensement des PHEC post-inondations doit se poursuivre et être pérennisé. Une mutualisation et une coordination des moyens humains mobilisables (DEAL / EPCI / Communes) gagneraient à être davantage développées.

Il convient donc désormais d'assurer la pérennité de cette mémoire par la pose de repères de crue. La présente action vise à installer de nouveaux repères de crue et repères de ruissellement et de submersion marine. Pour cela, la base de données des Plus Hautes Eaux (PHE) constituée jusqu'à ce jour sera utilisée.

La présente action prévoit également la pose de repères à la suite d'évènements qui surviendraient durant la période de mise en œuvre du PAPI.

En complément des repères, des panneaux d'information pourront être installés afin de sensibiliser le grand public.

Les Communes sont compétentes et assureront la maîtrise d'ouvrage et la pose des repères. La Communauté d'Agglomération assurera un rôle de coordonnateur. Pour cela, l'EPCI proposera un cahier des charges commun qui viendra, notamment, préciser le design et l'habillage des repères de crue afin d'assurer une harmonisation des visuelles.

Le montant comprend les levés topographiques nécessaires, la conception, la fabrication, la livraison et la pose des repères et panneaux d'information ainsi que des supports (plot béton, poteau,...).

L'objectif visé est l'installation de 30 repères sur la durée du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Villes
		Co-pilote	DEAL, Cap Excellence
		Exécution	

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques, conception, fabrication, livraison et pose de repères et panneaux d'information ainsi que des supports	60 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€	10 000,00€

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	30 000,00 €	50%			30 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de repères posés

Nombre de PHE relevés

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-2

Communication d'adhésion aux diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux de réduction de la vulnérabilité y compris dans la recherche de financements pour la mise en oeuvre des mesures.

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

La mobilisation de l'axe 5 « réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes » est une réponse prépondérante de ce PAPI, à la forte vulnérabilité du territoire.

La mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité (axe 5) repose sur l'adhésion et le volontariat des propriétaires, locataires ou gestionnaires quel que soit l'usage (habitat, économie, public). Il est donc indispensable de créer un climat de confiance favorable dans le but que le public cible s'approprie la démarche.

L'objet de cette action est de mettre en œuvre un important volet de communication et un démarchage propre auprès de chaque propriétaire, locataire ou gestionnaire de bâtis ciblés pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité.

Cette action comprend :

- La création de l'identité du dispositif (design de marque)
- La création d'une page web dédié avec une cartographie interactive permettant notamment :
 - o Un accès au propriétaire, locataire ou gestionnaire pour souscrire à la démarche et/ou suivre l'avancement de son dossier et/ou réaliser un auto-diagnostic en ligne (se reporter fiche action n°1-13) et/ou accéder à des documents utiles
 - o Un accès au diagnostiqueur afin de publier l'ensemble des actions et productions menées dans le cadre des diagnostics
 - o Un accès aux services de l'Etat afin de faciliter et mutualiser l'accès aux données nécessaires à l'attribution des subventions ;
 - o Une accès au Maître d'ouvrage et ses partenaires (Villes,...) afin de disposer d'un tableau de bord permettant la réalisation de suivi, bilan,...
- La conception de supports de présentation : Flyers, Kakémono,...
- La conception d'un guide sur les mesures de réduction de la vulnérabilité que chaque propriétaire, locataire ou gestionnaire pourrait mettre en œuvre
- La mise à disposition d'outils de prise de contact dédié : numéro de téléphone, adresse mail, formulaire en ligne,...
- La tenue de réunions publiques et de quartier (y compris de zones d'activités économiques)
- La réalisation de campagne de démarchage en porte à porte (quel que soit l'usage)

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

La campagne de communication est évaluée et relancée tous les 2 ans après la définition d'une stratégie pré-définie : année n0 + année n+2 + année n+4.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Communes
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Création de l'identité visuelle et de la page web dédiée	50 000,00 €
Edition et expédition de courrier (6 000 tous les 2 ans) et Annexes (Guides, flyers,...)	7 000,00 €
Conception et édition des supports de communication (tous les 2 ans)	80 000,00 €
TOTAL	137 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	22 833,33€	22 833,33 €	22 833,33€	22 833,33€	22 833,33€	22 833,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	109 600,00 €	80%			27 400,00 €	20%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Création de l'identité visuelle et de la page web dédiée / Nombre de courrier individuel transmis
Nombre d'entreprises ayant réalisées l'étape n°1 du parcours de Prévention Risques Inondations (cf fiche action « Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises »)
Nombre d'habitation ayant adhéré à la démarche de réduction de la vulnérabilité (cf fiche action « Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation »)
Renseignement et analyse de la rubrique : « comment avez-vous connu le dispositif ? »

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-3

Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population y compris le public scolaire
- Développer chez les plus jeunes la culture du risque
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Adopter les bons comportements au regard du risque

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.1.7 • Organiser la surveillance du territoire
D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

En préambule, il est rappelé que l'académie de Guadeloupe, en charge des services déconcentrés de l'Education nationale, est également chargée de l'éducation aux risques, la gestion des biens et la protection des biens et des personnes dans ses champs d'actions.

Afin de dépasser les opérations ponctuelles d'éducation aux risques majeur envers un public restreint et de chercher à être plus pertinent avec le plus grand nombre, l'Académie de Guadeloupe a mis en place, à travers un Protocole d'Entente, un cadre de coordination et de concertation entre les différents partenaires mobilisés.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence est partenaire de ce protocole et s'est engagée à :

- Contribuer à la relecture des productions pédagogiques liées aux risques inondations
- Accompagner les actions de formation et de sensibilisation du public scolaire sur le territoire communautaire
- Accompagner les actions visant à augmenter la résilience des établissements scolaires aux risques inondations sur le territoire communautaire (PPMS, travaux d'adaptation, etc.)

➤ Si le projet Paré Pa Paré est poursuivi

Dans le cadre du projet Paré Pa Paré, porté par la Plateforme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes (PIRAC), plusieurs outils de sensibilisation à destination du milieu scolaire et du grand public sur les risques naturels ont été développés :

- Conte sur les risques : outil introductif pour susciter l'intérêt
- Modules projetables (1 / risque) + livrets enseignant & élèves
- Posters (1 / risque) : rappels sous forme de BD
- Jeu des 7 familles : 1 famille = 1 risque / 1 carte = 1 consigne
- Tutoriels maquettes (1 / risque) : Réalisation de maquette / expérience
- Jeu de plateau « risk péyi » (taille bureau / réelle) :
- Cocottes en papier : rappels des bons comportements
- Maquette magnétique : bâtir une ville
- Réalité virtuelle : scénario d'inondation

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Grace à ces outils, sur une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2022), 1 500 élèves à l'échelle de la Guadeloupe ont été sensibilisés.

Le projet Paré Pa Paré a pour objectif d'étendre encore davantage la gamme des outils de sensibilisation et de pérenniser, dans le temps, les actions de sensibilisation. Toutefois, l'avenir de cette opération dépend de l'obtention de co-financement.

Dans l'hypothèse où le projet Paré Pa Paré était renouvelé sur la même période que le PAPI, et afin de mutualiser les interventions envers le public scolaire, il serait envisagé de conventionner avec la PIRAC afin de leur confier le soin de sensibiliser, particulièrement, le public scolaire du territoire de Cap Excellence (via le budget de la présente fiche action).

➤ Le cas échéant, si le projet Paré Pa Paré n'est pas poursuivi

○ Poursuivre la sensibilisation grâce aux outils du projet Paré Pa Paré

Si le projet Paré Pa Paré n'est pas renouvelé, les outils développés dans ce cadre demeureront néanmoins accessibles et exploitables. Il pourrait ainsi être envisagé de poursuivre la sensibilisation sur cette base.

La question des moyens humains mobilisables pour en assurer l'animation demeurera à résoudre.

○ Revenir à « TOM et le mystère du plan familial de mise en sûreté (PFMS) ».

En outre, une action de sensibilisation en milieu scolaire a été réalisée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, le jeu « TOM et le mystère du plan familial de mise en sûreté (PFMS) ». L'outil, co-construit avec l'Education nationale et les communes, se présente sous forme d'un jeu de piste. Les Communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre disposent d'ores et déjà d'un itinéraire propre et d'une mallette de jeu. Ces outils seraient à développer à l'échelle de la Commune de Baie-Mahault.

L'animation s'organise en 2 étapes :

- **Une séance de sensibilisation en classe** réalisée par l'agent coordonnateur (adjoint d'animation) et l'enseignant dans le but d'introduire les notions de prévention du risque inondation qui seront exploitées par la suite lors de la tenue du jeu de piste.
- **Le jeu de piste à l'extérieur** autour d'une sortie pédagogique sur le temps scolaire encadré par l'agent coordonnateur et par l'enseignant.
A l'aide d'une carte, les élèves de CM1-CM2 sont invités à résoudre les énigmes pour mieux appréhender le risque d'inondation. Ils découvrent par la même occasion, les services municipaux en charge de la gestion de crise.

Le déploiement de cette action nécessite, chaque année :

- Des frais de formation des agents coordonnateurs (adjoint d'animation) sur 2 journées (1j théorie + 1j parcours du jeu de piste sur le terrain) ;
- Des frais d'accompagnement pour la coordination des différents intervenants (enseignant, police municipale pour sécuriser la sortie, transporteur, matériels,...) ;
- Des frais de transport afin d'acheminer les élèves de leurs écoles au point de départ du jeu de piste ;
- Des frais d'impression et de reproduction des différents supports, livrets, plaquettes, kakémonos,... ;
- Des frais de mise à disposition de bouteilles d'eau aux élèves et aux personnels encadrants ;
- Des frais d'acquisition de goodies, en lien avec la prévention des inondations, pour récompenser l'ensemble des élèves ayant participé.

L'objet de la présente action serait de réitérer chaque année, à l'identique, cette action de sensibilisation en milieu scolaire. L'objectif annuel serait de 32 classes sensibilisées.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Développement du Jeu de piste pour la commune de Baie-Mahault	10 000,00 €
Frais de formation (base de 20 participants)	9 000,00 €
Frais de coordination	3 000,00 €
Frais de transport	3 200,00 €
Frais d'impression et de reproduction	4 000,00 €
Frais de mise à disposition de bouteilles d'eau	500,00 €
Frais de goodies	3 000,00 €
TOTAL / an pour 32 classes	22 700,00 €
TOTAL sur 6 ans	136 200,00 €

Il est par ailleurs à noter que cette action mobilise le personnel communal (agent coordonnateur) dans une proportion non négligeable. Il est estimé un investissement de l'ordre de 110 jours au total.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Rectorat / Villes
		Exécution	Si projet Paré Pa Paré : PIRAC Le cas échéant : Rectorat / Villes*

* Cap Excellence assure un rôle de coordonnateur et d'acquisition mutualisée/centralisée des dépenses associées à cette action. Les acteurs en charge du déploiement de cette action seront essentiellement les Villes et le Rectorat (enseignants).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Frais connexes associés au déploiement de l'action	136 200,00 €
TOTAL	136 200,00 €

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€	22 700,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	108 960,00 €	80%			27 240,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une sensibilisation au risque inondation

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-4
Sensibilisation au risque d'inondation du grand public

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Valoriser le portage institutionnel du PAPI
- Promouvoir la mise en œuvre des actions du PAPI
- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque
- Développer la culture du risque

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

 D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

Le renforcement de la culture du risque a été initié dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds à travers, notamment, l'action « Sensibilisation au risque d'inondation envers le grand public ».

Cette action a été menée en deux temps à travers deux prestations distinctes :

- Un premier temps d'évaluation du besoin et de conception qui comprend :

- o **Une enquête auprès de 200 résidents inondables** sur le rapport au risque d'inondation et un état des lieux du besoin ;
- o La conception :

- **D'une identité visuelle institutionnelle du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** : logos, typographies, chartes de couleurs et chartes graphiques, gabarits et notices ;
- **D'un kit (n°1) de communication institutionnelle de présentation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds** : Un site web, une exposition itinérante (6 kakémonos), une affiche A3, une plaquette A4 R/V, un livret pédagogique A5 – 12 pages ;
- **D'un kit (n°2) de communication sur les bons gestes en cas d'inondations** : Encart réseaux sociaux (FB, Twitter, Insta), un magnet, une affiche, 3 spots radios, des insertions presses écrite, des affichages urbains, des affichages à l'arrière des bus, un spot vidéo pour une diffusion TV, cinéma et encart web en inboard, un encart web billboard.

1 – kit « Institutionnel »

Le site web


www.papidesgrandsfonds.fr

Une identité visuelle autour de deux personnages



Mannan dio et Mathis

2 – kit « bons gestes »

Médias numérique et RS



Affichage



Presses écrites



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Un second temps d'impression et de diffusion (étape 2) des kits de communication pour une communication « massive » sur une durée de 4 semaines.

Concernant identité visuelle institutionnelle du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, il convient de garder un certain nombre d'éléments qui sont désormais bien identifiés par le public (typographies, chartes de couleurs et chartes graphiques, personnages de Manman dlo et Mathis,...). Il est néanmoins nécessaire d'abandonner l'appellation « Grands Fonds » et le logo « Grands-Fonds » (pas suffisamment inclusif envers la Commune de Baie-Mahault) pour mieux coller à la réalité du nouveau programme. **La présente action comprend l'actualisation de l'identité visuelle institutionnelle du PAPI.**

Considérant les évolutions du PAPI « des bassins versants des Grands-Fonds », **le kit n°1 (de communication institutionnelle de présentation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds)** ne va pas pouvoir perdurer, en l'état, à l'avenir. **La présente action comprend son actualisation afin de l'adapter**, d'une part, au périmètre du territoire de Cap Excellence (davantage inclusif envers la Commune de Baie-Mahault), et, d'autre part, à l'approche multi-aléas inondations. Ce kit devra valoriser et promouvoir le portage institutionnel du PAPI. Cette actualisation comprend la traduction en d'autres langues afin de toucher le public touristique ainsi que les communautés isolées sur le plan linguistique (des personnes ne parlant ni le français, ni le créole guadeloupéen), et particulièrement vulnérables.

Concernant le kit n°2 (de communication sur les bons gestes en cas d'inondations), considérant que son intérêt, tout comme les canaux mobilisés (TV, Radios presse,...), dépasse l'échelle du PAPI, **un relais va être pris par les services de l'Etat.** La présente action ne vise donc pas à communiquer massivement sur les bons comportements à adopter en cas d'inondations. Pour autant, les partenaires du PAPI seront aux côtés des services de l'Etat pour relayer et amplifier les communications sur les bons comportements à adopter.

Ensuite la présente action, a pour objet de **centraliser et coordonner la communication qui sera dédiée à la mise en œuvre des actions du PAPI.** En particulier cette action accompagnera :

- L'action 1-1 : Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion
- L'action 3-4 ; Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (conception et réalisation de panneaux d'information à positionner à côté des 1ers repères d'auto-évaluation par exemple)
- L'action 4-3 : Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire
- L'action 4-4 : Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable
- L'action 6-1 et 6-2 : Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- L'action 6-5 : Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue
- L'action 7-2 : Démarche exploratoire d'équipement de dispositifs de protection amovible rapprochée

En outre, la présente action a pour objet de **renforcer la culture du risque en investissant sur la compréhension des mécanismes et des phénomènes** particulièrement contextualisés au territoire de Cap Excellence.

Sur la base des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds, auprès de 200 résidents inondables, les actions pré-senties sont les suivantes :

1. Un quiz (ou un jeu) en ligne permettant au plus grand nombre d'évaluer leur connaissance (pour lutter les « faux » sentiments de connaissance). Ce quiz (ou jeu) pourra être évolutif et comporter différents niveaux de difficultés.
2. Des outils de visualisation du risque inondation, employant les nouvelles technologies telles qu'une maquette 3D du territoire, ou une vidéo 3D. Ces outils permettraient au grand public de se

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

rendre compte des caractéristiques qui font le danger des inondations (leur cinétique, les vitesses d'écoulement, les hauteurs d'eau, etc.).

De plus, la présente action vise à **être présent sur les manifestations de proximité** y compris celles qui ne traitent pas spécifiquement des risques et à coordonner, à l'échelle du PAPI, les manifestations traitant spécifiquement des risques d'inondations particulièrement le 13 octobre lors de la journée de la résilience

Enfin, il paraît important de pouvoir **évaluer l'impact de la présente action**. Aussi il est prévu un bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI, basé sur une brève enquête visant à aborder de manière aléatoire la population pour évaluer la prise de connaissance des différents outils.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Aymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Partenaires institutionnels
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Actualisation de l'identité visuelle du PAPI	
Actualisation du kit n°1 de communication institutionnelle de présentation du PAPI	50 000,00 €
Conception de supports pour animer un stand lors de manifestations de proximité	
Promouvoir la mise en œuvre des actions du PAPI et particulièrement les actions : 1-1, 3-4, 4-3, 4-4, 6-1, 6-2, 6-5, 7-2.	80 000,00
Renforcement la culture du risque en investissant sur la compréhension des mécanismes et des phénomènes : Conception d'un Quiz (ou jeu) en ligne et d'animations (ou maquettes) 3D (exemple : 5 spots de 45 sev)	80 000,00 €
Bilan au début, à mi-parcours et à la fin de ce PAPI (enquête)	40 000,00 €
Frais de d'édition, d'impression, de diffusions, d'achats d'espace médias	150 000,00 €
TOTAL	400 000,00 €

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	320 000,00 €	80%			80 000,00 €	20%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'action ayant fait l'objet d'une communication
 Nombre de manifestation avec une présence PAPI
 Nombre de connexion (vu) du quizz et des animations 3D
 Progression des bilans

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-5

Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Renforcer les champs de compétences appelés dans la mise en œuvre de la politique globale de gestion du risque inondation
- Mobiliser et partager des connaissances spécifiques
- Créer un réseau d'échanges

Orientation stratégique PAPI

OS 1. S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations

Disposition PGRI

D.1.3 • Former les élus et les agents des collectivités territoriales

Description de l'action

A l'image du parcours de formation « Inondation Arc Méditerranéen » à destination des acteurs territoriaux, l'objet de cette fiche action est, en premier lieu, de **mettre en synergie plusieurs organismes experts du domaine** afin de concevoir, en complémentarité de leurs catalogues de formation respectifs, un **parcours de formation « inondation » commun et adapté** au contexte particulier du territoire communautaire de Cap Excellence.

Plusieurs thématiques et plusieurs publics (collectivité territoriale : technicien & élus, services de l'Etat, autres gestionnaires) pourront être ciblés, citons par exemple :

Thématiques
Inondations et rôle des services techniques : avant, pendant et après l'évènement
Police de l'urbanisme et répression des infractions
Intégration du risque inondation dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement
Inondations : La gestion de crise à l'échelle communale : Avant, pendant et après l'évènement
Gestion du risque d'inondation, typologie des inondations, qui fait quoi et comment ?
Inondations et réduction de la Vulnérabilité
Post-crise : Les retours d'expérience et la collecte d'informations terrain post-inondation
Post-crise : L'aide aux sinistrés et la gestion du relogement

Une attention particulière sera portée à la sensibilisation et à la formation des élus sur les risques inondations. Au regard de la complexité de cette thématique et de la multitude des situations, des notions à appréhender et des responsabilités, un parcours spécifique sera proposé au public élu. Ce parcours devra permettre d'échanger, de partager, voire de visualiser concrètement les sujets évoqués.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Un lien sera fait avec l'action n°3-2 (Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices) concernant, spécifiquement, les obligations et devoirs des élus communaux en période crise (y compris vis-à-vis de leur relation à la presse et aux médias).

Une fois le parcours de formation « inondation » concerté, adapté et validé, la présente fiche action vise à **contribuer au financement des frais d'inscription** des stagiaires issus du territoire communautaire.

L'hypothèse est prise d'une contribution moyenne de l'ordre de 800 € / participant pour la formation d'une soixantaine de stagiaire.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	CNFPT, DEAL, AMG, CAUE
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Co-élaboration du parcours de formation « inondation » avec les organismes experts	-
Contribution au financement des frais d'inscription	48 000,00 €
TOTAL	48 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€	8 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	24 000,00 €	50%			24 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Elaboration du parcours de formation « inondation »

Nombre de formation issu du parcours de formation « inondation »

Nombre de stagiaire ayant suivi une formation issue du parcours de formation « inondation »

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-6

Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser la population du territoire
- Communiquer sur les risques majeurs et les bons comportements à adopter

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.1 • Établir et mettre à jour l'ensemble des DICRIM
D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

Les trois communes de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence sont dotées d'un DICRIM
Afin :

- D'une part, d'actualiser ces documents ;
- D'autre part, de les compléter avec des éléments de connaissance récents (relevés des Plus Hautes Eaux, bons comportements en cas d'inondation, dispositifs communaux mis en place, connaissance des risques (inondation par débordement, ruissellement, submersion marine, submersion chronique) ;

Il est proposé une mise à jour de l'ensemble des DICRIM sur la période de réalisation du PAPI,

En outre, l'article L125-2 du code de l'environnement, précise que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. [...] **Le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans** [...] sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque [...]

Ainsi, la présente action vise à concevoir, pour chaque Commune membre, un Documents d'Information Communal sur les Risques Naturels Majeurs (DICRIM) spécialement dédié aux risques d'inondations. Une attention particulière sera portée, d'une part, au visuel pour le rendre attractif et, d'autre part, à l'articulation avec l'action 1-4 de Sensibilisation au risque d'inondation du grand public.

Ces DICRIM « inondations » seront ensuite mis à jour, édités et distribués à chaque ménage du territoire tous les 2 ans.

En complément de la mise à jour des DICRIM, l'EPCI appuiera les communes pour :

- La rédaction et la diffusion d'un communiqué de presse, la diffusion des DICRIM via des différents réseaux et canaux ;
- L'organisation de réunions publiques pour informer la population sur la parution du DICRIM et les actions mises en œuvre pour la gestion du risque inondation.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Il sera proposé aux communes une mutualisation par groupement de commande pour confier la réalisation de la présente action à un prestataire spécialisé.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Villes
		Co-pilote	DEAL, Cap Excellence
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X		X		X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Conception des DICRIM « inondations » (x1)	15 000,00 €
Mise à jour des DICRIM tous les 2 ans (x2)	3 000,00 €
Edition des DICRIM : 1 pour chaque ménage (46 000 ménages) tous les 2 ans (x3 éditions)	30 000,00 €
Expédition des DICRIM : 1 pour chaque ménage (46 000 ménages) tous les 2 ans (x3 éditions)	25 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	15 000,00€	18 333,33€		18 333,33€		18 333,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER		
	35 000,00 €	50%			35 000,00 €	50%	
	EPCI		Communes		Région		
	Département		Office de l'eau		BRGM		

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Nombre de DICRIM actualisé
Nombre de DICRIM édité et diffusé
Nombre de réunions publiques

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-7

Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance
- Réduire les ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (CHU, ...),
- Améliorer l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, ...
- Appuyer les actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations
 D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations
 D.2.5 • Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte guadeloupéen
 D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) mené, entre 2017 et 2019, dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a contribué à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique et de l'aléa inondation (se reporter Figure 1) :

- Des bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 33 km de réseau et 4,1 km² qui ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique couplée 1D/2D ;
- Des bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D ;

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

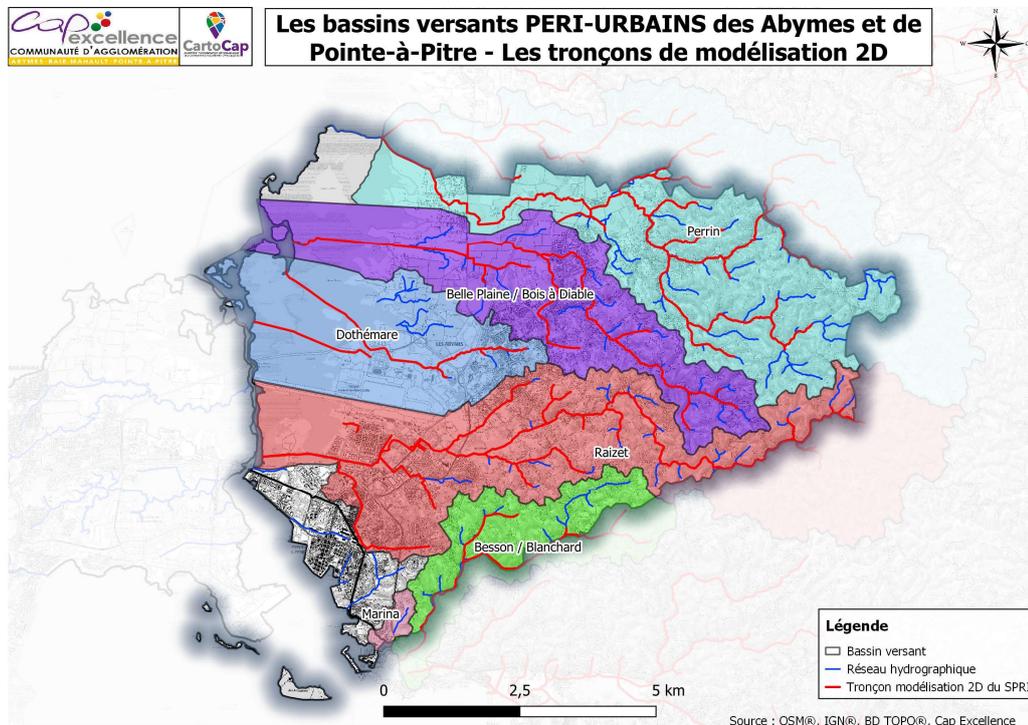
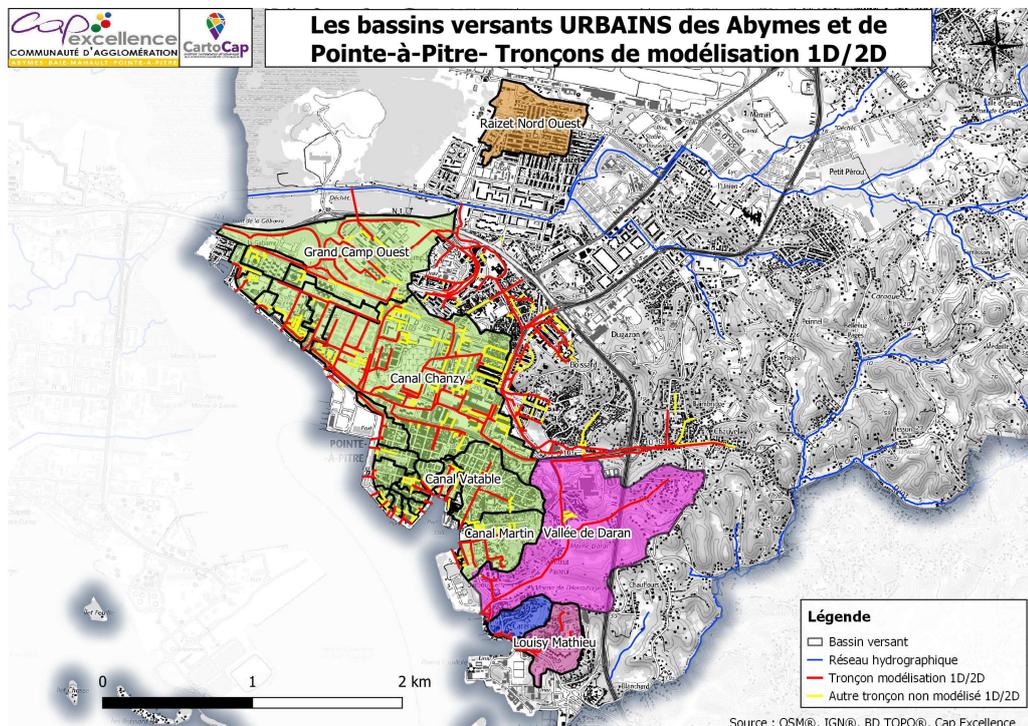


Figure 1 – Emprise de modélisations (en haut : des bassins versants urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre / en bas : des bassins versants péri-urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre)

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

En ce qui concerne les bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre (emprise sur la carte de gauche de la Figure 1), la modélisation hydraulique couplée 1D/2D a été déployée avec beaucoup de difficultés du fait, notamment, d'incohérences entre les données topographiques disponibles (réseau pluvial issu du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et le terrain naturel surfacique issu du traitement de la LITTO3D). Ainsi un seul scénario, des périodes de retour 10 ans et 100 ans, a pu être modélisé sans réussir pour autant à simuler la décrue. De ce fait, aucune analyse de sensibilité n'a pu être menée notamment vis-à-vis de l'élévation du niveau marin et aucun scénario d'aménagement n'a pu être intégré aux modèles déjà instables.

En outre ces modélisations ont, quand même, permis d'identifier et de faire connaître la problématique et l'ampleur du ruissellement urbain de la région pointoise (se reporter Figure 2). La présente action vise donc à capitaliser des difficultés rencontrées dans le cadre du SPRI et à s'investir plus finement dans l'amélioration de la connaissance de ce type d'inondation dit « de ruissellement urbain ».

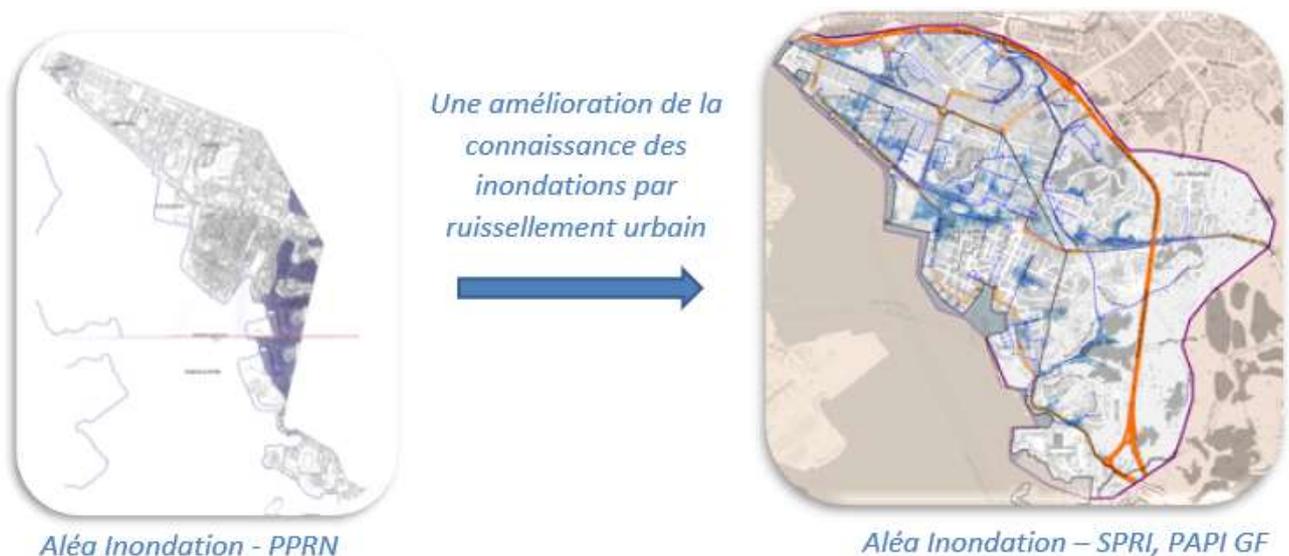
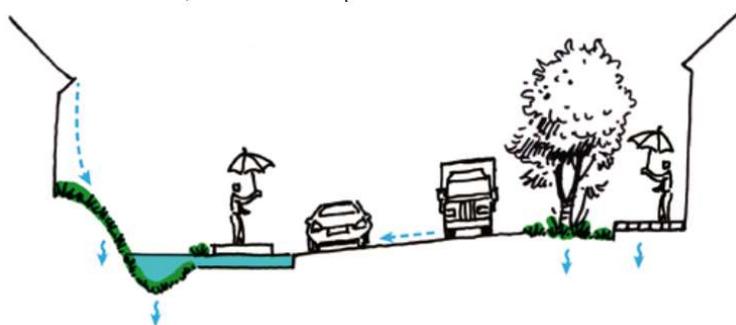


Figure 2 - Amélioration de la connaissance des inondations par ruissellement urbain

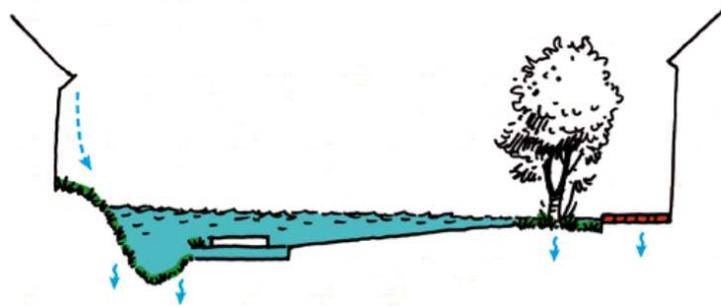
En préalable il convient de rappeler que les inondations urbaines sont susceptibles de mobiliser différents systèmes :

- Le système dit « mineur » qui correspond couramment au réseau d'assainissement des eaux pluviales.

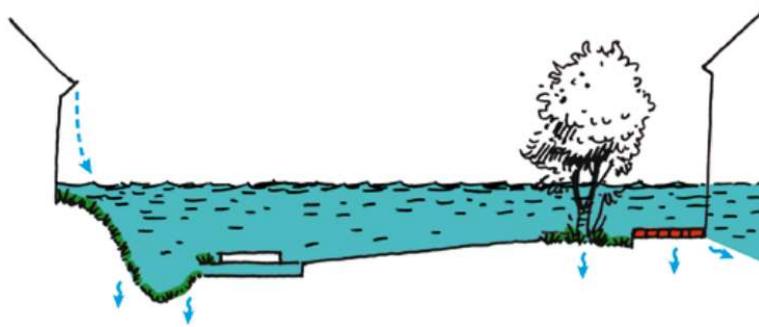


AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Le système dit « majeur » qui correspond généralement aux espaces publics réceptacles de l'excédent d'eau que le réseau mineur ne peut accepter. L'impact concerne alors certaines fonctions urbaines qui fonctionnent en mode dégradé le temps de l'inondation mais les impacts matériels sont limités.



- Le système dit « exceptionnel » qui correspond à l'enveloppe inondable pour un événement exceptionnel lorsque le système majeur est à son tour saturé. Les impacts sont alors organisationnels et les enjeux sont de préserver la vie humaine.



L'agglomération pointoise dispose d'ores et déjà d'une très forte vulnérabilité sans solutions d'ingénieries hydrauliques collectives du système mineur véritablement efficace. Il est par ailleurs certain que la vulnérabilité de ce territoire sera notablement accrue par les incidences du changement climatique et particulièrement par l'élévation du marin. Il apparaît donc nécessaire d'engager, dès à présent, des réflexions pour aménager le système majeur et exceptionnel, d'une part, et d'organiser les fonctions urbaines de la Ville, d'autre part, de manière à ce que Pointe-à-Pitre devienne une cité « résiliente » aux inondations.

Le contrôle de l'influence du niveau de la mer sur l'évacuation de ces eaux revêt un enjeu particulièrement essentiel.

L'objectif de cette action est :

- D'améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement urbain et particulièrement les interactions les différents systèmes mineurs, majeurs et exceptionnels ;
- De disposer de la cartographie graduée de l'aléa ruissellement urbain dans le but d'abonder notamment la prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...) et dans l'aménagement du territoire et la prise en compte dans la gestion de crise (PCS, ORSEC).
- D'engager des réflexions spécifiques de réduction et de non-aggravation du phénomène de ruissellement, de maîtrise des écoulements excédentaires, de limitation de l'exposition d'enjeux vulnérables en zone inondable, adaptation de l'existant, d'adaptation organisationnelle.
- Etudier la faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudié, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Cette étude suit les phases suivantes :

1. Recensement et analyse des données disponibles

Compte tenu de l'analyse menée dans le SPRI et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), cette première étape va être axée principalement sur la collecte de plans récents (topographie levée par un géomètre, plans des réseaux), d'investigations de terrain pour contrôler les points du réseau pluvial présentant une cote plus haute que le terrain naturel issu de la LITTO3D (environ 1 000 points), des mesures alimenter le calage des modèles hydrauliques (se reporter action n°1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique).

Cette étape intègre l'élaboration d'un cahier des charges permettant au maître d'ouvrage de consulter un géomètre expert. Les levés topographiques nécessaires seront de deux types : des cotes ponctuelles du réseau pluvial (environ 1 000 points), des levés LIDAR des zones inondées (via un drone par exemple).

2. Cartographie de l'aléa ruissellement urbain en état actuel

Il est mis en œuvre un modèle hydraulique couplant la prise en compte du réseau pluvial enterré et un modèle surfacique d'écoulement. Pour cela, il est utilisé les données topographiques issues des levés réalisés spécifiquement pour les besoins de l'étude et le repérage du réseau pluvial issu du SDGEP.

Ce modèle couvre les zones inondées identifiées dans le SPRI et présentées sur la Figure 4.

3. Schéma d'aménagement hydraulique

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, des travaux sont proposés et chiffrés notamment :

- Réduction des ruissellements à la source : végétalisation des espaces, mobilisation des friches urbaines pour ralentir les écoulements (parking de l'ancien CHU, ...),
- Amélioration de l'évacuation des ruissellements en surface : reprofilage de voirie, suppression des obstacles en amont des exutoires, effacement des zones de cuvette, système de vannage et de pompage ...
- Actions de réduction de la vulnérabilité des bâtis

Une attention, particulière, sera portée sur le devenir du patrimoine affecté à la compétence GEMAPI (se reporter Figure 3). En particulier sera étudié, en lien avec les projections d'élévation du niveau marin, l'opportunité de ré-ouvrir, réhabiliter, renaturer, certains tronçons des canaux historiques structurants de la gestion des ruissellements de la région pointoise ou au contraire l'opportunité de conforter leur étanchéité et l'équipement d'un système de vannage et de relevage.

Afin d'alimenter les réflexions sur l'adaptation du cahier des charges PAPI aux spécificités des outre-mer, la présente action prévoit l'analyse une analyse de sensibilité au regard d'un niveau de service minimal pour une période de retour 10 ans ou 30 ans.

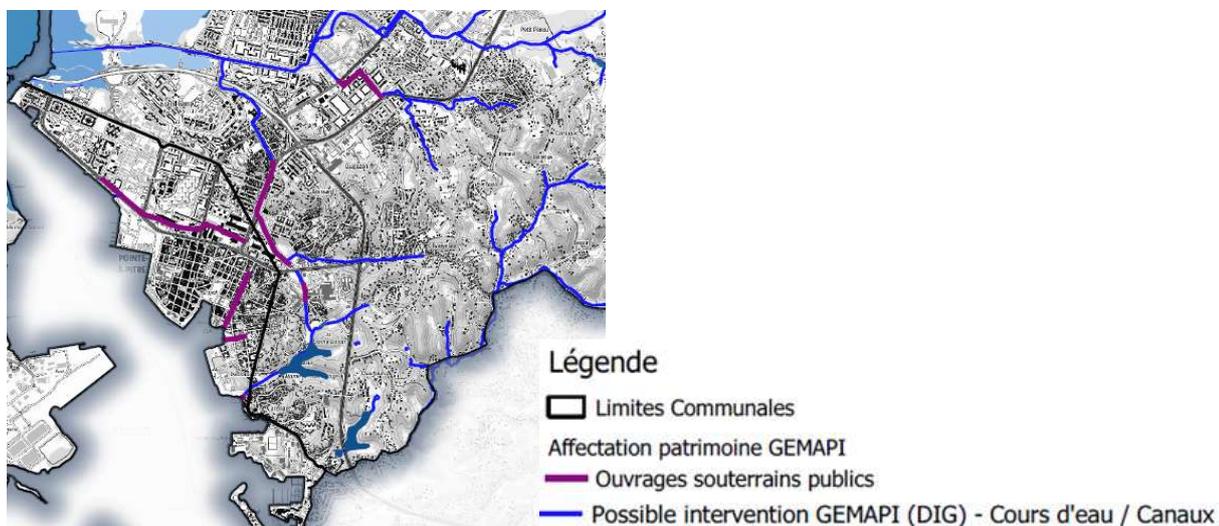
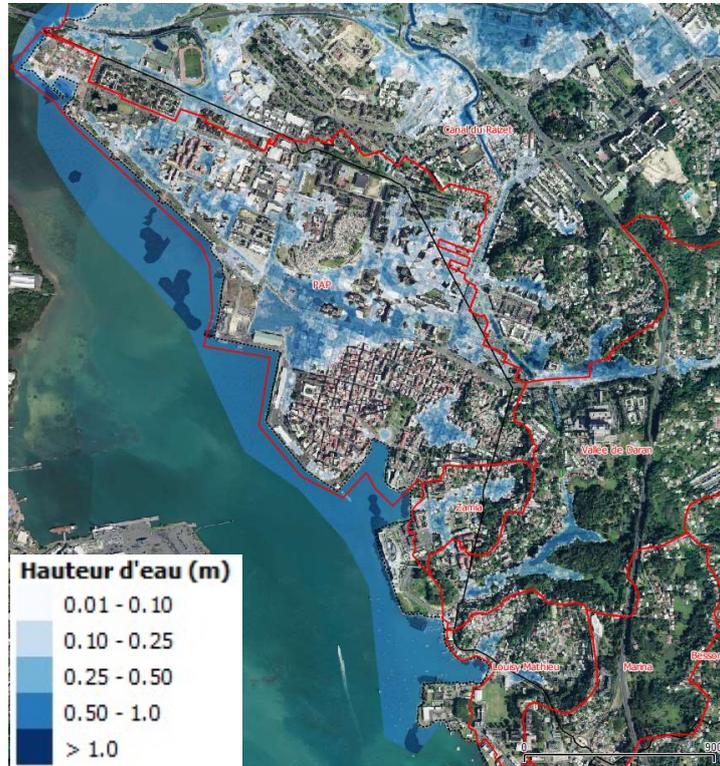


Figure 3 - patrimoine GEMAPI

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE



➤ **Débordement GPEU**

Volume débordé T= 10 ans

- Supérieur à 1000 m3
- Compris entre 500 m3 et 1000 m3
- Compris entre 100 m3 et 500 m3
- Compris entre 50 m3 et 100 m3

➤ **Débordement de canal**

☑ Hauteur d'eau (m) max T=100 ans

- 0.00 - 0.10
- 0.10 - 0.20
- 0.20 - 0.30
- 0.30 - 0.40
- 0.40 - 0.50
- 0.50 - 0.75
- 0.75 - 1.00
- 1.00 - 1.50
- 1.50 - 2.00
- 2.00 - 3.00
- 3.00 - 8.34



Figure 4 - Emprise des secteurs étudiés (en haut Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre / en bas : Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet)

4. Faisabilité du développement d'un outil de prévision et/ou d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel »

Sur la base du diagnostic établi par modélisation, il s'agira d'étudier la faisabilité du développement d'un outil de surveillance et d'alerte des inondations du système dit « majeur » et « exceptionnel ». Il sera par exemple étudier, la possibilité d'utiliser ou de développer le réseau de caméras de vidéosurveillance pour organiser l'alerte selon différents seuils de monter du niveau d'eau.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre					
Bassins versants urbains des Abymes et des Pointe-à-Pitre Bassin versant urbain de la zone nord-ouest du Raizet	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; padding: 5px;">Maître d'ouvrage</td> <td style="padding: 5px;">Cap Excellence</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Co-pilote</td> <td style="padding: 5px;">SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France, Routes de Guadeloupe</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Exécution</td> <td style="padding: 5px;">Externe</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage	Cap Excellence	Co-pilote	SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France, Routes de Guadeloupe	Exécution	Externe
Maître d'ouvrage	Cap Excellence						
Co-pilote	SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France, Routes de Guadeloupe						
Exécution	Externe						

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X		

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	80 000,00 €
Étude hydraulique dont investigations de terrain et préconisations	120 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			80 000,00€	120 000,00€		

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER		
	100 000,00 €	50%			100 000,00 €	50%	
	EPCI		Communes		Région		
	Département		Office de l'eau		BRGM		

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Cartographie de l'aléa « ruissellement urbain »

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Élaboration d'un schéma d'aménagement hydraulique dédié au « ruissellement urbain »

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-8

Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance
- Se protéger contre les surcotes marines et les submersions chroniques

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations
D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations
D.2.5 • Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte guadeloupéen
D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

Le territoire de Cap Excellence est vulnérable aux inondations par submersion marine. Pour une période de retour 100 ans ce sont près de 12 400 habitants et 11 000 emplois qui sont exposés aux inondations particulièrement sur les secteurs de Pointe-à-Pitre, Jarry et du Raizet.

La présente action vise à étudier la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry au regard des phénomènes de submersion marine. Les phénomènes étudiés porteront sur la surélévation temporaire du niveau de la mer (les surcotes) ainsi que sur la surélévation permanente du niveau de la mer (les submersions chroniques).

Pour ce qui est de la surélévation temporaire du niveau de la mer (les surcotes), cette étude s'inscrira dans la continuité des résultats issus des projets :

- INTERREG Caraïbes "CARIB-COAST" (étude de l'évènement historique et probabiliste de la submersion marine (niveaux d'eau et vagues) pour les périodes de retour 10 ans, 50 ans et 100 ans à une résolution 20 m) ;
- Cartographie de l'aléa submersion marine dans le cadre de la révision des PPRN (cartographie de la dynamique de submersion : vitesse, hauteur et cinétique) en climat actuel et futur (horizon 2100).

Elle n'aura pas pour objet de rejouer les modélisations hydrodynamique 2D/3D et de submersion marine réalisée, en état actuel, à différentes échelles dans ce cadre.

L'objectif de cette étude sera au contraire d'affiner la connaissance à une échelle très localisée dans le but, d'une part, de dimensionner des potentiels ouvrages de protection, et, d'autre part, de réaliser les analyses Multicritères (ACB-AMC) nécessaires à l'obtention de Fonds FPRNM dans la cadre d'une labellisation PAPI.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Ainsi les résultats des projets précités (CARIB-COAST et révision des PPRN) seront exploités comme des « données d'entrées » visant à alimenter les limites d'un modèle hydrodynamique de submersion très localisé (données de forçage).

Pour ce qui est de la surélévation permanente du niveau de la mer (les submersions chroniques), cette étude s'inscrit dans la continuité des résultats de :

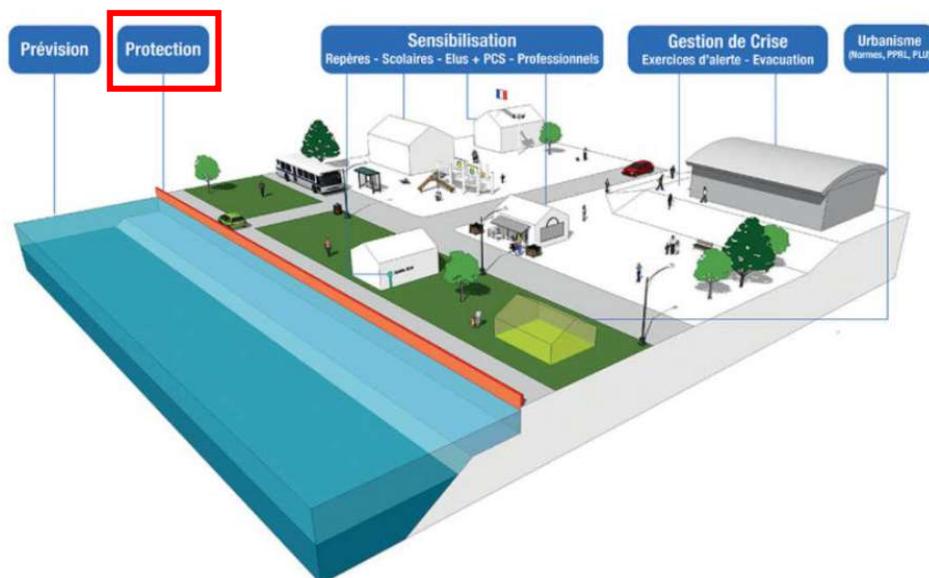
- L'étude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe (BRGM, Février 2021)
- L'action n°1-g relative à l'instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

Elle n'aura pas pour objet de rejouter les projections effectuées dans ce cadre. Il s'agira également d'exploiter ces résultats comme données d'entrée visant à alimenter les limites du modèle hydrodynamique de submersion très localisé.

L'objectif de cette étude, vis-à-vis des submersions chroniques, sera d'une part, de dimensionner des potentiels ouvrages de protection, et, d'autre part, de réaliser les analyses Multicritères (ACB-AMC) nécessaires à l'obtention de Fonds FPRNM dans la cadre d'une labellisation PAPI.

Ainsi, l'objectif de cette action est :

- Le développement d'une modélisations hydrodynamique 2D/3D et de submersion marine temporaire et permanente très localisé. Des visites de terrains et des relevés topographiques viendront, utilement, alimenter la construction de la géométrie du modèle afin de représenter le plus finement possible la dynamique de submersion pour différentes probabilités d'apparition et pour différentes hypothèses d'évolution du climat dans le futur ;
- L'étude et la pré-conception des solutions techniques de protection à la cote et/ou rattachée et le dimensionnement des ouvrages associés (se reporter Figure 1)
- L'intégration de ces ouvrages au modèle et l'analyse multicritère associée (AMC-ACB)
- La description des travaux à réaliser, les grands principes méthodologiques et les contraintes éventuellement liées ;
- Le chiffrage et le planning prévisionnel des travaux



AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

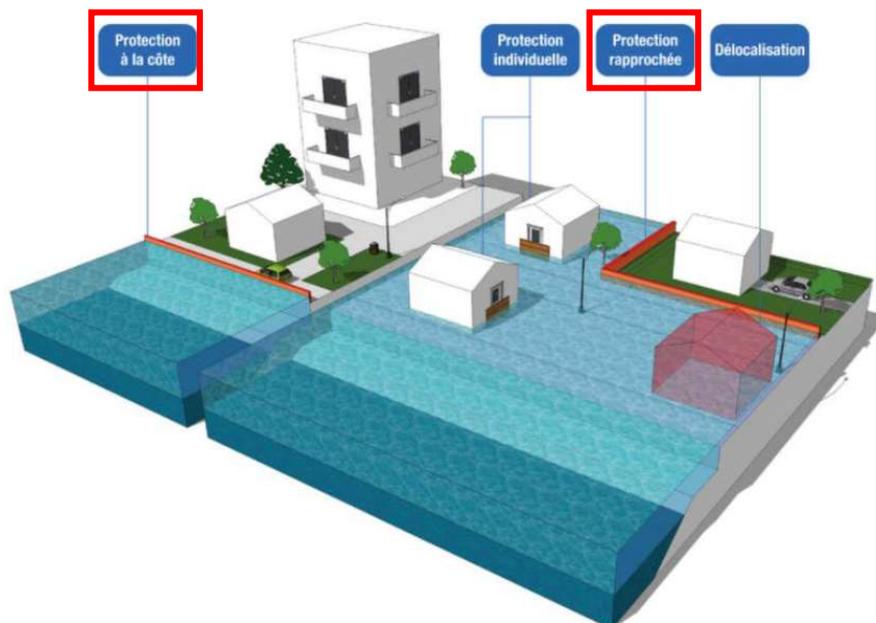


Figure 1 – Schéma de solution de protection à la côte et/ou rapprochée

Le linéaire à étudier représenterait environ 25 km :

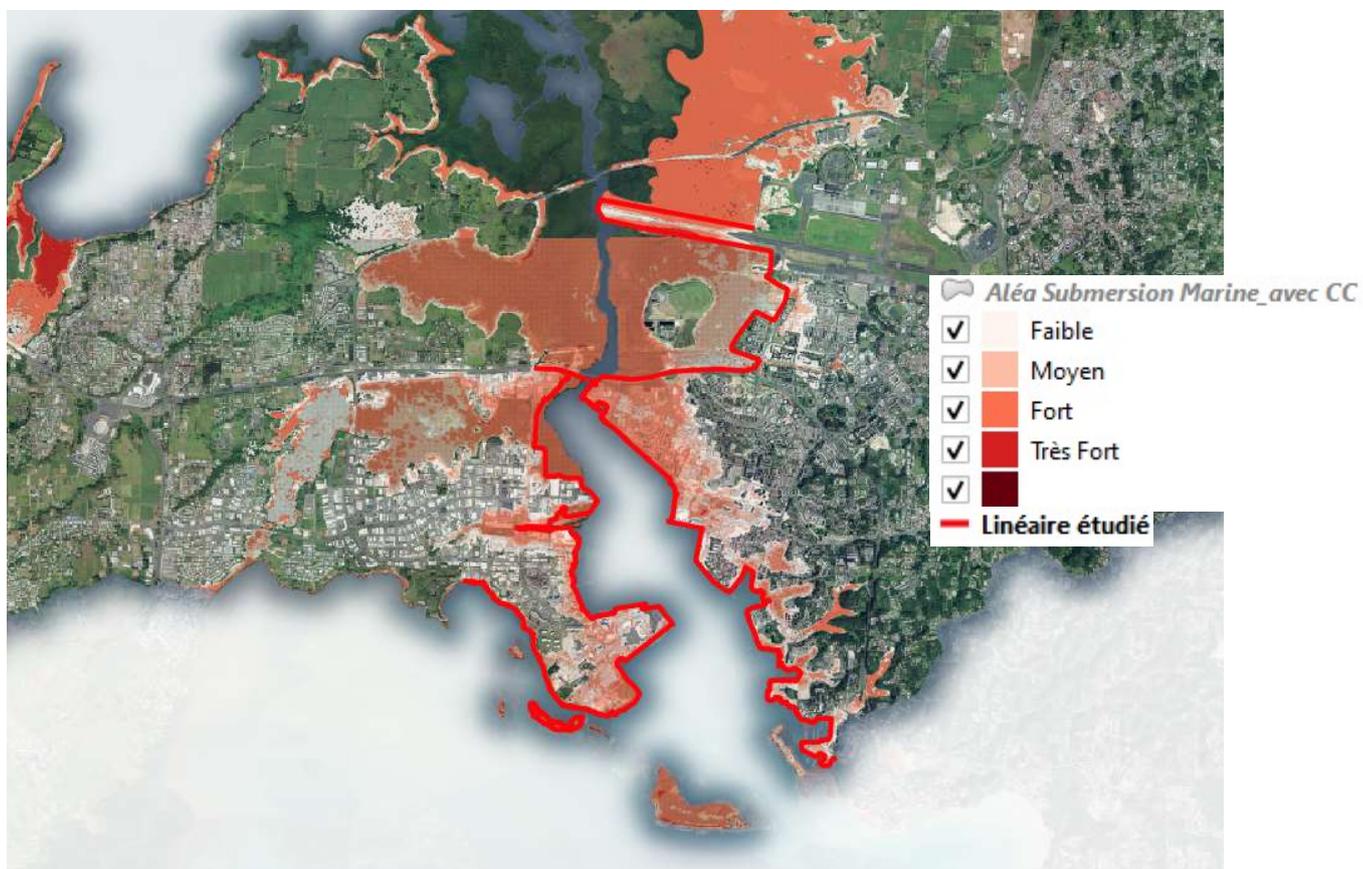


Figure 2 - linéaire objet de l'étude

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE
Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Littoral urbain des Aymes, de Pointe à Pitre et de Jarry	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France, Routes de Guadeloupe
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	100 000,00 €
Modélisation hydrodynamique et étude des solutions de protection	170 000,00 €
TOTAL	270 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			67 500,00€	67 500,00€	67 500,00€	67 500,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	125 000,00 €	46%			125 000,00 €	46%
	EPCI		Communes		Région	
	Grand Port Maritime de Guadeloupe		Office de l'eau		BRGM	
	20 000,00 €	7%				

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Linéaire de littoral étudié

Nombre de solutions de protection étudiées

Nombre d'enjeux potentiellement protégés

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-9

Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Améliorer la connaissance du phénomène de submersion chronique
- Contribuer au développement d'une politique de prévention à ce type de phénomène

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant

D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations

D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations

D.2.5 • Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte guadeloupéen

Description de l'action

Depuis 30 ans, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré que le niveau moyen de la mer augmente en raison du réchauffement climatique anthropique et que le niveau de la mer continuera d'augmenter à l'avenir.

L'élévation du niveau de la mer, à plusieurs conséquences :

- Générer des inondations dites « chroniques » c'est à dire des inondations se produisant à marée haute dans des conditions météorologiques calmes ;
- Aggraver les événements extrêmes de submersion marine et les effets des surcotes temporaires ;
- Aggraver les inondations dues aux précipitations intenses particulièrement dans les zones basses dont les exutoires se retrouvent noyés ;

Ces 3 conséquences sont cumulatives pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence qui présente une vulnérabilité et une sensibilité particulièrement importante à l'élévation du niveau de la mer. Les submersions chroniques sont d'ores et déjà observées dans les zones basses du territoire, comme au cours du mois d'août 2022, notamment, dans le secteur de la Ville de Pointe-à-Pitre (se reporter Figure 1).

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE



Figure 1 - Submersion chronique de Pointe-à-Pitre le 02 aout 2022

Dans le cadre d'une convention de Recherche et Développement entre le BRGM et la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la présente action vise à déployer une instrumentation adaptée à l'étude du phénomène de submersion chronique et de sa propagation dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et dans la nappe souterraine.

Cette action est déclinée en deux phases :

- **Phase 1 : Mise en œuvre des instruments de mesure**

Les instruments de mesure déployés seraient les suivants :

- Dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales : deux sondes capables de mesurer les paramètres suivants : pression et salinité. Ces sondes seraient positionnées en deux points différents du territoire. Au regard des enjeux et du retour d'expérience des inondations du mois d'août 2022, il apparaîtrait pertinent de déployer ces sondes en priorité sur le territoire de Pointe-à-Pitre* comme, par exemple, sur les secteurs de Lauricisque, et de la Rue Vatable.
- Dans un piézomètre : Une sonde capable de mesurer les paramètres suivants : pression et salinité. De la même manière il apparaîtrait pertinent d'équiper en priorité un piézomètre du territoire de Pointe-à-Pitre*.

* Les relevés pourront, ensuite, être extrapolés à d'autre secteur du territoire communautaire (Jarry, Raizet).

Ces équipements seraient déployés durant 2 années. Pour l'heure, cette instrumentation serait déployée dans un objectif d'amélioration de la connaissance. Elle ne serait pas déployée dans un objectif d'alerte ou de surveillance. Ainsi, il ne sera pas prévu de moyen de télétransmission en temps réel. Les données enregistrées seront uniquement relevées manuellement en temps différé.

Le choix des sites et des équipements ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'exploitation seront étudiés et définis en début de prestation.

- **Phase 2 : Exploitation des données acquises dans un objectif d'amélioration de la connaissance des phénomènes de submersion chronique**

Les données acquises en phase 1 et des données historiques d'observation du marégraphe de Pointe-à-Pitre et des données de prédiction du SHOM (e.g. contributions saisonnières hors perturbation atmosphériques locales) permettront d'affiner l'état des connaissances en termes de dynamique et identification des mécanismes à l'origine des submersions chroniques (à l'image de l'étude des échelles de temps d'émergence des inondations chroniques dans le grand pôle économique de la Guadeloupe (BRGM, Février 2021)).

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Il s'agira, en particulier, d'abonder la connaissance du caractère saisonnier de ce phénomène et d'actualiser les projections futures à échéance 2050 et 2100. Il s'agira également d'appréhender plus finement la projection locale de ces inondations, notamment, sur :

- Leur emprise spatiale ;
- La durée de submersion (selon la saisonnalité) ;
- Les volumes d'eau mobilisés.

En effet seront estimées et analysées les contributions relatives à l'élévation du niveau moyen de la mer induite par le changement climatique suivant plusieurs scénarios (IPCC) de trajectoires représentatives de concentration de gaz à effet de serre. En outre, seront calculés les probabilités de dépassement selon les scénarios étudiés.

En complément, il s'agira, de caractériser l'exposition aux submersions chroniques à travers :

- La collecte des informations existantes sur l'exposition actuelle ;
- La définition de seuils critique par zones basse ;
- L'analyse de la fréquence d'exposition selon les scénarios étudiés et la caractérisation de l'intensité

En outre, la présente action prévoit le développement d'un outil de visualisation des projections par :

- La création d'une base de données à partir des projections locales ;
- Le développement d'un outil graphique/cartographique.

Enfin, des préconisations pourront être émises, notamment, en matière de :

- Pérennisation des équipements de mesures avec, en complément, d'autres sites et/ou le développement d'une télésurveillance en temps réel dans un objectif de surveillance et d'alerte ;
- Solutions de protection collective et/ou individuelle, de limitation de la pénétration de l'eau dans le réseau et amélioration de la capacité de ressuyage le cas échéant ;
- De réduction de la vulnérabilité, d'information de la population et d'anticipation ;
- Relocalisation et d'adaptation à long terme

Les données mesurées ainsi que les conclusions de la phase 2 constitueront des données d'entrées essentielles aux actions :

- Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes
- Action n°1-18 : Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Zones altimétriques basses du territoire de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	SMGEAG
	Exécution	BRGM

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE
Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Mise en œuvre des instruments de mesure et exploitation des données acquises	260 000,00 €
TOTAL	260 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	104 000,00€	156 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	130 000,00 €	50%			78 000,00€	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	
					52 000,00€	20%

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de station de mesure posé
 Durée des relevés à chaque station
 Actualisation des projections locale de submersions chroniques et Caractérisation de l'exposition
 Développement d'un outil de visualisation des projections

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-10

Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement

Priorité
3

Objectifs de l'action

- Approfondir la connaissance des mécanismes et des dysfonctionnements à l'origine des inondations
- Etudier des solutions complémentaires
- Intégrer les projets d'aménagement à venir

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations
 D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations
 D.2.5 • Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte guadeloupéen
 D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) mené, entre 2017 et 2019, dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a contribué à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydraulique et de l'aléa inondation (se reporter Figure 1) :

- Des bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 33 km de réseau et 4,1 km² qui ont fait l'objet d'une modélisation hydraulique couplée 1D/2D ;
- Des bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre avec près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D ;

Dans le cadre de la cartographie détaillée du TRI Centre environ 20 km de réseau hydrographique des bassins versants PERI-URBAINS de Baie-Mahault a fait l'objet d'une modélisation simplifiée 1D (se reporter Figure 2).

Pour les bassins versants PERI-URBAINS (des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault), à cette échelle d'étude :

- Seuls les ouvrages dits « en remblais » ont été intégrés au modèle, et pour la plupart, directement par le maillage au gabarit à travers l'application de lignes de forçage (sans tablier) et d'une rugosité dédiée ;
- Seules des crues exceptionnelles (supérieure à la décennale) ont été modélisées. Ainsi, les volumes en jeu sont très importants.

Ces deux facteurs font que ces modèles ne traduisent pas de potentielles atteintes et/ou solutions à un niveau « local » et pour des crues « courantes » (de la crue annuelle à la crue décennale) de type : Suppression de points noirs hydrauliques / Restauration de zones d'expansion de crue ou des zones humides / solution d'hydraulique douces favorisant l'infiltration.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

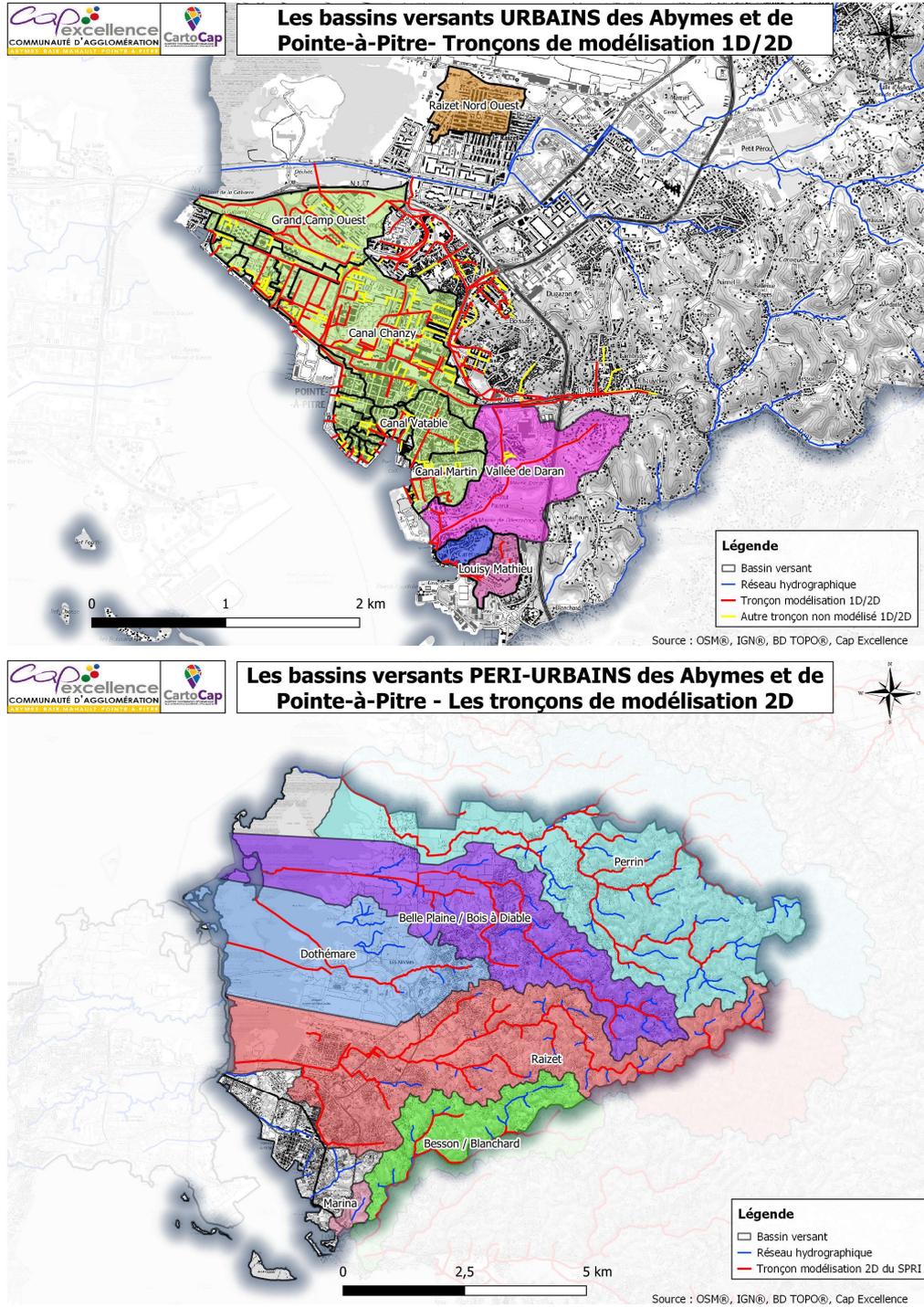


Figure 1 – Emprise de modélisations (à gauche : des bassins versants urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre / à droite : des bassins versants péri-urbains des Abymes et de Pointe-à-Pitre)

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

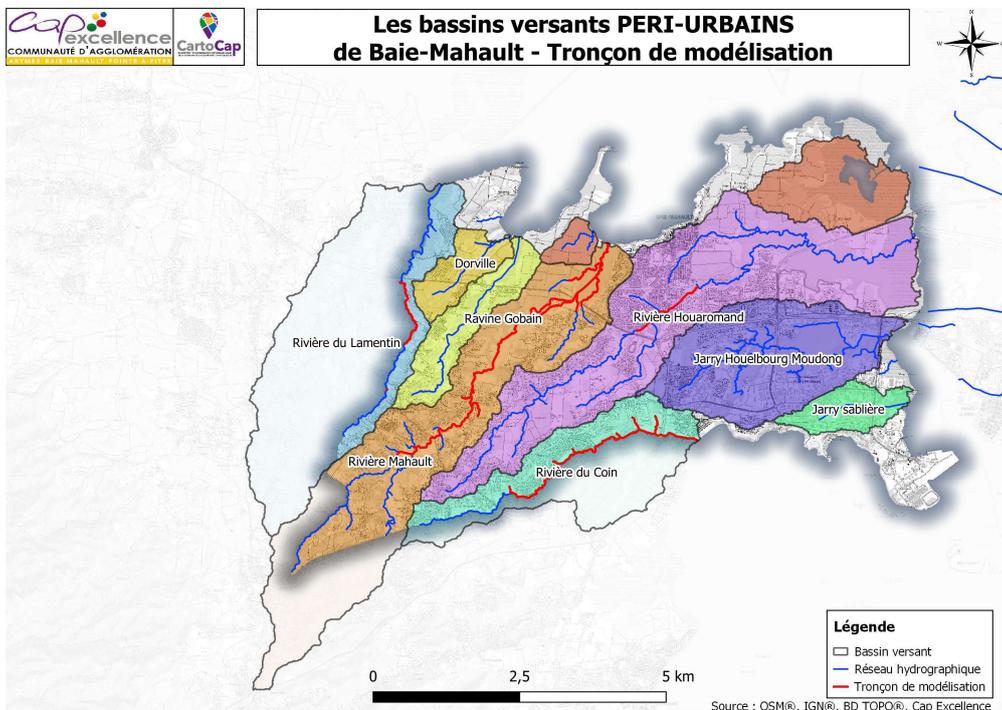


Figure 2 — Emprise de modélisations des bassins versants peri-urbains de Baie-Mahault

En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS des Abymes et de Pointe-à-Pitre, 15 scénarii d'aménagement ont été intégrés aux modèles donnant lieu au choix de retenir, sur le bassin versant du Canal du Raizet, un scénarii d'aménagement (se reporter 6-3,6-4, et 7-1).

En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS de Baie-Mahault, aucun scénarii d'aménagement n'a été étudié. La Figure 3 présente les bassins versants ayant déjà fait l'objet d'étude de solution de manière globale.

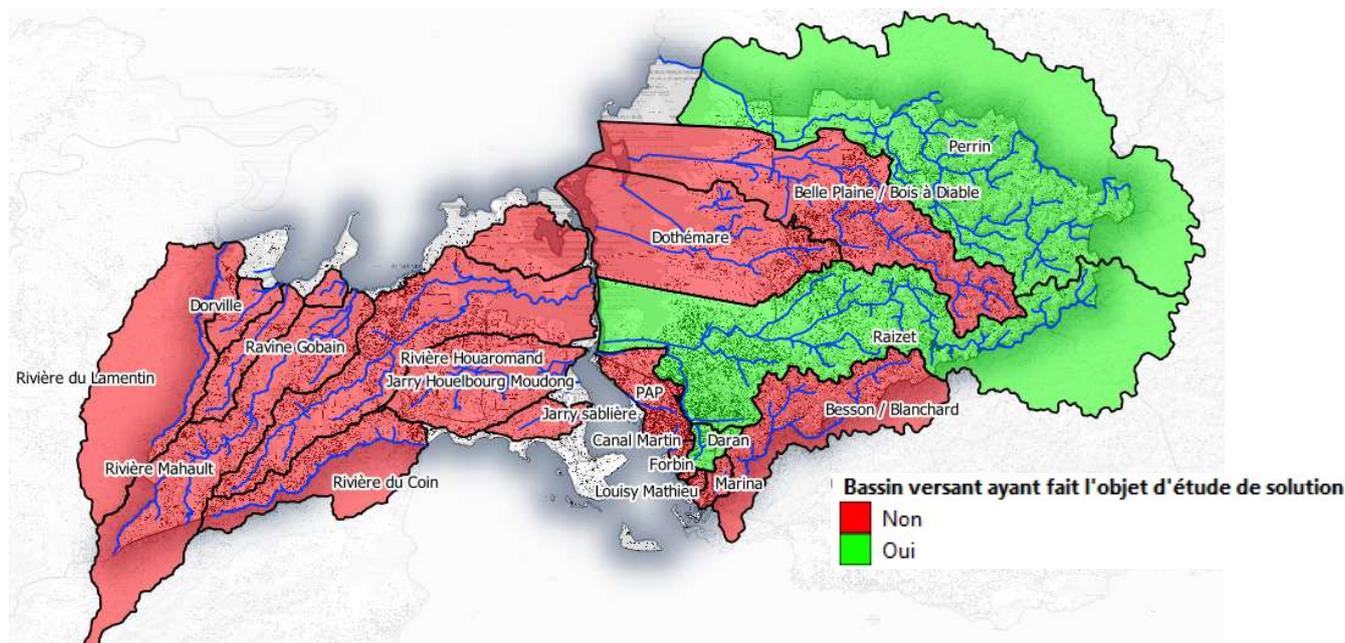


Figure 3 – Bassins versants ayant fait l'objet d'étude de solution de manière globale

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Depuis lors, le territoire a connu des inondations exceptionnelles qui ont été abondamment documentées (relevés de PHEC, capitalisation de témoignes, photos et vidéos, mesures aux stations pluviométriques et nouvelles données RADAR), c'est par exemple le cas des évènements pluvieux du 10 novembre 2020, du 07 février 2022 en région pointoise, du 30 avril 2022 sur le centre de la grande Terre, du 21 août 2022 sur les zones urbaines des Abymes, du 16 septembre lors du passage de la tempête tropicale Fiona sur le territoire de Baie-Mahault.

En outre, le territoire de Cap Excellence poursuit sa dynamique d'aménagement de son territoire avec des attentes fortes en termes, notamment, de réduction de l'aléa inondation.

Ainsi il est souhaité, dans le cadre de ce dossier PAPI, développer et/ou mettre à jour les modèles hydrauliques existants en rejouant un ou plusieurs évènements récemment documentés :

1. En ce qui concerne les bassins versants URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre : ce nouvel apport de connaissance fait l'objet d'une fiche action à part entière spécifiquement dédié au ruissellement urbain (se reporter Action n°1-7 : Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes)
2. En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS des abymes et de Pointe-à-Pitre : ce nouvel apport de connaissance fait l'objet de la présente fiche action.
3. En ce qui concerne les bassins versants PERI-URBAINS de Baie-Mahault : ce nouvel apport de connaissance fait l'objet de la présente fiche action.

Elle a également pour objet :

- **L'élaboration et/ou l'actualisation du diagnostic du territoire au regard des récents évènements inondations** qui seront rejoués et caractérisés. La méthodologie déployée sera la même que le SPRI du PAPI des Grands-Fonds, à savoir : recueil et analyse de données complémentaires, étude des récents évènements, reconnaissances de terrain complémentaires, relevés topographiques complémentaires, actualisation des modèles hydrauliques et de la caractérisation des aléas, actualisation du diagnostic de vulnérabilité
- ZOOM SUR LES RESEAUX :
Pour l'ensemble du territoire, il conviendra de développer, en particulier, la connaissance de la vulnérabilité des réseaux et en priorité les routes (particulièrement sur le territoire de Baie-Mahault), les réseaux secs (électricité, télécommunication) ainsi que les réseaux de transport des matières premières (produits pétroliers et dérivés du pétrole,...).
En effet, concernant les réseaux humides (AEP, EU et GEPU), les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU) et de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SMGEAG), en cours, prévoient de mener cette prospective en matière de vulnérabilité des réseaux et des équipements aux risques naturels (y compris inondations) et aux effets attendus du changement climatique.
Sur cette base et en concertation avec les gestionnaires, des actions visant la réduction de la vulnérabilité des réseaux pourront être planifiées.
En outre, un lien sera fait avec les actions de l'axe 3 du PAPI afin d'aborder la résilience des réseaux (en pré-crise, crise et post-crise) et d'optimiser le retour à la normale lors de perturbations.
- **L'étude de solutions complémentaires visant à réduire l'aléa inondation.** La méthodologie déployée sera la même que le SPRI du PAPI des Grands-Fonds, à savoir : Etude pré-opérationnelle, analyse mutli-critère (ACB – AMC) et analyse environnementale ;
- **L'étude de solutions complémentaires visant à supprimer des points noirs hydrauliques**
NB : En lien notamment avec le développement de la connaissance de la vulnérabilité des routes et des ouvrages de franchissement ;
- **L'étude de solutions complémentaires visant à limiter les ruissellements par des méthodes douces ;**
- **L'étude de solutions complémentaires visant à restaurer des zones d'expansion de crue , des annexes hydrauliques ou des zones humides ;**

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- **L'intégration d'éventuel projet d'aménagement** nécessitant une analyse, à l'échelle du bassin versant de l'impact, pour appuyer l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme (se reporter Action n°4-2 Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire)

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassins versants Péri-Urbains des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France, Routes de Guadeloupe
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Levés topographiques	100 000,00 €
Connaissance de la vulnérabilité des réseaux (relevés et/ou numérisation sous SIG)	100 000,00 €
Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de solutions complémentaires	210 000,00 €
TOTAL	410 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	68 333,33€	68 333,33€	68 333,33€	68 333,33€	68 333,33€	68 333,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	200 000,00 €	49%			200 000,00 €	49%
	EPCI		Communes		Région	
	Grand Port Maritime de Guadeloupe		Office de l'eau		BRGM	
10 000,00 €	2%					

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Cartographie et caractérisation des événements majeurs récents
Nombre de scénarii d'aménagement complémentaire étudié
Nombre d'enjeux protégés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action

1-11

Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Comprendre et intégrer les mécanismes du risque de crues soudaines et d'inondations
- Expliquer la nuance « Cyclone » / « Pluie / Orage » et la pertinence d'une approche multirisque
- Développer la culture du risque

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe est en charge de la déclinaison des orientations stratégiques du réseau Vigicrues sur son territoire. Dans ce cadre, elle a établi un plan d'actions quadriennal (PAQ) sur la période 2021 – 2024.

Ce PAQ contient notamment deux actions qui ont pour objectif de participer à la culture du risque, en communiquant, sensibilisant différents publics sur le risque de crues soudaines et d'inondations :

- Action 1.5 : Elaborer une stratégie de communication ;
- Action 1.6 : Mettre en œuvre cette stratégie de communication.

L'objectif est la production d'une campagne de communication annuelle au début de la saison des pluies en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et de la DEAL de Martinique.

Cette campagne de communication se base sur les résultats d'une étude interne de la DEAL (G. Clavier, 2022) qui analyse les causes d'accidents de personnes des crues soudaines et inondations ces dix dernières années sur les territoires de Guadeloupe et de Martinique.

Il en ressort les situations suivantes :

- Déplacement à pied ;
- Franchissement de gué ;
- Baignade en rivières et randonnées ;
- Logements en zones inondables ;
- Sauvetage de biens, d'animaux ou de personnes.

Et en particulier les facteurs de risques suivants :

- Méconnaissance du phénomène qui conduit à sous-estimer le danger ;
- Connaissance du phénomène mais avec un faux sentiment de sécurité (4x4, environnement familial) ;
- Connaissance du phénomène mais motif que l'on juge impérieux (enfants à l'école, bœuf au piquet, protection de ses biens).

La première campagne de communication sera lancée en 2023 avec l'ambition d'arriver à terme à activer au moins les canaux de communication suivants :

- Réseaux sociaux ;
- Affiches 4x3 ;

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

- Spots TV ;
- Spots radio ;
- Dépliants pour les touristes.

Cette action de l'Etat vise donc à s'inscrire en concertation avec les PAPI du territoire pour s'assurer de la cohérence des messages transmis.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Archipel Guadeloupéen	Maître d'ouvrage	DEAL 971 / MTE
	Co-pilote	DEAL 972
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Le coût prévisionnel de la campagne de communication est encore en cours de définition.

L'ensemble des coûts seront pris en charge par les services de l'Etat.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Action
1-12

Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles

Priorité
3

Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations ou les submersions
- Déploiement de solutions immédiates de protection amovibles

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations
 D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations
 D.2.5 • Préciser et apprécier les coûts des dommages à travers des analyses multicritères adaptées au contexte guadeloupéen
 D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

Les résultats des actions n°1-7 et 1-8 (Etude du ruissellement urbain et faisabilité de la protection du littoral urbain) seront livrés dans un horizon de 5 à 6 ans et ont pour objectif de proposer des solutions à long terme.

Sans attendre ces conclusions et de manière complémentaire, il est proposé, à travers la présente fiche action, de réaliser les relevés et études préalables pour le déploiement de solutions immédiates de protection amovibles sur les secteurs soumis aux inondations de type ruissellement urbain (Pointe-à-Pitre, Raizet) et aux effets déjà observés de submersion chronique en marée haute (se reporter Figure 2).

Ces solutions pourront être de deux types :

- Equipement des canaux souterrains de système de vannages (de type clapet anti-retour) permettant de retenir les arrivées d'eau de mer ou au contraire de vidanger les eaux pluviales. Il s'agirait, à ce stade, d'une solution à court terme dans l'attente des conclusions
- Protections rapprochées à l'échelle d'un ou de plusieurs bâtis, d'une ou de plusieurs rues, d'un ou de plusieurs quartiers (se reporter Figure 1) avec le déploiement d'une signalétique associée (réglette pour évaluer la dynamique de montée des eaux) et du panneau de signalisation nécessaire (information sur l'existence du dispositif, son fonctionnement et les consignes à respecter).

La présente action comprend la concertation et l'information des riverains et/ou personnes ressources concernées par ces équipements.

Il s'agit d'évaluer, d'une part la faisabilité technique, le coût et l'efficacité de ce type d'équipement à une échelle très localisée, et d'autre part, le besoin d'associer ce type d'équipements aux procédures d'alerte et de gestion de crises.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE



Figure 1 - Exemple de solutions de protection amovibles rapprochées (source : google image)



Figure 2 - effets déjà observés de submersion chronique en marée haute

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	SMGEAG, BRGM, GPMG, SAGPC, Villes, UA, Météo France
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X					

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes et relevés préalables	100 000,00 €
TOTAL	100 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	100 000,00€					

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER		
		50 000,00 €	50%			50 000,00 €	50%
		EPCI		Communes		Région	
		Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Réalisation des relevés et des études opérationnelles sur au moins 1 site pilote

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

 Action
1-13

Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les acteurs économiques à la gestion des risques inondations
- Définir les mesures d'accompagnement à la résilience
- Accompagner vers la démarche de réduction de la vulnérabilité des activités les plus sensibles

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité du territoire de Cap Excellence fait état, pour les bâtiments à usage économique de :

- **Pour les inondations par précipitation intense :**
 - o 446 bâtiments concernés pour l'occurrence 10 ans dont :
 - 20 bâtiments sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m (principalement situés dans la ZAE de Petit-Pérou et de Morne Vergain)
 - 196 (44%) de ces bâtiments le sont également pour des inondations par submersion marine. De plus **71 de ces bâtiments sont également exposés par le phénomène de submersion chronique**. Il s'agit en 1^{er} lieu des zones basses de Pointe-à-Pitre et particulièrement des secteurs suivants (soumis aux trois aléas) :
 - Rue Saint-Louis du Sénégal / Soukhomi (Pointe-à-Pitre)
 - Quai Lefebvre / Rue Lamartine / Rue de L'abbé Grégoire (Pointe-à-Pitre)
 - Rue Valable / Faubourg Victor Hugo (Pointe-à-Pitre) ;
 - o 696 bâtiments pour l'occurrence 100 ans dont :
 - En complément des secteurs pré-cités, les secteurs suivants sont concernés par les deux aléas :
 - Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry
 - Rue Amper / Rue de l'Europe
- **Pour les inondations par submersion marine :**
 - o Aucun bâtiment d'activité n'est impacté par la submersion marine de période de retour 10 ans
 - o 547 bâtiments d'activité sont impactés pour l'occurrence 100 ans
- **Pour les inondations par submersion chronique** (permanentes du fait de l'élévation du niveau marin) :
 - o 66 bâtiments à l'horizon 2100

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations, et d'autre part, que des mesures de mitigations sont à déployer massivement pour rendre ces enjeux plus résilients.

A l'image du **Parcours de Prévention Risques Inondations** porté notamment par la Cci du Var (exemple : <https://www.var.cci.fr/produit/parcours-de-prevention-risques-inondations> et <http://www.risques-inondations.fr/>), la présente action vise à proposer aux entreprises un parcours de prévention en 3 étapes :

1. **Un autodiagnostic en ligne** : Il s'agira d'élaborer et d'héberger un questionnaire en ligne, (sur le site de la CCI de Guadeloupe ou du réseau des partenaires des CCI de France ou sur le site internet qui hébergera la communication institutionnelle du PAPI (se reporter aux fiches actions n°1-2 et n°1-4)),

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

d'une quarantaine de questions permettant d'évaluer le taux de vulnérabilité des entreprises volontaires. L'entreprise aura également accès à :

- Une cartographie interactive en ligne pour connaître sa situation vis-à-vis des zones inondables ;
- Divers documents d'information sur les risques inondations, comment s'informer, comment avoir accès au parcours de prévention risques inondations, ...

Les thèmes abordés pourront être, par exemple :

- L'entreprise et l'exposition aux inondations : Connaître le risque inondation de votre parcelle, l'historique des crues...
- La vulnérabilité des locaux et la vulnérabilité humaine : Savoir si l'entreprise (les matériaux la composant), la clientèle ou les employés sont vulnérables face au risque.
- La vulnérabilité économique et les assurances : Savoir si les stocks et les matériels sont vulnérables face aux inondations, savoir si le contrat d'assurance correspond à l'exposition.
- Avant la crise : Connaître les moyens d'information, les systèmes d'alerte, les moyens de renseignement ...
- L'organisation pendant l'alerte et juste avant la crise : Connaître les mesures d'organisation, la gestion du personnel et de la clientèle, les bons comportements à adopter ...
- Après la crise : Se sensibiliser sur le nettoyage, la gestion des dégâts, les assurances...

A la fin de l'autodiagnostic, un 1^{er} rapport d'autodiagnostic pourra être proposé. Il sera téléchargeable directement en ligne. Il pourra être composé d'un graphique de vulnérabilité évaluant le taux de vulnérabilité de l'entreprise ainsi que les points forts et les points faibles de l'entreprise dans la gestion de ce risque. Des fiches pratiques pourront également être proposées afin d'obtenir des informations simples et concrètes sur la gestion des inondations dans le monde de l'entreprise.

2. **Une visite de consultation** : Une visite d'un consultant de la CCI de Guadeloupe dans la gestion des inondations qui accompagnera l'entreprise dans la mise en place de mesures de mitigation (organisationnelles et structurelles) au sein de l'activité. L'objectif de cette visite est de sensibiliser l'entrepreneur au risque d'inondation et de l'accompagner dans la gestion de celui-ci grâce à des propositions de mesures adaptées. L'objectif de cette visite est également de pré-diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis pour orienter les entreprises les plus vulnérables vers la 3^{ème} étape du parcours. Durant cette visite de consultation les techniciens évaluent la vulnérabilité, prennent des mesures, analysent la hauteur d'eau potentielle, constituent les outils d'aides à la décision (plan de gestion de crise et de continuité d'activités, fiches pratiques), font le point sur les différentes préconisations et recommandations pour la gestion du personnel, des stocks et du matériel, font le point sur les différents contrats d'assurances, estiment les premières mesures... Suite à cette visite un rapport de consultation sera remis. Il comportera, notamment, une première analyse de l'exposition aux inondations ainsi que les différentes préconisations et recommandations qui en découlent. Lors de cette visite, il est souhaité fournir à l'entrepreneur volontaire un kit d'urgence.



Figure 1 - Exemple d'un kit d'urgence (source : CCI Var)

3. **Un diagnostic de vulnérabilité par un bureau d'étude expert (en lien avec la fiche action 5-2)** : Le diagnostic de vulnérabilité est la 3^{ème} étape du parcours de prévention inondation. Il s'adressera aux entreprises les plus vulnérables.

Il permettra de bénéficier de subventions pour la réalisation des travaux à hauteur de 20% (pour les entreprises de moins de 20 salariés) sur la mise en place des mesures de réduction de vulnérabilité grâce au Fond de Prévention des Risques Naturels et Majeurs (FPRNM) de l'Etat

Sur la durée du PAPI, l'objectif est de faire entrer 500* entreprises dans le parcours de prévention, c'est-à-dire au stade de l'étape n°1 d'autodiagnostic. L'objectif serait ensuite qu'environ 300 entreprises réalisent l'étape n°2 de visite de consultation et enfin qu'environ 150 entreprises atteignent l'étape n°3 de diagnostic de vulnérabilité dans le cadre de ce parcours (lien avec l'action n°5-2).**

Ces objectifs pourront être revus à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

* La mobilisation et l'adhésion des entreprises au parcours de Prévention Risques Inondations est directement dépendante de la communication autour cette démarche.

De manière globale (quelque soit l'usage), la communication d'adhésion aux diagnostics de vulnérabilité fait l'objet d'une fiche action à part entière (cf action 1-2 Communication d'adhésion aux diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti).

En complément, la présente action (1-13) prévoit une communication particulièrement ciblée pour inciter les entreprises à effectuer la 1^{ère} étape du parcours (auto-diagnostic en ligne). Il s'agira d'effectuer les actions suivantes :

- Identification et prise de contact avec les entreprises localisées en zones potentiellement inondables (appel téléphonique,...).
- Animation de réunions de sensibilisation à destination des entrepreneurs
- Campagne d'emailing pour la promotion de l'auto-diagnostic en ligne

** Les entreprises exposées ou sinistrées pourront également souscrire directement à la démarche de réduction de la vulnérabilité (action 5-4) sans nécessairement suivre les différentes étapes du Parcours de Prévention Risques Inondations. Ce parcours ne sera pas « une condition » à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité par un bureau d'étude expert. Ce parcours de sensibilisation sera au contraire « un tremplin » pour attirer les entreprises vers cette étape de diagnostic de vulnérabilité.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage*	Cap Excellence
	Co-pilote	CCI
	Exécution	CCI

* L'action pourra être menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Guadeloupe, sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat)

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etape 1 - Développement et hébergement/actualisation de l'autodiagnostic en ligne* (y compris conception des livrables téléchargeables et des fiches pratiques) * Sur le site de la CCI de Guadeloupe ou du réseau des partenaires des CCI de France ou sur le site internet qui hébergera la communication institutionnelle du PAPI	94 200,00 €
Etape 2 : - Formation des agents consultants CCI Guadeloupe par la CCI du Var (ou autre CCI expérimentée) - Visites par les agents consultants CCI Guadeloupe (x 300 sur 6 ans soit ≈x50/an)	5 500,00 € 195 000,00 € (soit ≈650 €/ consultation)
- Développement des supports utiles à la visite et frais d'édition - Achat de kits d'urgence et distribution lors des visites (x=300)	3 000,00 € 9 000,00 €

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

Etape 3 - Diagnostic de vulnérabilité (en lien avec l'action 5-2)	Chiffré dans l'action 5-2
Communication et promotion du parcours de prévention	55 590,00 €
TOTAL	362 290,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	72 458,00 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	289 832,00 €	80%			72 458,00 €	20%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Développement du parcours de Prévention Risques Inondations en ligne
 Nombre d'autodiagnostic en ligne (en lien avec l'action 1-2)
 Nombre de visite de consultation
 Nombre de diagnostic de vulnérabilité (en lien avec l'action 5-2)

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action

3-1

Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Anticiper et fiabiliser l'alerte et la gestion de crise ;
- Fournir aux communes un outil d'aide à la décision pour la déclinaison des actions inondations de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Proposer une mise en vigilance à l'échelle communale

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.5 • Axer la sensibilisation sur la participation
 D.5.6 • Rendre opérationnel les plans communaux de sauvegarde et les décliner à plusieurs échelles
 D.5.7 • Inciter au déploiement des outils de préparation à la gestion de crise

Description de l'action

Le département de la Guadeloupe n'est pas couvert par le système VIGICRUE ou VIGICRUE FLASH. De plus, la Cellule de Veille Hydrologique (CVH) n'est, pour le moment, pas active sur le territoire. De ce fait parmi les vigilances départementales existantes, la vigilance « crue - inondation » n'existe pas.

Cependant, le département de la Guadeloupe est doté de dispositions spécifiques ORSEC vis-à-vis des « phénomènes météorologiques » :



Parmi les phénomènes météorologiques existants, ceux pouvant générer des inondations sont de deux ordres :

1. L'aléa météorologique « cyclone »
2. L'aléa météorologique « Pluies et Orages »

Ainsi, dans ces deux cas de figure, la Préfecture de Guadeloupe appuyée par les services de Météo France peut déployer une gamme de mise en vigilance et d'alerte à l'échelle du Département.

Le retour d'expérience des derniers événements démontre que, selon les phénomènes rencontrés :

- Le niveau de vigilance départemental peut être déclenché tardivement au regard du déroulé effectif de l'événement sur le territoire ;
- Le niveau de vigilance à l'échelle départementale peut ne pas être représentatif de la situation vécue à une échelle plus locale.

Ainsi, à travers la présente action, il est souhaité doter l'EPCI et ses communes d'un outil d'alerte hydrométéorologique en temps réel (24 h/ 24 et 7j/ 7) et d'un service d'aide à la gestion des risques associés. Ce service permettra de disposer :

- D'un passage en différents niveaux de vigilance à l'échelon communal (en complément du dispositif préfectoral à l'échelon départemental).
- D'une assistance téléphonique d'astreinte pour être accompagné tout au long de l'événement hydrométéorologique dans le déploiement des actions des PCS (et à terme du Plan Intercommunal de Sauvegarde) ;
- D'un message d'alerte personnalisé dès l'identification d'un phénomène à risque ;

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

- Un site internet personnalisé qui centralise toutes les données utiles à la gestion de crise, pour chacune des communes du territoire (et à terme du Plan Intercommunal de Sauvegarde) ;
- D'un rapport d'avènement post-crise ;
- D'une formation des élus et administratifs référents au service.

Ce service n'est pas de nature à remettre en cause la responsabilité de l'échelon communal dans l'alerte et la mise en sécurité de la population. En effet, le Maire demeure le directeur des opérations de secours. Toutefois, ce service permet à chacune de disposer, de manière cohérente et coordonnée, d'un appui en temps réel dans la gestion des risques hydrométéorologiques.

En ce qui concerne l'échelon intercommunal, dans l'attente de la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui définira l'étendu des actions communautaires dans ce domaine, ce service permet de connaître en temps réel le niveau d'exposition des Communes membres de l'EPCI et de disposer du même niveau d'information que l'échelon communal.

Les 3 communes membres ont déjà bénéficié de ce type de service :

- En 2018-2019 pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds ;
- Depuis 2019 pour la Ville de Baie-Mahault ;

La présente action permet de relancer de manière mutualisée et cohérente la contractualisation de toutes les communes membres et d'ajouter l'échelon communautaire.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence ; Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes, Météo France
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	43 200,00 €
TOTAL	43 200 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	10 800,00€	25%	32 400,00€	75%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'alerte donné par an
 Nombre de rapport d'évènement
 Nombre de référent formé

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

 Action
3-2
Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Renforcer l'opérationnalité, la réactivité et la coordination des acteurs de la gestion de crise
- Améliorer les procédures de gestion de crise

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

 D.4.5 • Axer la sensibilisation sur la participation
 D.5.6 • Rendre opérationnel les plans communaux de sauvegarde et les décliner à plusieurs échelles
 D.5.7 • Inciter au déploiement des outils de préparation à la gestion de crise

Description de l'action

Le plan communal de sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des étapes et actions communales contribuant à l'organisation de la protection de la population en cas d'évènement majeur. En fonction des risques connus, il :

- Détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- Fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recense les moyens disponibles
- Définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population

Les 3 communes du périmètre sont couvertes par un PCS dont la date de dernière révision est précisée ci-après :

PCS communal	Date de la dernière révision
Les Abymes	Mai 2019
Baie-Mahault	Juin 2020
Pointe-à-Pitre	Août 2020

Les 3 PCS ont été élaborés par le même prestataire (Predict), avec les mêmes bases de données et la même méthodologie.

Pour les Villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes, les volets inondations des Plans Communaux de Sauvegarde (PSC) ont été actualisés dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands. A ce titre, un exercice a été réalisé spécifiquement à l'échelle communale dans le cadre d'un scénario de mise en vigilance pluie et orage.

La présente action vise, d'une part, à poursuivre et pérenniser la dynamique déjà engagée par les 3 communes, et, d'autre part, à renforcer la coopération intercommunale. Il s'agit désormais de s'assurer de la mise à jour continue des plans communaux de sauvegarde et de sa bonne appréhension par l'ensemble des services et élus mobilisés et mobilisables en cas de crise,

En premier lieu, cette action a pour objectif de créer et maintenir une dynamique commune. A cet effet, des ateliers réguliers seront organisés, à l'échelle de chaque commune ou à l'échelle des 3 communes, dans le but de travailler un volet en particulier de la gestion de crise (par exemple : le barriérage routier, la diffusion de l'alerte, la gestion des abris,...). Ces ateliers permettront, également, selon le thème choisi d'associer et d'échanger avec les autres acteurs de la sécurité civile (Routes de Guadeloupe, SDIPC, SDIS, gendarmerie,

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

associations,...). L'animation de ces ateliers pourrait être assurée de manière tournante par chaque commune ou par l'EPCI.

En second lieu cette action consiste à actualiser et à préciser encore davantage le diagnostic des risques, le plan d'intervention gradué et la carte d'actons des plans communaux de sauvegarde. Une synergie sera recherchée avec, d'une part, le Plan Intercommunal de Sauvegarde et, d'autre part, les plans d'organisation des autres acteurs de la gestion de crise (Préfecture, Rectorat, Routes de Guadeloupe, SDIS,...).

En effet, de nouvelles données de modélisations hydrauliques et de connaissance fine de la vulnérabilité graduée sont désormais disponibles et gagneraient à être traduite de manière plus opérationnelle pour servir la gestion de crise. En outre, le retour d'expérience des derniers événements qui a été minutieusement documenté (relevés de PHE, capitalisation des médias, RS,...) constitue une base de données à valoriser. En complément, un travail particulier de développement d'un volet dédié aux ouvrages hydraulique de protection doit être engagé, particulièrement, sur le territoire des Aymes vis-à-vis du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (scénario en cas de menace de rupture). Une réflexion sera engagée, en particulier, sur le lien entre l'instrumentation de l'ouvrage écrêteur de crue qui permet le déclenchement de pré-alertes et d'alertes (informations montantes) et la diffusion de ces pré-alertes et alertes au habitants concernés (informations descendantes).

En outre, chaque acteur de la gestion dispose de son plan d'organisation ne cas de crise. L'objectif sera de décloisonner chaque plan et de les actualiser de manière croisée.

Enfin, dans le but de s'assurer de l'opérationnalité de l'organisation communale, la présente action prévoit la réalisation d'exercices. Le test régulier de l'organisation de crise est nécessaire pour améliorer le processus, pour prodiguer une formation complémentaire aux acteurs, et pour identifier les mises à jour à effectuer.

Dans le but d'améliorer l'efficacité des exercices de simulation, les acteurs de la gestion de crise seront préalablement formés. La méthodologie aura pour but d'élaborer un scénario en définissant les modalités d'évaluation et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'exercice, puis en définissant les objectifs à atteindre.

Les exercices comprendront à minima :

- La définition du scénario ;
- Le cadrage de l'exercice ;
- La définition des objectifs (généraux, spécifiques...);
- La réalisation des supports du jeu ;
- La réalisation des supports d'observation ;
- L'animation de l'exercice (avec diverses simulations) ;
- Le débriefing à chaud ;
- Le débriefing à froid ;
- La rédaction du compte rendu et des préconisations de mise à jour du PCS.

Une attention particulière devra être portée à simuler l'activation des Plan Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) des écoles du territoire, en particulier celles dont les locaux et/ou l'accès pourraient être inondés.

La présente action s'inscrit, en complémentarité de l'action 3-3 Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et élaborer des exercices. Une mutualisation pourra être envisagée entre ces deux actions via, par exemple, le conventionnement de groupement de commande.

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	<table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td>Villes</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>Cap Excellence</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Interne / Externe</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage	Villes	Co-pilote	Cap Excellence	Exécution	Interne / Externe
Maître d'ouvrage	Villes						
Co-pilote	Cap Excellence						
Exécution	Interne / Externe						

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Organisation et animation des Ateliers	00,00 €
Actualisation des PSC (2 fois sur 6 ans)	30 000,00 €
Préparation, organisation, animation des exercices	20 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	3 333,00 €	18 333,33 €	3 333,00 €	3 333,00 €	18 333,33 €	3 333,00 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
					42 500,00€	85%
	EPCI		Communes		Région	
			7 500,00€	15%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre d'atelier
Nombre d'actualisation
Nombre d'exercice

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action

3-3
Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Renforcer l'opérationnalité, la réactivité et la coordination des acteurs de la gestion de crise
- Améliorer les procédures de gestion de crise

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.5 • Axer la sensibilisation sur la participation
D.5.6 • Rendre opérationnel les plans communaux de sauvegarde et les décliner à plusieurs échelles
D.5.7 • Inciter au déploiement des outils de préparation à la gestion de crise

Description de l'action

Depuis la loi du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est rendu obligatoire dans les 5 ans pour tous les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). Il doit s'articuler avec le plan ORSEC départemental. Comme pour le PCS, la mise en œuvre du PICS fait l'objet d'un exercice associant les communes, les services concourant à la sécurité civile et la population.

La présente action consiste en l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) permettant de définir un dispositif intercommunal de gestion de crise et une mutualisation des moyens et des compétences. Il doit prévoir :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Le PICS est un outil au service de l'efficacité de l'action des collectivités.

Pour autant, le pouvoir de décision en matière de gestion de crise et la responsabilité d'alerter et de mettre en sécurité la population reste de la compétence de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le maire conserve la direction des opérations de secours. Le président de l'EPCI s'assure de la bonne articulation entre les différents plans

Les objectifs peuvent être multiples et peuvent permettre de pallier aux diverses incertitudes et difficultés rencontrées par les communes ou autres gestionnaires des risques :

- Un manque de moyens humains, techniques et organisationnels face aux crises de grande ampleur.
- Une absence de cohésion et d'uniformité dans les plans communaux de sauvegarde actuels ;
- Un souci d'opérationnalité des PCS ;
- Une dichotomie entre "crise globale" et "gestion locale".

Les enjeux sont, d'une part, de contribuer à la mise en sécurité des populations et organiser une réponse mutualisée pour faire face à l'hétérogénéité des ressources communales, et, d'autre part, de favoriser la résilience territoriale, grâce à l'interaction et à la collaboration entre les communes impactées et non-impactées

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

La présente action pourra permettre d'avoir une meilleure visibilité de l'action de l'ensemble des acteurs (en particulier supra communale), et un annuaire à jour des référents opérationnels à contacter en cas de crise / post-crise. Elle cherchera également à renforcer les aspects de continuité d'activité.

La présente action s'inscrit, en complémentarité de l'action 3-1 Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices. Une mutualisation pourra être envisagée entre ces deux actions via, par exemple, le conventionnement de groupement de commande.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Elaboration du PICS	54 000,00 €
Préparation, organisation, animation des exercices (1 / 2 ans)	6 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	27 000,00 €	27 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
					51 000,00€	85%
	EPCI		Communes		Région	
	9 000,00€	15%				
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 3 : Alerte et gestion de crise**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite-**

Approbation du PICS
Nombre d'exercice

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action

3-4

Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et signaler pour contribuer à l'adoption des bons comportements routiers
- Equiper pour améliorer la mise en sécurité des usagers en cas de crise

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.2 • Développer les opérations d'affichage du danger à travers une signalétique dédiée
 D.4.3 • Informer la population
 D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour le réseau routier, de 330 km de voirie dans l'enveloppe de la zone inondable du Porté à Connaissance Inondation avec :

- 22% des voiries en zone inondable sur Baie-Mahault ;
- 27% des voiries en zone inondable sur les Abymes ;
- 40% des voiries en zone inondable sur Pointe-à-Pitre.

Le Schéma de Prévention des Risques Inondations mené, sur le territoire des Abymes et de Pointe-à-Pitre, met en évidence que, sur ces territoires (Pointe-à-Pitre et les Abymes) :

- **72 km (soit 10% du réseau routier) est impacté pour une période de retour 10 ans**
- **80% des ouvrages hydrauliques de traversée sont submergés dès l'occurrence 10 ans :**
- 130 km (soit 17% du réseau routier) est impacté pour une période de retour 100 ans

Toujours sur ces territoires (Pointe-à-Pitre et les Abymes), pour une inondation par précipitation intense de période de retour 100 ans la distribution selon la qualification de la voie impactée est la suivante :

- Route Nationale : 4%
- Route Départementale : 15 %
- Autres (Communale et Privées) : 82%

En outre, les pertes humaines à déplorer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le sont sur le réseau routier par des véhicules emportés par les eaux. C'est d'ailleurs le drame de Doubs-Pavé (5 personnes décédées) qui est à l'origine du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds faisant suite aux inondations de janvier 2011.

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le réseau routier du territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations dès l'occurrence 10 ans, et d'autre part, que des actions de signalement et de sécurisation doivent être déployées massivement.

En effet, ces chiffres démontrent que s'engager dans une stratégie de « recalibrage » des ouvrages de traversée ou de « mise hors d'eau » des tronçons de voirie inondés pour réduire l'exposition du réseau routier seraient utopique. A la limite, cette politique d'investissement coûteuse, serait à envisager dans l'optique de mettre hors d'eau certain itinéraire stratégique de desserte du territoire (par exemple : Nouveau CHU, Aéroport,...)

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

La présente action vise à déployer sur les infrastructures routières vulnérables :

- **Des équipements de signalisation et, plus spécifiquement, des repères « d'auto-évaluation ».** Ces repères sont des réglottes associées à des couleurs permettant aux automobilistes de prendre conscience de la hauteur d'eau au niveau des points bas des voiries en cas d'inondations. Il s'agit d'aider les automobilistes à prendre la décision de ne pas traverser une voie inondée. Le déploiement de ces équipements sera accompagné d'une campagne de communication ciblée et dédiée afin que les automobilistes puissent de familiariser avec ce système (se reporter action 1-4 Sensibilisation au risque d'inondation du grand public)
- **Des équipements de sécurisation.** Il s'agit de disposer tout équipement permettant, d'une part, de repérer les limites des accotements en cas de submersion, et, d'autre part, de retenir (ou ralentir) temporairement un véhicule qui serait emmené par les eaux (plot, glissière, garde-corps, barrière fixe ou mobile,...).



La présente action est déclinée en 2 volets :

- Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées
- Volet n°2 : Achat et pose des équipements

Si le volet n°2 relèvera nécessairement de la maîtrise d'ouvrage de chaque gestionnaire routier, il paraît nécessaire que le volet n°1 soit coordonné par une entité pilote afin de garantir la cohérence de la présente action.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage – Volet n°1 (A)	Routes de Guadeloupe
	Maîtrise d'ouvrage volet n°2 (B)	Gestionnaires routiers*
	Co-pilote	Cap Excellence
	Exécution	Interne ou Externe

* Les gestionnaires routiers peuvent utilement se regrouper pour mutualiser les achats et/ou la pose des équipements

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

AXE 3 : Alerte et gestion de crise
Modalité de financement
A – Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées

Coût prévisionnel	
Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Temps agents
TOTAL	00,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

B – Volet n°2 : Achat et pose des équipements

Coût prévisionnel	
Etudes préalable et commandes	Interne
Signalisation et repères d'auto-évaluation (x 100)	100 000,00 €
Equipements de sécurisation (x50)	200 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
					255 000,00€	85%
	EPCI		Communes		Région	
			33 750,00€	11%		
	Département		Routes de Guadeloupe		BRGM	
			11 250,00€	4%		

AXE 3 : Alerte et gestion de crise**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Nombre de signalisation et repères d'auto-évaluation posé

Nombre d'équipement de sécurisation posé

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action

3-5

Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques

Priorité

2

Objectifs de l'action

- Se doter d'un service d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.4.3 • Informer la population
D.4.4 • Développer des initiatives innovantes et adaptées au territoire guadeloupéen pour informer et sensibiliser

Description de l'action

La Ville de Pointe-à-Pitre s'est engagée dans une phase de test d'un service d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques à travers l'expérimentation du produit « AlerteCata ».

L'objectif est de ce service est de disposer d'une interface d'échanges d'informations relatives aux risques qui soit :

- Descendante : De la Ville (et par son biais de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile) vers la population sous la forme de notifications de vigilance ou d'alerte
- Montante : De la population vers la Ville (et par son biais de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile) sous la forme d'un signalement ou d'un témoignage géolocalisé.

Cet outil permet également, de manière plus générale :

- D'être un relais de l'information préventive sur les risques majeurs du territoire (cf action n°1-6 : Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population)
- De constituer (avec l'accord de l'adhérent au service) une communauté de bénévoles potentiellement mobilisables en cas de crise et selon les qualités et aptitudes préalablement renseignés (cf action n°3-2 : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices)



Figure 1 - Extrait visuel AlerteCata.fr

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

En outre :

- La Ville de Baie-Mahault est également engagée dans une phase d'expérimentation d'un service équivalent
- Le gouvernement développe, de la même manière, le dispositif FR-Alert, un outil d'alerte et d'information des populations par téléphone mobile.

L'objet de la présente fiche action est de :

- Capitaliser les phases d'expérimentation menées par les Villes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault et recenser les services déjà existants (Fr-Alert,...) ;
- Evaluer l'opportunité de souscrire à une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques à l'échelle du périmètre PAPI ;
- Mutualiser, dans un souci de cohérence et d'économie d'échelle, la contractualisation à ce type de service à l'échelle du périmètre PAPI ;
- Former les ressources référentes.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage	Cap Excellence
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Service d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	30 000,00 €
TOTAL	30 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
					25 500,00€	85%
	EPCI		Communes		Région	
	1 125,00€	4%	3 375,00€	11%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'alertes (descendantes) données par an
 Nombre de signalements (montants) donnés par an
 Nombre de référent formé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action
4-2

Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Fournir aux services urbanisme et aménagement des territoire les éléments de connaissances sur les risques inondations
- Accompagner les services instructeurs et émettre un avis sur les projets d'aménagement situés en zone inondable
- Accompagner l'élaboration des documents de planification urbaine et d'aménagement (PPR, SAR, SCOT, PLU) dans l'intégration des risques inondations

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.3.1 • Élaborer un guide de la construction et de l'aménagement en zone inondable
 D.6.1 • Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et de submersion marine
 D.6.2 • Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines et canaux
 D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers
 D.6.5 Limiter le ruissellement à la source en préservant certaines occupations du sol

Description de l'action

Le retour d'expérience du PAPI des bassins versants des grands-fonds montre que le lien entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, qu'ils soient au niveau des services de l'Etat ou des Collectivités, est essentiel.

En effet, le Schéma de Prévention des Risques Inondations, mené dans le cadre du PAPI des bassins versants des grands-fonds, a permis d'améliorer notablement la connaissance des inondations par précipitation intense avec le déploiement de près de 33 km de modélisation hydraulique couplée 1D/2D et de près de 120 km et 59 km² de modélisation hydraulique 2D. Ainsi, les livrables de phase 5, disponibles depuis le début de l'année 2019, permettaient de disposer de l'enveloppe inondable actualisée ainsi qu'en tout point du territoire inondable les valeurs de hauteur d'eau, de vitesse et d'altimétrie du plan d'eau en cas d'inondation (dites Plus Hautes Eaux – PHE).

C'est le cas également de l'amélioration de la connaissance des inondations par submersion marine grâce, notamment, aux données produites par le BRGM, disponibles depuis juin 2018, de modélisation de la submersion marine que générerait un ouragan de type 1928 sur notre territoire. Ces livrables permettaient également de disposer de l'enveloppe inondable ainsi qu'en tout point du territoire à fort enjeux inondable les valeurs de hauteur d'eau, de vitesse et d'altimétrie du plan d'eau en cas de submersion (dites Plus Hautes Eaux – PHE).

Ce n'est, pour autant, que depuis le 22 février 2022, à la faveur d'un Porté à Connaissance (PAC) délivré par les services de l'Etat à l'attention des Communes et de l'EPCI, qu'une partie de ces nouvelles données commencent à être utilisées dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et de la planification urbaine. En effet ce Porté à Connaissance traite uniquement des inondations par précipitations intense. L'amélioration de

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

la connaissance des inondations par submersion marine, n'est, pour l'heure, pas traduite dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En outre, ce Porté à Connaissance (PAC) délivré par l'Etat présente l'avantage d'avoir utilisé les données produites dans le cadre du SPRI. Toutefois, il présente l'inconvénient d'avoir dégradé la qualité de la donnée initiale en ne fournissant pas les cotes de PHE. A ce jour, malgré la connaissance des PHE, aucune préconisations n'est formulées vis-à-vis d'un objectif de niveau de plancher.

De plus, la formulation, par les services de l'Etat, du Porté à Connaissance sur les inondations par voie de courrier, n'a donné lieu à aucune concertation, prise en main, information ou formation de l'application de ce dernier dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ainsi, un effort particulier doit être mené par l'ensemble des acteurs, afin de mettre en adéquation la connaissance actualisée technique et scientifique des risques inondations et la traduction opérationnelle dans les actes d'urbanisme.

La présente fiche action vise donc à renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, que ce soit au niveau des services de l'Etat ou des Collectivités. Elle doit permettre de :

- Fournir aux services de l'urbanisme et de l'aménagement des territoire les éléments de connaissances sur les risques inondations ;
- Accompagner les services instructeurs et émettre un avis sur les projets d'aménagement situés en zone inondable ;
- Accompagner l'élaboration des documents de planification urbaine et d'aménagement (PPR, SAR, SCOT, PLU) dans l'intégration des risques inondations

Cette action sera utilement animée autours d'ateliers.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	<table border="1"> <tr> <td>Maitre d'ouvrage</td> <td>Cap Excellence</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Interne</td> </tr> </table>	Maitre d'ouvrage	Cap Excellence	Co-pilote	DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE	Exécution	Interne
Maitre d'ouvrage	Cap Excellence						
Co-pilote	DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE						
Exécution	Interne						

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Frais d'animation, supports,....	10 000,00 €
TOTAL	

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €	1 667,67 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	5 000,00 €	50%			5 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de document d'urbanisme intégrant les données actualisées des risques inondations
 Nombre d'avis émis sur les projets d'aménagement
 Nombre d'atelier animé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-3
Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Diffuser aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes / entreprises du BTP) les principes de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients
- Animer un réseau d'acteurs
- Fournir aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) un guide appliqué au territoire
- Capitaliser et centraliser la connaissance « ponctuelle » du risque inondation intégré au projet d'aménagement

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.1.7 • Organiser la surveillance du territoire
 D.6.1 • Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et de submersion marine
 D.6.2 • Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines et canaux
 D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers
 D.6.5 Limiter le ruissellement à la source en préservant certaines occupations du sol

Description de l'action

Dans la continuité de la fiche action n°4-2 visant à renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la présente fiche action s'adresse aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes / entreprises du BTP) de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients.

Elle doit permettre de :

- Diffuser aux aménageurs du territoire les principes de l'urbanisme, de l'aménagement et des bâtiments résilients
- Animer un réseau d'acteurs
- Fournir aux aménageurs du territoire (maitre d'ouvrage et bureau d'études / architectes) un guide appliqué au territoire
- Capitaliser et centraliser la connaissance « ponctuelle » du risque inondation intégré au projet d'aménagement

Cette action sera utilement animée autours d'ateliers.

Les publics ciblés sont notamment :

- Les porteurs de projet public ou privé quelque soit l'échelle (quartier, zone d'activité, parcelle) et la finalité (bâtiment, route, espace public, espace privé)
- Les métiers de l'art (bureau d'études, architectes, entreprises du BTP...)

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre						
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	<table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage</td> <td>Cap Excellence*</td> </tr> <tr> <td>Co-pilote</td> <td>DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE</td> </tr> <tr> <td>Exécution</td> <td>Interne</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage	Cap Excellence*	Co-pilote	DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE	Exécution	Interne
Maître d'ouvrage	Cap Excellence*						
Co-pilote	DEAL, Communes, SMGEAG, CAUE						
Exécution	Interne						

L'action pourra être menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Guadeloupe, sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Elaboration, conception et édition d'un guide	20 000,00 €
Frais diverses animations, supports,....	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	10 000,00 €	50%			10 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Réalisation d'un guide Nombre d'atelier animé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action
4-4

Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Communiquer auprès des particuliers et des entreprises du BTP sur la réglementation relative aux exhaussements de sol en zone inondable
- Sensibiliser ces acteurs sur les impacts des exhaussements de sols sur le fonctionnement des zones d'expansion de crue
- Animer et coordonner les services de police
- Mener des actions de contrôle et de sanction des services de police
- Fournir les données de connaissance de l'aléa inondation aux services de police

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en oeuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds avait pour objectif de relever, lors des phases de reconnaissances de terrain, les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques pouvant avoir une influence sur les écoulements observés.

Il s'est avéré que l'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion de crue (=zones inondables) sont des pratiques courantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds. La Figure 1 présente quelques situations relevées depuis les inondations du 30 avril 2022.

La présente action vise en 1^{er} lieu à communiquer auprès des particuliers et des entreprises du BTP (terrassier principalement) sur la réglementation relative aux exhaussements de sol en zone inondable et à sensibiliser ces acteurs sur les impacts des exhaussements de sols sur le bon fonctionnement des zones d'expansion de crue. Un guide sera édité afin, d'une part, de vulgariser les principes hydrauliques menant aux impacts négatifs de ces pratiques (quel que soit leur ampleur), et d'autre part, d'exposer les procédures juridiques encourues en cas d'infraction constatée par les services de Police.

En outre, selon la localisation et les situations, les infractions peuvent faire appel à différents pouvoirs de police relevant de différentes institutions : Police de l'eau et police de l'urbanisme au sein de la DEAL, police de l'urbanisme et de l'environnement au sein des Communes, police de l'environnement au sein de l'OFB, police de l'environnement du Conservatoire du Littoral

Ainsi, la présente action, vise en 2nd lieu, à animer et coordonner ces différents services de police afin de mener et programmer des actions concertées de contrôles et de sanctions. Il pourra s'agir également de disposer d'un lieu d'échanges d'expérience, d'étude concertée de cas particulier,....

Cette action sera utilement animée autour d'ateliers.

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Enfin, il s'agit, pour l'autorité en charge de la GEMAPI de fournir toute la connaissance disponible sur les aléas inondations aux services de Police et les appuyer techniquement pour évaluer l'impact des infractions relevés sur le fonctionnement hydraulique du réseau.

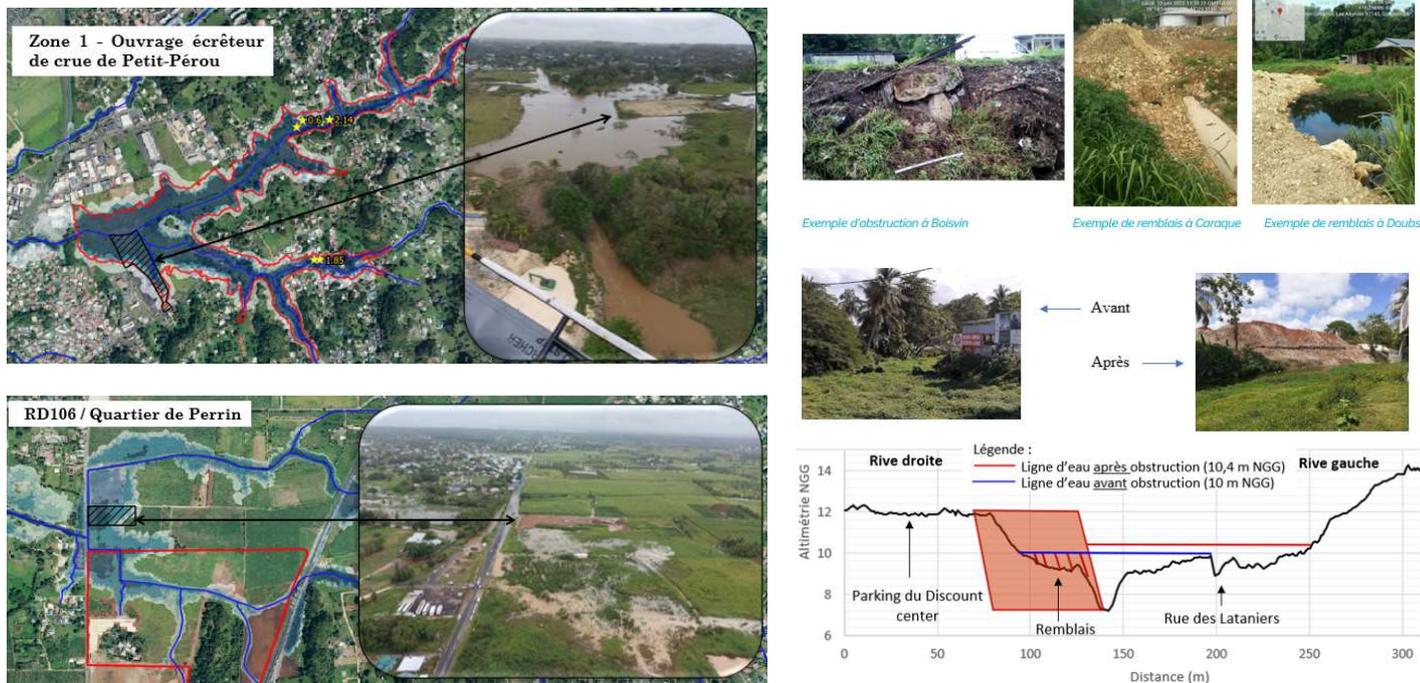


Figure 1 - Exemples de remblais en zone inondable

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	

Modalités de mise en œuvre	
Maître d'ouvrage	Cap Excellence
Co-pilote	DEAL, Communes
Exécution	Interne / externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Elaboration, conception et édition d'un guide	10 000,00 €
Frais diverses animations, supports,...	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	10 000,00 €	50%			10 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation d'un guide
 Nombre d'atelier animé

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action

4-5
Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) des 3 communes du PAPI
- Elaborer une doctrine associée au Porté A Connaissance PAC Inondation et accompagner leur mise en œuvre (période transitoire)

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.2.2 • Améliorer la connaissance des inondations
 D.2.3 • Intégrer le changement climatique dans les études et anticiper ses conséquences sur les inondations
 D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
 D.3.3 • Accompagner les acteurs dans la réduction de la vulnérabilité des enjeux actuels et futurs

Description de l'action

- Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) des 3 communes du PAPI

Le 1^{er} décembre 2022 le Préfet de la Région Guadeloupe a pris un arrêté prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels des 3 communes membres du territoire du PAPI.

Depuis lors, le calendrier de révision des PPRn serait le suivant :

- Réunion de présentation des aléas et enjeux : troisième et quatrième trimestre 2023
- Études environnementales (Autorité environnementale) : 2023/2024
- Réunions de concertation : 1^{er} trimestre 2024
- Élaboration du règlement : second et troisième trimestre 2024
- Consultation des PPA et enquête publique : second trimestre 2024
- Approbation envisagée : fin d'année 2025

- Elaborer une doctrine associée au Porté A Connaissance PAC Inondation et accompagner leur mise en œuvre (période transitoire)

Dans l'attente de l'approbation des PPRn révisés la DEAL diffuse des « Portés à Connaissance » concernant les aléas et particulièrement l'aléa inondation. Ces PAC Inondation ont été notifiés aux 3 Communes et l'EPCI le 22 février 2022.

Afin d'accompagner la prise en compte de ces « Portés à Connaissance », particulièrement vis-à-vis des principes du décret 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif au PPR « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine », la DEAL s'engage à produire une doctrine visant faciliter leur mise en œuvre et leur applicabilité.

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	DEAL
		Co-pilote	Communes
		Exécution	DEAL

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes	Nd
Fonctionnement : temps de travail des agents	Nd
TOTAL	

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre Réalisation d'un guide
Nombre d'atelier animé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action
5-0

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis situés dans le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
 D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informé et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

Les 116 bâtis situés dans le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou représentent pour 90% des bâtis à usage d'habitation. Ils sont particulièrement vulnérables aux inondations par précipitations intenses. En effet, pour une période de retour décennale, près de 60% de ces bâtis sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 0,5 m dont environ 44 le sont pour une hauteur d'eau supérieure à 1m (se reporter Figure 1).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou une phase d'expérimentation de la démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis situés dans le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur, par anticipation du PAPI, a été lancée dès 2023. L'objectif est de réaliser au moins 60 diagnostics. Cette phase d'expérimentation comprend une capitalisation de la méthodologie et des préconisations d'adaptation de la démarche pour un déploiement à grande échelle en lien avec les actions 5-1 à 5-3 du présent PAPI.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Suite à l'étape de diagnostic l'objectif est que les propriétaires, locataires ou gestionnaires puissent s'engager dans la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Deux types de travaux sont envisagés :

- Des mesures « classiques », correspondant notamment à la pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, à la réhausse du réseau électrique ... Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 6 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (cout moyen dans l'hexagone de 4 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).
- Des mesures « lourdes », correspondant à la création d'un niveau refuge. Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 30 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (cout moyen dans l'hexagone de 25 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).

A noter : Les travaux sont financés à hauteur de 80%, sans jamais dépasser la limite de 36 000 € par bien à usage d'habitation ou mixte et 50% de sa valeur vénale.

Cette phase de travaux rentrera dans le cadre du PAPI et sera rendu éligible au titre des actions 5-1 à 5-3.

En outre, lorsque le diagnostic conclura sur le fait qu'aucune mesure de sauvegarde et/ou de protection n'est efficace ou que le cout de ces mesures est très couteux au regard des dommages subis, la collectivité pourra se porter acquéreur de ce bien dans l'objectif, d'une part, de libérer le foncier concerné et mettre en sécurité les biens et personnes exposés, et, d'autre part, de se réappropriier les espaces expansions de crue ou de submersion en lui re-donnant une vocation d'espace vert, naturel ou agricole. De la même manière la Collectivité peut se porter acquéreur de bien sinistré (à plus de la moitié de la valeur vénale initiale).

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet	Maître d'ouvrage - Diagnostics	Cap Excellence
	Co-pilote	Ville des Abymes, Particulier / Propriétaire
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Réalisation de 60 diagnostics expérimentaux, capitalisation et adaptation de la démarche	135 000,00 €
TOTAL	135 000,00 €

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Echéancier	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	80 1680,00€	54 832,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	67 500,00 €	50%				
	EPCI		Particulier		Région	
	27 000,00 €	20%			40 500,00 €	30%
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-1

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informier et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour les bâtiments à usage d'habitation, de :

- **Pour les inondations par précipitation intense** :
 - o 1 529 bâtiments pour l'occurrence 10 ans dont :
 - **207 (15%) sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m** (principalement situés dans le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou et sur le bassin versant du canal de Perrin au droit des secteurs de Chazeau / Pavé / Caduc)
 - 1 322 (85%) sont exposés à une hauteur d'eau inférieure à 1m dont près de la moitié environ ne dispose pas d'étage.
 - o 4 373 bâtiments pour l'occurrence 100 ans dont :
 - 9% sont exposés à une hauteur d'eau supérieur à 1 m
 - 66% sont exposés à une hauteur d'eau inférieure à 0,5 m

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

- **Pour les inondations par submersion marine :**
 - o Très peu de bâtiments sont exposés pour une occurrence 10 ans
 - o Toutefois pour l'occurrence 100 ans le nombre de bâtiment à usage d'habitation pourrait atteindre 2 836 bâtiments
- **Pour les inondations par submersion chronique** (permanentes du fait de l'élévation du niveau marin) :
 - o 613 bâtiments seraient concernés à l'horizon 2100

En outre, 635 des bâtiments à usage d'habitation exposés aux inondations par précipitation intense pour l'occurrence 10 ans, le sont également pour les inondations par submersion marine. De plus, **345 de ces bâtiments sont également exposés par le phénomène de submersion chronique**.

L'ensemble de ces bâtiments, exposé aux trois aléas, est situé sur le territoire de Pointe-à-Pitre dont les $\frac{3}{4}$ se concentrent autour des secteurs suivants :

- Rue Valable / Faubourg Victor Hugo ;
- Quai Lefevbre / Rue Lamartine / Rue de L'abbé Grégoire ;
- Cours Zamia.

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations, et d'autre part, que des mesures de mitigations sont à déployer massivement pour rendre ces enjeux plus résilients.

Tous les bâtis à usage d'habitation ne pourront pas bénéficier des diagnostics de vulnérabilité. Ainsi il est proposé de prioriser en 1^{er} lieu les bâtis exposés aux 3 aléas essentiellement sur Pointe-à-Pitre (≈ 250) et en second lieu les bâtis dont les hauteurs d'eau dépassent 1m dès l'occurrence 10 ans (≈ 210) particulièrement lorsqu'il n'y a pas d'étage ($\approx 50\%$).

Préalablement au lancement de la campagne de diagnostic à grande échelle, il sera réalisé une phase d'expérimentation dans le but sera d'adapter les outils et la méthode, notamment, vis-à-vis du public de notre territoire, du caractère multirisque (y compris séisme) et de l'architecture locale.

En ce qui concerne l'habitat, les phases d'expérimentation pourront se dérouler sur :

- Le plan d'eau intermittent amont de l'ouvrage écrêteur (≈ 120) de crue de Petit-Pérou (Salle d'Asile, Caraque, Terrasson) – Les Abymes
- Le secteur de la rue Valable et du Faubourg Victor Hugo (≈ 80) – Pointe-à-Pitre

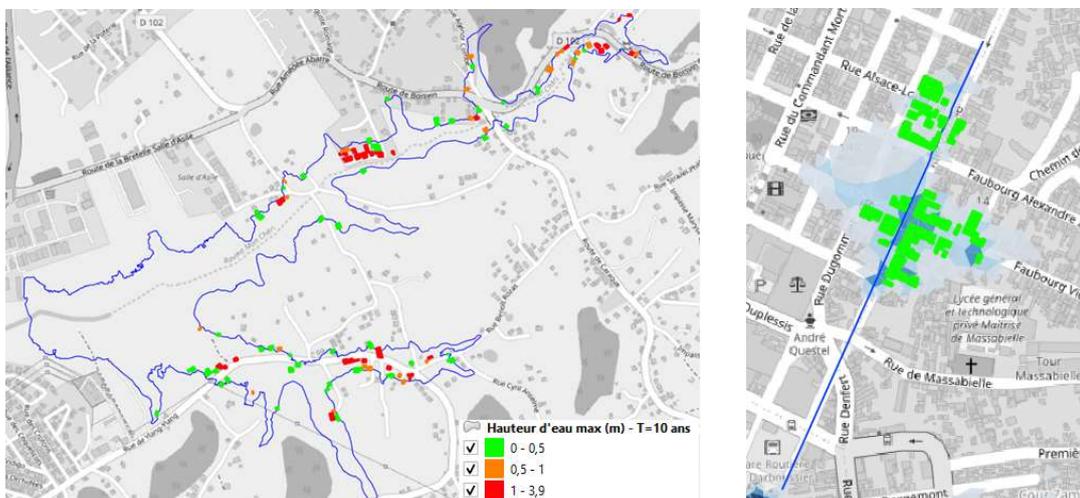


Figure 1 - Secteurs d'expérimentation bâtis à usage d'habitation (à gauche : Plan d'eau amont ouvrage Petit-Pérou / A droite : Rue Valable et Victor Hugo)

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Ces deux secteurs permettent d'expérimenter du logement individuel (Petit-Pérou) et du logement collectif (Vatable).

Sur la durée du PAPI, l'objectif est de réaliser environ 800 diagnostics de vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation (y compris ceux déployés durant la phase d'expérimentation). Cet objectif pourra être revu à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Suite à l'étape de diagnostic l'objectif, les propriétaires, locataires ou gestionnaires peuvent s'engager dans la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Deux types de travaux sont envisagés :

- Des mesures « classiques », correspondant notamment à la pose de batardeaux, de clapets anti-retours sur les canalisations, à la réhausse du réseau électrique ... Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 6 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (coût moyen dans l'hexagone de 4 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).
- Des mesures « lourdes », correspondant à la création d'un niveau refuge. Le coût moyen de ce type d'intervention est estimé à 30 000 € sur la base des retours d'expérience des opérations similaires menées dans l'hexagone (coût moyen dans l'hexagone de 25 000€ auquel il a été appliqué un ratio de +50% pour tenir compte du contexte local).

A noter : Les travaux sont financés à hauteur de 80%, sans jamais dépasser la limite de 36 000 € par bien à usage d'habitation ou mixte et 50% de sa valeur vénale.

Les retours d'expérience montrent qu'environ 15% des bâtis diagnostiqués font des travaux de réduction, soit l'équivalent de 120 bâtis. Pour les logements sans étages (environ la moitié) seuls 50% s'engage en réalité dans ces travaux qui sont relativement lourds (soit 30 bâtis).

Une enveloppe d'aide aux travaux de réduction de la vulnérabilité est provisionnée sur ces hypothèses. Elle pourra être revue à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage - Diagnostics	Cap Excellence
	Maître d'ouvrage - Travaux	Particulier / Propriétaire
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
Modalité de financement
A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de 200 diagnostics expérimentaux (1 250 € / Diagnostic)	250 000,00 €
Réalisation de 600 diagnostics (1 000 € / Diagnostic)	600 000,00 €
TOTAL	850 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	125 000,00€	125 000,00€	150 000,00€	150 000,00€	150 000,00€	150 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	425 000,00 €	50%			425 000,00 €	50%
	EPCI		Particulier		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

B – Travaux

Coût prévisionnel	
Réalisation de 120 travaux de réduction de la vulnérabilité « classiques »	720 000,00 €
Réalisation de 15 travaux de réduction de la vulnérabilité « lourds »	450 000,00 €
TOTAL	1 170 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		234 000,00€	234 000,00€	234 000,00€	234 000,00€	234 000,00€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	936 000,00 €	80%				
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		Particulier / Propriétaire	
					234 000,00 €	20%

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité**Modalité de suivi****Indicateurs de suivi / réussite**

Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé

Nombre de travaux de réduction de la vulnérabilité réalisé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-2**Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises**

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation y compris dans le recherche et la proposition de solutions de financement

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informier et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ;
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Recherche et proposition de solutions de financement pour la réalisation des travaux (en complément du FPRNM). Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité du territoire de Cap Excellence fait état, pour les bâtiments à usage économique de :

- **Pour les inondations par précipitation intense** :
 - o 446 bâtiments concernés pour l'occurrence 10 ans dont :
 - 20 bâtiments sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m (principalement situés dans la ZAE de Petit-Pérou et de Morne Vergain)
 - 196 (44%) de ces bâtiments le sont également pour des inondations par submersion marine. De plus **71 de ces bâtiments sont également exposés par le phénomène de submersion chronique**. Il s'agit en 1^{er} lieu des zones basses de Pointe-à-Pitre et particulièrement des secteurs suivants (soumis aux trois aléas) :
 - Rue Saint-Louis du Sénégal / Soukhoumi (Pointe-à-Pitre)
 - Quai Lefevbre / Rue Lamartine / Rue de L'abbé Grégoire (Pointe-à-Pitre)
 - Rue Valable / Faubourg Victor Hugo (Pointe-à-Pitre) ;

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

- 696 bâtiments pour l'occurrence 100 ans dont :
 - En complément des secteurs pré-cités, les secteurs suivants sont concernés par les deux aléas :
 - Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry
 - Rue Amper / Rue de l'Europe
- **Pour les inondations par submersion marine :**
 - Aucun bâtiment d'activité n'est impacté par la submersion marine de période de retour 10 ans
 - 547 bâtiments d'activité sont impactés pour l'occurrence 100 ans
- **Pour les inondations par submersion chronique** (permanentes du fait de l'élévation du niveau marin) :
 - 66 bâtiments à l'horizon 2100

Ces chiffres démontrent, d'une part, que le territoire de Cap Excellence est fortement exposé aux inondations, et d'autre part, que des mesures de mitigations sont à déployer massivement pour rendre ces enjeux plus résilients.

La présente fiche action s'inscrit, notamment, dans la continuité de l'action 1-13 « Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises » et constitue la 3^{ème} étape du Parcours de Prévention Risques Inondations. En outre, en dehors du Parcours de Prévention Risques Inondations, les entreprises exposées ou sinistrées pourront également souscrire directement à la présente démarche de réduction de la vulnérabilité.

Selon l'affluence de l'adhésion des entrepreneurs, il pourra être possible de prioriser en 1^{er} lieu les bâtis exposés aux 2 voire 3 aléas inondations essentiellement sur Pointe-à-Pitre et sur Jarry, et, en second lieu les bâtis dont les hauteurs d'eau dépassent 1m pour l'occurrence 10 ans essentiellement sur les zones d'activités de Petit-Pérou et de Morne-Vergain.

De la même manière, il pourra être réalisé une phase d'expérimentation dans le but d'adapter les outils et la méthode, notamment, vis-à-vis du public économique du territoire, du caractère multirisque (y compris séisme) et de l'architecture locale.

En ce qui concerne les entreprises, la phase d'expérimentation pourra se dérouler à Jarry en priorité sur les secteurs :

- Rue Amper / Rue de l'Europe
- Rue Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry

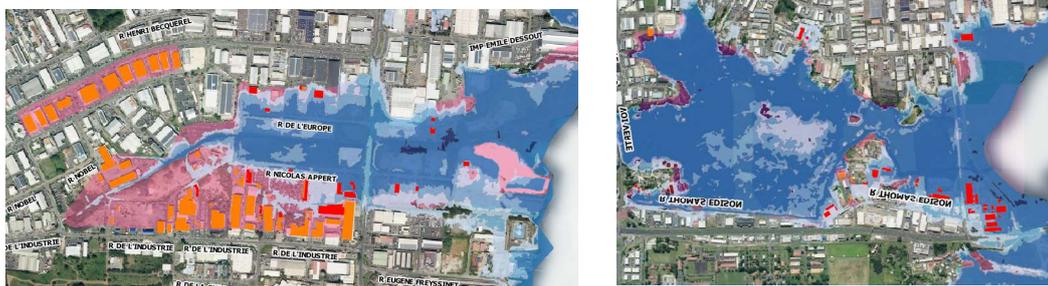


Figure 1 - Secteurs d'expérimentation bâtis à usage économique (à gauche : - Rue Amper / Rue de l'Europe - À droite : Thomas Edison / Boulevard de la Pointe Jarry)

Sur la durée du PAPI, l'objectif est de réaliser environ 150 diagnostics de vulnérabilité des entreprises (y compris ceux déployés durant la phase d'expérimentation). Cet objectif pourra être revu à la hausse ou à la baisse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

Suite à l'étape de diagnostic les entrepreneurs peuvent s'engager dans des travaux de réduction de la vulnérabilité. Toutefois ces travaux ne sont, globalement, pas subventionnés par le FPRNM. Seuls les biens

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés peuvent bénéficier d'un financement FPRNM à hauteur de 20% dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien.

Aussi le diagnostic de vulnérabilité comprendra un accompagnement dans les démarches administratives pour la recherche et l'obtentions d'autres aides financières.

Pour l'heure, l'enveloppe dédiée à la réalisation des travaux est provisionnée à minima. En référence aux travaux « classiques » des bâtis à usage d'habitation d'un coût moyen évaluée à 6 000 €, il est retenu, pour les entreprises, un cout moyen de 15 000 €. L'hypothèse est prise qu'une vingtaine d'entreprises (de moins de 20 salariés) donne suite aux travaux de réduction de la vulnérabilité.

Cette enveloppe pourra être revue à la hausse (ou à la baisse) lors du bilan à mi-parcours.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage - Diagnostics *	Cap Excellence
	Maître d'ouvrage - Travaux	Entreprise / Propriétaire
	Co-pilote	CCI / Villes
	Exécution	Externe

* L'action pourra être menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Guadeloupe, sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat)

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de 20 diagnostics expérimentaux (1 250 € / Diagnostic)	30 000,00 €
Réalisation de 130 diagnostics (1 000 € / Diagnostic)	130 000,00 €
TOTAL	160 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	26 666,67€	26 666,67€	26 666,67€	26 666,67€	26 666,67€	26 666,67€

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	77 500,00 €	48%			77 500,00 €	48%
	EPCI		Entreprise		Région	
	Grand Port Maritime de Guadeloupe		Office de l'eau		BRGM	
	5 000,00 €	3%				

B – Travaux

Coût prévisionnel	
Réalisation de 20 travaux de réduction de la vulnérabilité « classiques »	300 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		60 000,00€	60 000,00€	60 000,00€	60 000,00€	60 000,00€

Plan de financement	Etat – FPRNM*		Etat - Autre		FEDER	
	60 000,00 €	20%				
	EPCI		Entreprise		Région	
			240 000,00 €	80%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

* Biens d'activités professionnelles d'entreprises de moins de 20 salariés

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Nombre de diagnostic de vulnérabilité réalisé
Nombre de travaux de réduction de la vulnérabilité réalisé

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action

5-3

Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics

Priorité

1

Objectifs de l'action

- Informer et sensibiliser sur la connaissance de son exposition aux inondations
- Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis et formuler des préconisations techniques et organisationnelles
- Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux d'adaptation

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.2.4 • Améliorer la connaissance des enjeux actuels et futurs en zone inondable
D.3.2 • Soutenir les investissements participant à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants

Description de l'action

La réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations vise à :

- **Informé et sensibiliser** : sur la connaissance de son exposition aux inondations ; Sur la vulnérabilité et les limites de son bâti ; Sur les mesures et dispositifs existants ; Sur les bons comportements à adopter...
- **Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtis** : Evaluer le niveau du risque et les points sensibles pour le bâti et les personnes ; Formuler des préconisations techniques (équipements, travaux) et organisationnelles (avant, pendant et après l'inondation) adaptées aux biens, aux personnes et au niveau d'exposition ; Evaluer le coût de ces mesures, avec un ordre de priorité ; Réaliser une analyse des contraintes techniques et économiques ; Proposer des solutions de financement.
- **Accompagner dans la préparation et le suivi technique, administratif et financier des travaux** : Fourniture d'un mode d'emploi individualisé sur les suites à donner, les étapes à suivre et les délais à respecter ; Fourniture des données et documents techniques nécessaires ; Appui dans la collecte des devis ; Appui dans le suivi des chantiers ; Appuis dans la réception des travaux.

L'analyse du diagnostic territorial de vulnérabilité fait état, pour les bâtiments publics d'environ :

- 43 00 m² exposés par une submersion marine de période de retour 100 ans ;
- 45 000 m² exposés par une inondation par précipitation de période de retour 100 ans.

La priorité sera donnée aux diagnostics des bâtis suivants :

- Etablissement de gestion de crise (par exemple : la mairie et la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre)
- Etablissements scolaires et crèches (par exemple : le collège et l'école élémentaire de Front de Mer à Lauricisque, la crèche Denis TONTON)

Suite à l'étape de diagnostic les propriétaires peuvent s'engager dans des travaux de réduction de la vulnérabilité pouvant être financés à hauteur de 40% par le FPRNM.

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre	Maître d'ouvrage – Diagnostics *	Cap Excellence
	Maître d'ouvrage – Travaux	Propriétaire
	Co-pilote	Villes
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

A – Diagnostics

Coût prévisionnel	
Réalisation de diagnostics	80 000,00 €
TOTAL	80 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		40 000,00€	40 000,00€			

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	40 000,00 €	50%			40 000,00 €	50%
	EPCI		Propriétaire		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
B – Travaux

Coût prévisionnel	
Travaux de réduction de la vulnérabilité « classiques »	200 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				66 666,67€	66 666,67€	66 666,67€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	80 000,00€	40%				
	EPCI		Propriétaire		Région	
			120 000,00€	60%		
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de diagnostic
 Nombre de travaux de réduction de la vulnérabilité réalisé

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-1

Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

Priorité
3

Objectifs de l'action

- Cadrer et planifier les interventions d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux
- Disposer des outils de mise en œuvre et de suivi

Orientation stratégique PAPI

OS 1. S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers

Description de l'action

L'entretien régulier d'un cours d'eau, d'un canal ou d'une ravine a pour objet de maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique. Il consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et l'élagage ou recépage de la végétation des rives (L. 215-14 du code de l'environnement). L'entretien d'un milieu naturel et/ou aquatique ne consiste, **en aucun cas, à mettre à nu le fond et les berges** (perte de ripisylve en berge, affouillement, érosion, contre-pente...).

Toute autre intervention, au-delà de l'entretien régulier, est considérée comme une **opération d'aménagement**. Citons par exemple :

- Le curage qui vise à extraire un certain volume de sédiment en préservant un même gabarit ;
- Le recalibrage qui vise à modifier le profil en long et/ou le profil en travers (reprise de gabarit) dans l'optique par exemple de « restaurer » l'espace de bon fonctionnement du réseau hydraulique ;
- La consolidation ou la protection de berge ;

Ces opérations d'aménagement doivent faire l'objet, a minima, d'une analyse d'incidence préalable.

Les cours d'eau, les ravines et les canaux sont des systèmes dynamiques dans l'espace et dans le temps réajustant perpétuellement leurs débits. Cet ajustement peut provoquer une dégradation progressive des berges. Au-delà des interventions mécaniques potentiellement néfastes, l'érosion des berges est un phénomène naturel qui a pour effet de les rogner. Dans l'objectif de freiner l'érosion, stabiliser les berges et protéger la ripisylve, doit être proscrite la mise à nu des berges et du fond et doit être engagée la **ré-végétalisation et le reboisement par des espèces locales**.

Au titre de l'item n°2 de la compétence GEMAPI « entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau », l'EPCI souhaite cadrer et planifier ses interventions en termes d'entretien, d'aménagement ou de re-végétalisation et disposer des outils nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, le patrimoine et les milieux pouvant relever de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) représentent (se reporter Figure 1) :

- 3,8 km de canaux souterrains, a priori, non soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 35 km de cours d'eau domaniaux, a priori, soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 25 km² de milieux humides, a priori, soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau ;
- 160 km de ravines, a priori, non soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau.

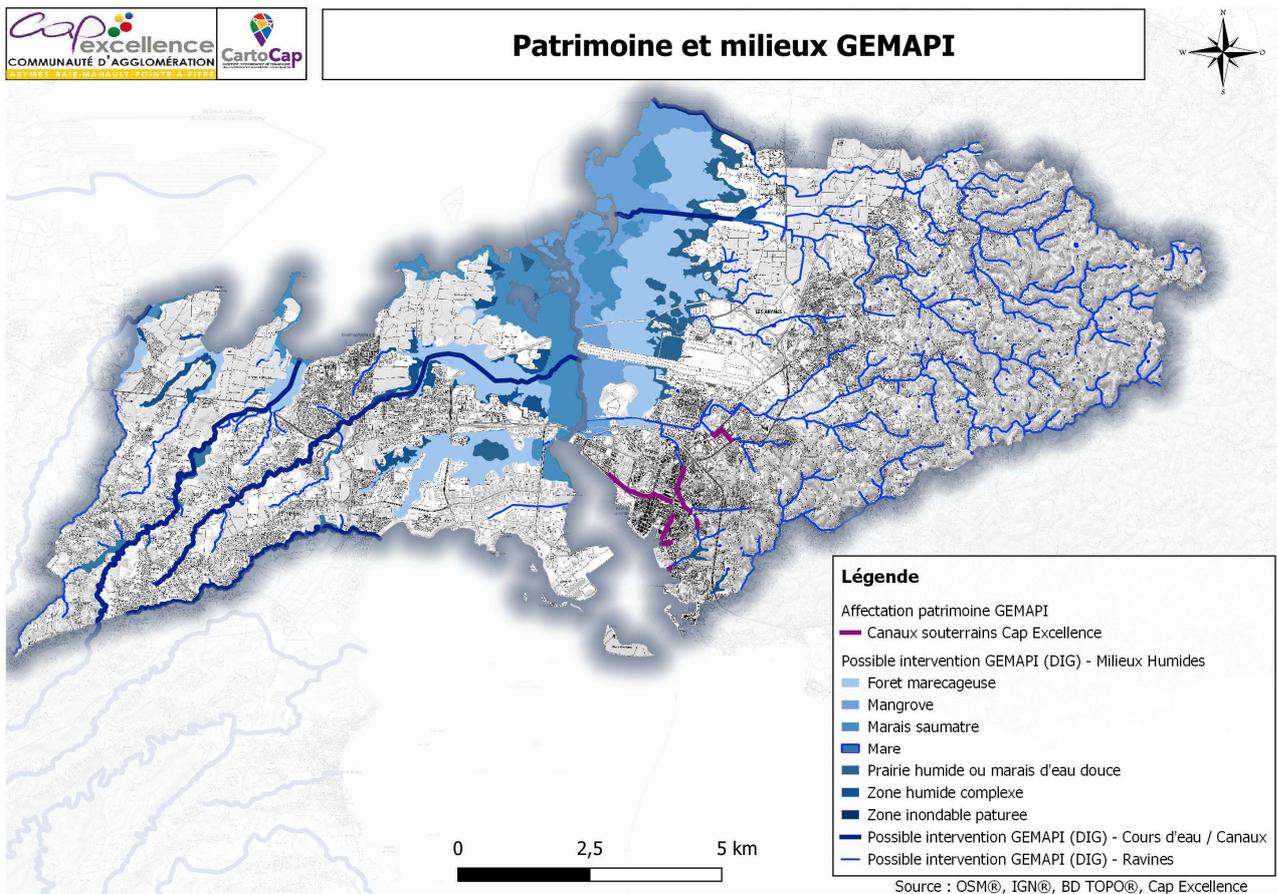


Figure 1 - Patrimoine et milieux GEMAPI

La complexité réside dans le fait que le besoin en intervention est différent :

- **Selon les caractéristiques du milieu :**
 - S'il s'agit d'un cours d'eau alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année pour y retrouver de la vie aquatique et/ou de la ripisylve ;
 - S'il s'agit d'un canal présentant les caractéristiques d'une zone humide ;
 - S'il s'agit d'une ravine :
 - A sec, dont l'absence d'eau est propice au développement de végétation en fond de lit ;
 - En eau, mais sans écoulement qui accentue les phénomènes de sédimentation et d'accumulation de matériaux en fond de lit propice à terme au développement de végétation ;

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

- **Selon la nature et l'envergure de « l'encombrement »** pouvant impacter le bon écoulement :
 - o S'il s'agit d'un atterrissement :
 - De faible (>25% de la hauteur du lit), de moyenne (>50 % de la hauteur du lit) ou de forte (> 75% de la hauteur du lit) envergure ;
 - De sédiments fins ou de roches de tailles conséquentes ;
 - Avec ou sans départ de végétation ;
 - o S'il s'agit d'une végétation (avec sous sans intérêt pour le milieu) :
 - De type herbacée (peu haute et souple) ;
 - De type ligneuse (haute et solide) ;
 - o S'il s'agit d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ;
 - o S'il s'agit d'embacle, de débris, de bois morts ;
 - o S'il s'agit d'un dépôt sauvage de déchets ménagers ou de chantiers ;
 - o S'il s'agit d'un exhaussement de sol (remblais, amas de sol).
- **Selon la localisation et l'entendu du besoin :**
 - o S'il s'agit d'un secteur non urbanisé ou urbanisé :
 - De faible, de moyenne ou de forte vulnérabilité aux inondations ;
 - o S'il s'agit d'un secteur avec ou sans contraintes :
 - Difficultés d'accès ;
 - Présence de réseaux ;
 - Réglementation / interdiction ;
 - Intervention manuelle ou mécanique.
 - o S'il s'agit d'un besoin localisé ou étendue (tronçon)
 - o S'il s'agit d'un besoin ponctuel ou récurrent
- **Selon la typologie de l'intervention :**
 - o Simple entretien
 - o Aménagement
 - o Re-végétalisation
- **Selon la finalité :**
 - o Prévention des inondations (hydraulique)
 - o Gestion des milieux aquatiques (écologique)
 - o Prévention des inondations ET gestion des milieux aquatiques (hydraulique et écologique)

Pour cela l'EPCI souhaite se doter :

- **(I) D'un plan pluriannuel sur 6 ans permettant :**
 - o De préciser le besoin d'intervention par typologie (fiche action) ;
 - o De décliner une sectorisation par typologie d'intervention ;
 - o D'estimer le volume d'intervention sur la durée du programme ;
 - o De définir :
 - Une méthodologie de déploiement annuel de la programmation (prospection année N / réalisation année N+1)
 - Une clé de priorisation pour aider à la décision dans les choix d'intervention à inscrire en année N+1
 - o De disposer des autorisations réglementaires, notamment vis-à-vis de la Loi sur l'Eau (y compris en prévision d'interventions à caractère d'urgence) et de l'intérêt Général (DIG).
- **(II) De la programmation des interventions de la 1^{ère} année du programme (N)*.**
- **(III) D'un accompagnement technique dans la passation du (des) marché(s) nécessaires au déploiement du plan sur l'ensemble de sa durée (6 ans).**

* Pour les années suivantes, et pour les interventions d'urgence post-inondations et sur la base des éléments de mission de la présente prestation, la Communauté d'Agglomération souhaite monter en compétence et se charger de cette programmation.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Pour le déploiement et le suivi de la présente action, un groupe de travail sera constitué avec l'ensemble des acteurs publics et privés concerné par l'entretien des infrastructures hydrauliques interdépendantes ; cours d'eau, canaux, ravines, gestion des eaux pluviales, ouvrages de franchissement routier,...) que ce soit en préventif (avant l'évènement) ou en curatif (après l'évènement). Ce groupe de travail regroupera à minima : la DEAL (gestion du DPF) / la DDM (gestion du DPLM) / Cap Excellence (GEMAPI, voirie communautaire) / Villes des Abymes (Voirie communale, pouvoir de police en cas de péril) / Ville de Baie-Mahault (Voirie communale, pouvoir de police en cas de péril) / Ville de Pointe-à-Pitre (Voirie communale, pouvoir de police en cas de péril) / SMGEAG (GEPU) / Région Guadeloupe (Voirie Nationale) / Département de la Guadeloupe (Voirie Départementale) / Routes de Guadeloupe (gestionnaire des voiries Nationales et Départementales) / La société aéroportuaire de Guadeloupe (gestionnaire de son domaine) / Le Port de Guadeloupe (gestionnaire de son domaine).

La présente fiche action vise en premier lieu à cadrer et à planifier les interventions de l'autorité GEMAPIENNE en termes d'entretien, d'aménagement ou de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux. Toutefois, elle sera également l'occasion, via le groupe de travail, d'initier une réflexion commune et partagée, en matière de priorisation et de hiérarchisation d'intervention dans chaque champ de compétence et vis-à-vis de l'interdépendance des infrastructures hydrauliques. En outre, il sera recherché une mise en commun des pratiques d'intervention quand la finalité recherchée sera la même.

Le sujet du « curage » et du changement des pratiques pour une plus grande adéquation avec le besoin et un plus grand respect du milieu naturel, devra, notamment, faire l'objet d'une attention particulière. A cette fin, un lien sera fait avec l'action 1-4 « Sensibilisation au risque d'inondation du grand public » afin d'expliquer les causes et les conséquences et chercher l'adhésion de la population.

La gestion des déchets verts fauchés devra aussi faire l'objet d'une attention particulière pour s'assurer que ceux-ci ne risquent pas d'aggraver la situation en crue. Enfin, la définition de la nature des actions à mener dans chaque situation, des pratiques d'entretien retenus et des critères de priorisation pour les choix d'intervention devra faire l'objet d'un « guide » et/ou d'un « livret » à destination du grand public dans l'objectif d'expliquer et faire comprendre la finalité des actions menées et les limites de ces dernières. A cette occasion, les obligations des habitants pourront être rappelés afin veiller à ne pas obstruer les axes d'écoulement et infrastructures hydrauliques (par le dépôt de déchets verts par exemple).

Le budget annuel de l'EPCI dédié aux interventions sera, selon le besoin, au maximum de 800 000,00 € TTC / an conformément à l'action 6-2 « Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes, SMGEAG, DEAL, Région, Département, Office de l'Eau, Routes de Guadeloupe, SAGPC, GPMG
		Exécution	Externe

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel

Plan Pluriannuel, programmation de l'année N et assistance technique à la passation des marchés de travaux

150 000,00 €

TOTAL

150 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	75 000,00€	75 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	30 000,00€	20%			45 000,00€	30%
	Autre		Office de l'eau		Grand Port Maritime de Guadeloupe	
35 000,00€	23%	30 000,00€	20%	10 000,00€	7%	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Approbation du plan pluriannuel
 Programmation des interventions de l'année N
 Attribution des marchés de travaux

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-2a

**Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation
des cours d'eau, ravines et canaux du territoire
communautaire**

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Réaliser des interventions d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux
- Planifier et suivre dans le temps

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers

Description de l'action

Le réseau hydrographique du territoire bénéficie d'une propriété variable (se reporter Figure 1).

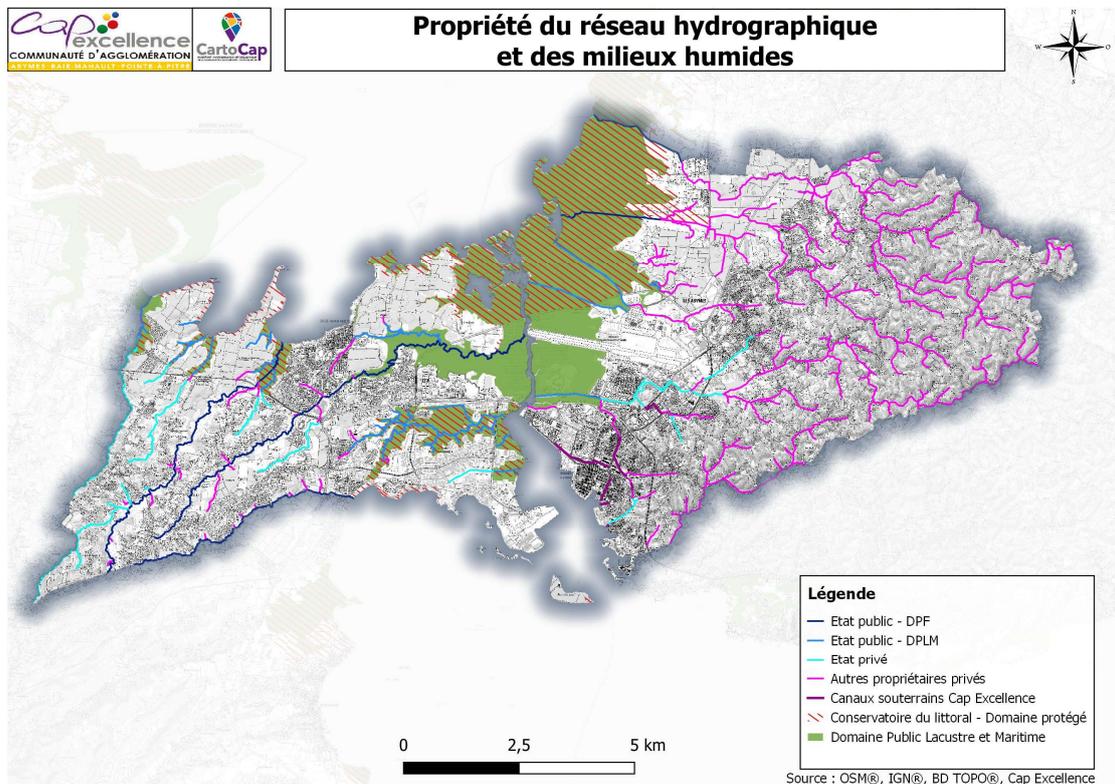


Figure 1 - Propriété du réseau hydrographique et des milieux humides

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Le Tableau 1 présente le linéaire de réseau hydrographique par typologie de propriétaire. Ainsi près des $\frac{3}{4}$ du réseau hydrographique relève du domaine privé et environ 40% relève du domaine de l'Etat (public et privé).

Tableau 1 – Linéaire du réseau hydrographique par typologie de propriété

		Linéaire (km)	%	
Domaine privé	Etat	28	17%	71%
	Autre (dont canaux souterrains)	134	83%	
	Sous-Tot	162	100%	
Domaine public	Etat – Fluvial*	35	53%	29%
	Etat - Maritime et Lacustre	31	47%	
	Sous-Tot	66	100%	
TOTAL		228		100%

*Seul 2,8% du DPF est situé sur le territoire de Cap Excellence.

L'article L215-14 du code de l'environnement précise que « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Il peut intervenir pour un entretien raisonné des berges. Toutefois, la clôture de propriété ne doit pas gêner l'écoulement ni provoquer de rétention de débris végétaux et flottants. En outre, les cours d'eau ne sont pas des poubelles : les dépôts sur les berges et dans le lit sont interdits (huile usagée, plastiques, ferrailles, gravats, déchets verts, etc.)

Sur le Domaine Public Fluvial, afin d'assurer cette mission l'Etat dispose d'une enveloppe d'environ 200 000€ par an pour toute la Guadeloupe.

Pour ses interventions, l'Etat fait appel au service de l'ONF, au travers de la MIG « Rivières - Prévention et Gestion des Risques Naturels » (Mission d'Intérêt Générale). Concrètement chaque année entre 60 et 80 km répartis sur une vingtaine de cours d'eau sont prospectés par l'ONF pour identifier, notamment, les embâcles, les atterrissements, les déchets, les rejets, les espèces envahissantes. La Figure 2 présente les tronçons prospectés dans ce cadre. Ce recensement donne lieu, ensuite, à une priorisation et une programmation des interventions mises en œuvre l'année suivante. Depuis 2018, aucun tronçon n'a été retenu pour la réalisation de travaux sur le territoire de Cap Excellence.

Sur le Domaine Lacustre et Maritime (DLM), de la même manière, l'Etat a également une obligation d'entretien de son domaine, particulièrement pour les terrains en dehors de l'aire protégée par le Conservatoire du Littoral. Sur le Domaine Privé, quel que soit le propriétaire, les fondements de l'article 640 du code civil s'appliquent : « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. »

Sur son domaine privé, l'Etat, ne mène aucune politique particulière.

Historiquement (entre 2000 et 2019), la Région Guadeloupe était investie en matière « d'aménagement » des cours d'eau, ravines et canaux. En effet, ces interventions allaient au-delà du « simple » entretien et portaient à minima sur du curage et de l'extraction de sédiments.

Depuis 2019, la Commune et/ou l'EPCI, ont poursuivi le traitement de certains secteurs particulièrement sensibles.

La Commune, intervient au titre de son pouvoir de police administrative qui lui confère autorité pour intervenir en cas de péril imminent.

L'EPCI intervient au titre de l'item n°2 de la compétence GEMAPI « entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »,

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Les tronçons ayant fait l'objet d'au moins une intervention depuis 2013 sont présentés Figure 2.

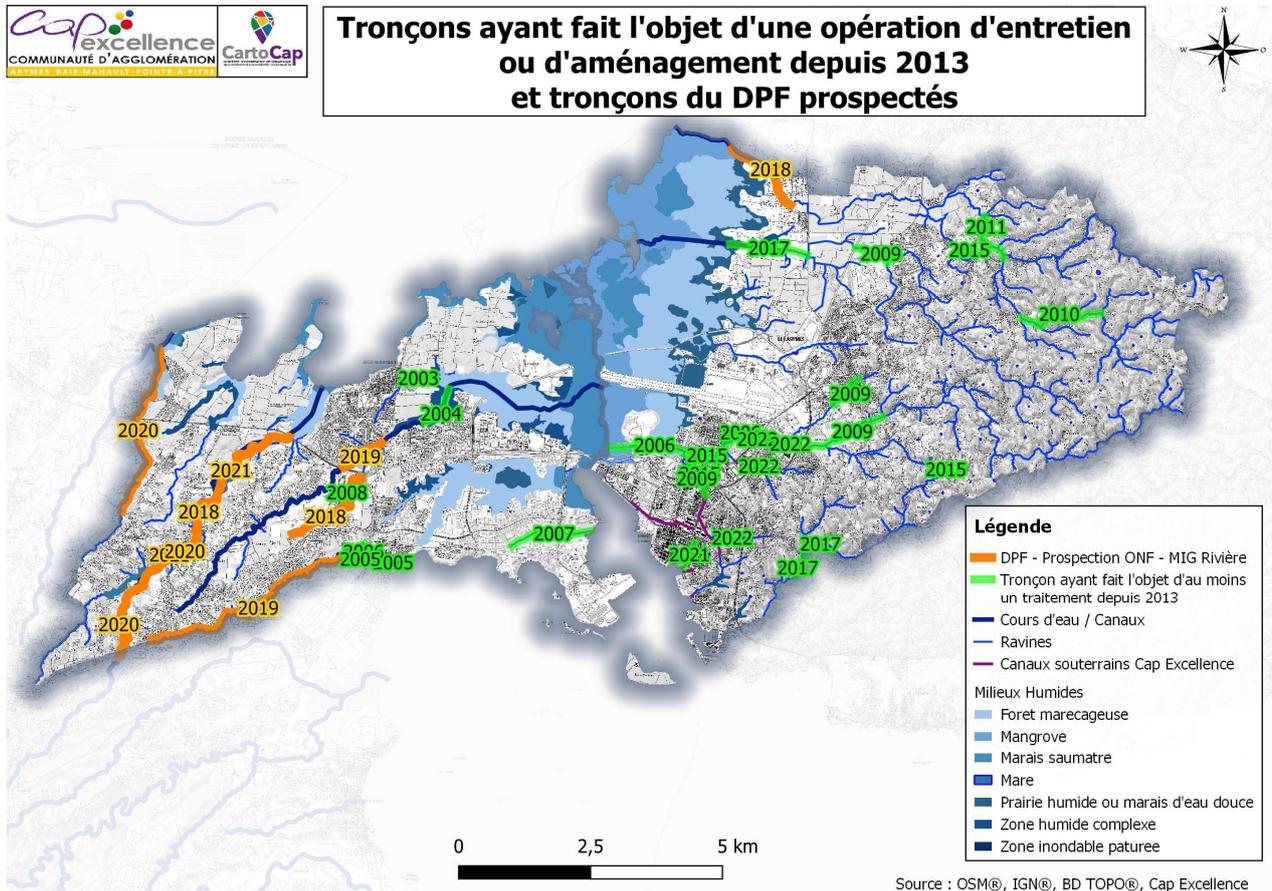


Figure 2 - Tronçons ayant fait l'objet d'une opération d'entretien ou d'aménagement depuis 2013 et tronçons du DPF prospectés

La présente fiche action vise à réaliser les interventions au titre de l'item n°2 de la compétence GEMAPI en termes d'entretien, d'aménagement ou de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux.

Le retour d'expérience des différents acteurs de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau, ravines et canaux du territoire permet d'évaluer le besoin d'intervention à une enveloppe annuelle minimale de l'ordre de 200 000,00€ de travaux par an. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la volonté d'augmenter le niveau de service à hauteur de 800 000,00 € de travaux par an.

Les modalités d'interventions seront définies dans le cadre de l'action 6-1 portant sur le Plan Pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes, SMGEAG, DEAL, Région, Département, Office de l'Eau, Routes de Guadeloupe, SAGPC, GPMG
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux (800 000,00€/an)	4 850 000,00 €
TOTAL	4 850 000,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	808 333,33€	808 333,33€	808 333,33€	808 333,33€	808 333,33€	808 333,33€

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	EPCI		Communes		Région	
	4 500 000,00€	93%				
	Grand Port Maritime de Guadeloupe		Office de l'eau		BRGM	
50 000,00€	1%	300 000,00€	6%			

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Linéaire de prospection annuel / Linéaire d'intervention annuel / Nombre d'intervention annuel Pourcentage d'avancement annuel

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-2b

**Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF)
sur le territoire de Cap Excellence**

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Participer à l'effort d'entretien des cours d'eau sur le territoire de Cap Excellence

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers

Description de l'action

A) Contexte réglementaire

L'article L5121-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) indique que **font partie du Domaine Public Fluvial (DPF) de Guadeloupe l'ensemble des cours d'eau et lacs naturels, sous réserve de leur déclassement.**

Par ailleurs, la définition d'un cours d'eau, jusqu'alors jurisprudentielle, a été introduite en 2016 dans le Code de l'environnement par son article L215-7-1.

Constitue ainsi un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes :

- dans un lit naturel à l'origine,
- alimenté par une source,
- présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année (l'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales).

Ces trois critères sont cumulatifs.

Dans ces conditions, ne sont pas des cours d'eau :

- une ravine qui, si elle a bien un lit naturel, draine essentiellement les eaux de ruissellement liées aux précipitations. Elle n'est pas alimentée par une source et ne présente que des écoulements temporaires
- un canal (ou un fossé) dont le lit n'est pas naturel à l'origine (creusé), même s'il a pu recouvrer un certain caractère naturel,

L'arrêté 2008-2005A/D/1/4, précise la consistance du DPF en Guadeloupe.

Pour ce qui concerne le territoire de Cap Excellence, sur la commune de Baie-Mahault, il s'agit des axes d'écoulement en trait plein sur la carte IGN de 2002, sur la commune des Abymes il s'agit du canal de Belle-Plaine, de la maison de la mangrove à l'embouchure, et du canal de Perrin, de la section des palétuviers à l'embouchure. Aucun cours d'eau n'est référencé sur la commune de Pointe-à-Pitre.

Les obligations de l'État en matière d'entretien du DPF relèvent des articles L215-14, L215-15 et R215-2 du Code de l'environnement.

L'État est ainsi tenu à un entretien régulier des cours d'eau qui a pour objet de :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre,

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

- permettre l'écoulement naturel des eaux,
- contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.

Constituent des actions d'entretien régulier : l'enlèvement d'embâcles, de débris, d'atterrissements, de flottants ou non, les travaux d'élagage ou de recépage de la végétation des rives. Les actions de déplacement ou d'enlèvement localisé de sédiments sont possibles mais ne doivent pas avoir pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur.

Le curage ne fait donc pas partie des obligations qui incombent à l'État.

B) Stratégie d'entretien du DPF

En Guadeloupe, c'est la DEAL qui a la charge de programmer et suivre l'entretien des cours d'eau du DPF. L'État dispose d'une enveloppe de prêt de 200 000 € par an pour la réalisation de prestation d'entretien de l'ensemble des cours d'eau du DPF de la Guadeloupe. Les moyens disponibles nécessitent de prioriser les tronçons de cours d'eau à entretenir. La méthodologie déployée depuis 2019 consiste en :

=> la réalisation d'un diagnostic des tronçons de cours d'eau en année N,

=> la détermination du programme d'intervention sur la base des perturbations relevées - notamment nombre d'embâcles - et en considérant les interpellations,

=> la réalisation des prestations d'entretien en année N+1.

Pour cela, la DEAL travaille en étroite collaboration avec l'ONF sur deux aspects

- le diagnostic : à travers une convention de Mission d'Intérêt Général (MIG) sur les risques naturels
- la prestation d'entretien : à travers un marché de quasi régie.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général Prévention des Risques Naturels, la DEAL confie à l'ONF le recensement des obstacles à l'écoulement des eaux.

Ainsi, depuis quelques années, quasi 100 km de cours d'eau sont parcourus annuellement par les agents de l'ONF, permettant notamment d'identifier et de recenser les embâcles faisant obstacle hydraulique.

Le recensement abouti à des priorisations et potentiellement au programme d'entretien pour l'année N+1.

La liste des cours d'eau de la MIG est définie chaque année en fonction des connaissances du territoire et des signalements reçus des collectivités et des particuliers. Le principe consiste toutefois à prioriser les cours d'eau qui font peser le plus fort risque inondation pour les populations et les biens riverains.

Seuls des cours d'eau du DPF sont prospectés durant cette MIG.

La méthodologie déployée est en cours d'évolution, avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion en vue de définir un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau. L'objectif étant d'améliorer l'organisation des chantiers pour les favoriser en amont de la période cyclonique.

Des réflexions sont également en cours, afin d'accompagner les collectivités dans le cadre de l'exercice de la GEMAPI. Dans un souci d'optimisation et de rationalisation des moyens financiers, l'État privilégie les opérations dans les cours d'eau des territoires couverts par une stratégie d'entretien et d'aménagement définie par la collectivité compétente en GEMAPI.

C) Stratégie de gestion des ravines du DPE

Les axes d'écoulement ne présentant pas les 3 critères cumulatifs dictés à l'article L215-7-1 du Code de l'environnement ne sont pas des cours d'eau. En Guadeloupe, les axes non cours d'eau, sont généralement dénommés « ravines ».

Les ravines appartiennent au domaine privé de l'État (DPE) ou à quiconque ayant acquis le droit foncier tel que précisé sur les relevés cadastraux.

Ces axes d'écoulement sont soumis à l'article 640 du Code civil «Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

ait contribué».

Sur le domaine privé de l'État (ravines non cours d'eau), l'État propriétaire de ces ravines a l'obligation de se comporter en « bon père de famille » et de respecter l'article 640 du code civil.

Ainsi l'État doit laisser les ravines sèches évoluer naturellement.

L'État ne porte donc aucune stratégie sur son DPE, domaine privé de l'État.

L'État accompagnera toutefois les collectivités pour aider à définir les modalités nécessaires aux éventuelles interventions.

D) Accompagnement spécifique auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Depuis 2018, les relevés effectués dans le cadre de la MIG sur les cours d'eau du territoire de Cap Excellence, n'ont pas permis de justifier la programmation d'interventions en vue de leur entretien au regard des perturbations présentes sur les autres axes du DPF du territoire Guadeloupéen. Ceci s'explique également par la répartition du DPF sur le territoire, 90 % du linéaire de DPF est présent en Basse-Terre, moins de 3 % sur le territoire de Cap Excellence.

Cependant et au vu des perturbations recensées en 2021, les rivières Digue et Mahault font d'office partie du programme d'intervention 2023.

Pour les années à suivre et notamment en guise d'accompagnement de Cap Excellence en tant que porteur du PAPI, il pourra être examiné différentes modalités – effort d'intervention supplémentaire sous maîtrise d'ouvrage DEAL, appui financier... - afin de participer à l'entretien des cours d'eau du territoire de Cap Excellence au vu de la mise en place du PAPI, avec en premier lieu, la participation aux réunions de travail évoquées en fiche 6-1. Par ailleurs, une transmission systématique des éléments de connaissance et un retour sur les interventions effectuées seront prévues à destination de Cap Excellence.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
	Maître d'ouvrage	DEAL
	Co-pilote	Cap Excellence
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Prestation d'entretien des cours de Cap Excellence	nd
TOTAL	-

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Échéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
			nd	100 %		
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

- Linéaire de prospection annuel
- Linéaire d'intervention annuel
- Nombre d'interventions annuel
- Participation aux réunions du groupe de travail (action 6-1)

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-3
**Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue
de Petit-Pérou**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
 D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

• RAPPELS DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

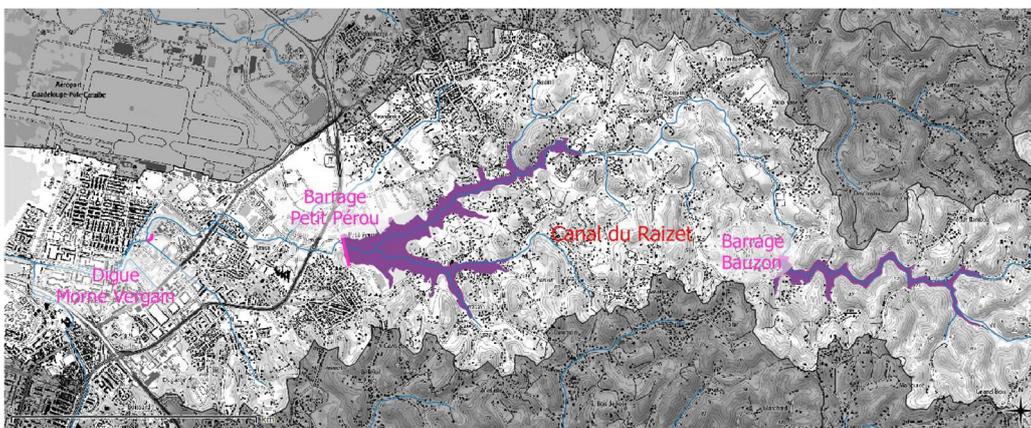


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

	T (an) = 5 ans			
	Avant projet	Après projet	Δ	
Indicateur P1	1 089	1 042	-47	La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692	
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023	
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574	
Indicateur M3	10 912	10 320	-592	
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937	

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT

Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite mener, en premier lieu, les travaux de mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (tranche 1) objet de la présente fiche action.

• **TRANCHE 1 : MISE EN CONFORMITE DE L'ACTUEL OUVRAGE ECRETEUR DE CRUE DE PETIT-PEROU**

Construit en 1967 et rehaussé en 1988, l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou permet de protéger une population estimée, à ce jour, à près de 3 800 personnes, sur les zones urbaines et commerciales du Raizet, de Morne Vergain et de Petit-Pérou.

Constitué d'un évacuateur de crue (EVC) en béton et d'un remblai, ce barrage souffre d'un déficit de gestion, de surveillance et d'exploitation. De plus, l'évolution de la réglementation et de la doctrine technique rendent aujourd'hui nécessaire l'engagement de travaux de mise en conformité.

Ainsi le programme de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou porte sur :

- La reconstruction du remblai (sans augmenter son niveau de protection) afin de répondre aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs (insensibilité à la surverse d'une crue 10 000 ans, fosse de dissipation aval,...) ;
- La reprise de l'étanchéité de l'EVC en béton, déracinements et petites réparations ;
- La Reprise des affouillements au niveau de l'interface de l'EVC avec le terrain naturel et notamment avec le chenal calibré aval ;
- Le Changement du peigne à embâcle amont

L'enveloppe financière prévisionnelle est la suivante :

Travaux	1 885 000 € HT
Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)	315 000 € HT
TOTAL - Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200 000 € HT

La mise en conformité de l'ouvrage passe également par sa régularisation administrative au titre, notamment, du droit foncier, du droit de propriété et du droit de l'eau (y compris vis-à-vis de sa reconnaissance comme aménagement hydraulique le faisant entrer dans le patrimoine de l'autorité GEMAPIENNE). En effet, à ce jour, cet ouvrage souffre d'un déficit de reconnaissance au titre de l'ensemble des réglementations.

Dans l'attente de cette régularisation administrative, et, considérant que l'assiette de l'ouvrage est sur du domaine privé de l'Etat, la DEAL porte la propriété de l'ouvrage. La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la DEAL.

A noter 1 - En complément la nécessité d'une voie d'accès :

Les études pré-opérationnelles menées dans le cadre du PAPI des bassins des Grands-Fonds (SPRI) n'ont pas portées sur la nécessité de créer un accès à l'ouvrage, d'une part, pour sa surveillance et son exploitation, et d'autre part, pour permettre l'accès des engins de chantiers durant la phase travaux.

En effet, à ce jour, il n'existe aucun accès réservé pour se rendre sur l'ouvrage (EVC et remblai). L'accès se fait obligatoirement à pied et par la traversée de parcelles privées.

En outre, Le programme d'extension de la ZAE Dugazon de Bourgogne voisine (niveau AVP) prévoit la création d'un accès depuis la RN11. Il pourrait ainsi être envisagé que cette voie puisse être mutualisée pour un accès commun à la ZAE ainsi qu'à l'ouvrage écrêteur de crue de Petit Pérou par le Nord

L'enveloppe financière prévisionnelle de la création de la voie d'accès mutualisée est de 563 000,00 €HT.

La mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou portera également sur la création d'une voie d'accès à l'ouvrage.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

A cet effet, l'enveloppe prévisionnelle du programme de travaux de la tranche 1 pourrait être amenée à évoluer.

A noter 2 : En complément l'équipement de l'ouvrage d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux Crues

Conformément à la fiche action visant à « Instrumenter le barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter » sur le bassin versant du Raizet », l'ouvrage écêteur de crue sera doté d'un équipement dont l'objectif sera de :

- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval ;
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont ;
- Surveiller l'ouvrage en cas de surverse de l'EVC ou du remblais.

Dans le cadre des études pré-opérationnelles du PAPI des bassins des Grands-Fonds (SPRI) la faisabilité du déploiement de ce type d'équipement a été confirmé et le fonctionnement du système a été pré-dimensionné. **Le cout de mise en œuvre a été évalué à 62 000 € HT.**

La mission de maitrise d'œuvre relative aux travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou portera également sur l'équipement de l'ouvrage d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux Crues

A cet effet, l'enveloppe prévisionnelle du programme de travaux de la tranche 1 pourrait être amenée à intégrer les dépenses visant à « Instrumenter le barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter ».

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné	Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet	Maître d'ouvrage	DEAL
	Maitre d'ouvrage délégué	Cap Excellence
	Co-pilote	Ville / DEAL
	Exécution	Externe

Calendrier	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	X	X	X			

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)	315 000,00 €
Travaux de mise en conformité	1 885 000 € HT
TOTAL	2 200 000 € HT

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Volet n°1 – Maitrise d'œuvre (y compris géotechnique, missions SPS & CT, études réglementaires)

Echéancier	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	159 800,00€	103 466,67€	51 733,33€			

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	157 500,00€	50%	157 500,00€	50%		
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Volet n°2 – Travaux de mise en conformité

Echéancier	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		628 333,33€	1 256 666,67€			

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	942 500,00€	50%			942 500,00€	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des travaux de mise en conformité

Régularisation administrative de l'ouvrage au titre, notamment, du droit foncier, du droit de propriété et du droit de l'eau

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-4
Etudes pour la construction de l'ouvrage écrêteur de Bozon

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
 D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

• RAPPELS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

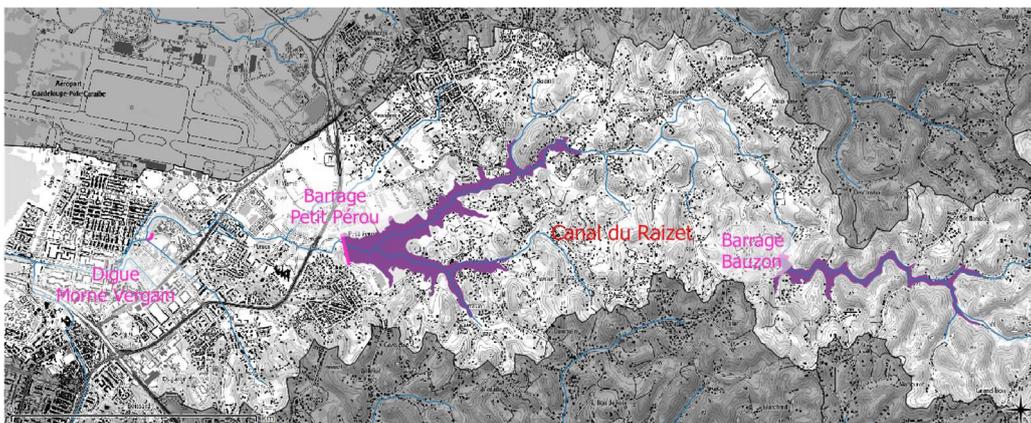


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

	T (an) = 5 ans			
	Avant projet	Après projet	Δ	
Indicateur P1	1 089	1 042	-47	La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692	
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023	
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574	
Indicateur M3	10 912	10 320	-592	
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937	

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT
Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite échelonner la réalisation des travaux des différentes tranches, d'une part, pour lisser l'effort financier, et d'autre part, pour engager et avancer préalablement le sujet de la maîtrise foncière. Aussi, pour les tranches 2 et 3, dans l'immédiat seules les études de conception et réglementaires sont inscrites au PAPI. Selon l'avancement des différents prérequis au lancement de travaux, les ambitions du PAPI pourront être revues lors du bilan à mi-parcours.

• TRANCHE 2 : ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE ECRETEUR DE BOZON

L'ouvrage écreteur de bozon serait un barrage en remblai meuble (type tuf), de 10 m de hauteur et de 57 m de longueur, dimensionné pour une pluie longue d'occurrence 10 ans avec un pertuis de 2m² dont la section pourrait être réduite. Il intercepte 40% du bassin versant du canal du Raizet et offre un volume de rétention à la crête de 588 900 m³.

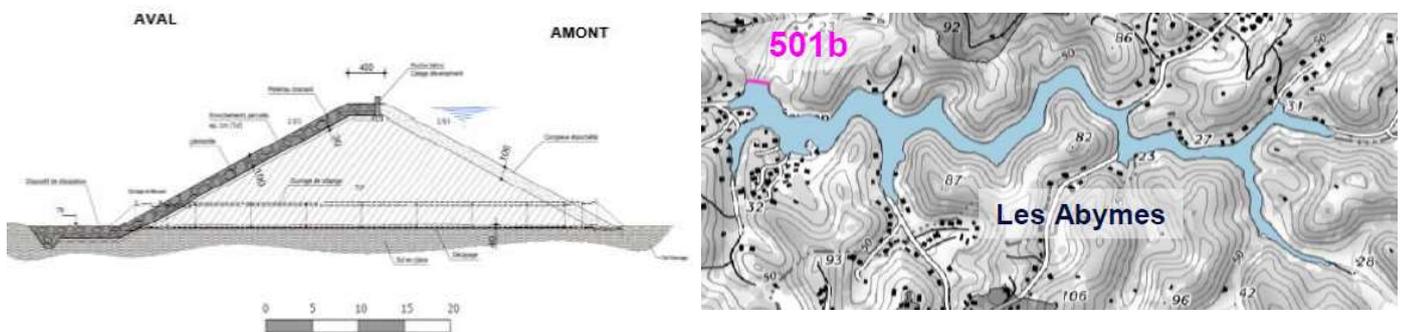


Figure 2 - Coupe type ouvrage de Bozon (à gauche) et emprise du plan d'eau intermittent amont (à droite)

La présente action comprend, a minima :

- Les études de conception :
 - o AVP (y compris essais géotechniques G2-AVP et relevés topographiques préalables)
 - o PRO (y compris les essais géotechnique G2-PRO)
- Les études réglementaires
 - o Etude du comportement de l'ouvrage aux séismes ;
 - o Etude de danger ;
 - o Dossier de demande d'autorisation environnementale ;
 - o Dossier d'enquête publiques / Servitude ;

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL Ville des Abymes
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X	X	

AXE 6 : Ralentissement des écoulements
Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes de conception et réglementaires	300 000,00 €
TOTAL	300 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			100 000,00€	100 000,00€	100 000,00€	

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	150 000,00 €	50%			150 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des études de conception
 Réalisation des études réglementaires

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-5

Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Ralentir les écoulements des eaux de ruissellements des versants
- Lutter contre le ruissellement en favorisant l'expansion et l'infiltration
- Réduire les apports d'eau afin de limiter les débordements pour les crues les plus fréquentes
- Mettre en œuvre une démarche exploratoire qui pourra être étendue par la suite.

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondation du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds avait pour objectif de relever, lors des phases de reconnaissances de terrain, les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques pouvant avoir une influence sur les écoulements observés

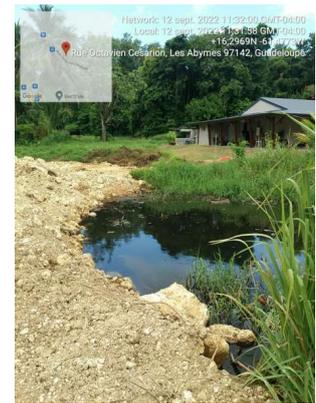
Il s'est avéré que l'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion de crue (=zones inondables) sont des pratiques courantes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds.



Exemple d'obstruction à BOISVIN



Exemple de remblais à Caraque



Exemple de remblais à Doubs

L'étude a conclu sur la faible efficacité de la restauration très localisée de chaque comblement, d'une part, à l'échelle des bassins versants (grande surface), et, d'autre part, pour des crues exceptionnelles (supérieure à la décennale). En effet, les volumes en jeu sont trop importants.

Toutefois, il n'est plus à démontrer l'efficacité notable de ces espaces sur l'écrêtement des crues à un niveau local et pour des crues courantes (de la crue annuelle à la crue décennale).

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Dans le même temps l'étude à démontrer l'absence de solution de protection véritablement efficaces sur les autres bassins versants que celui du canal du Raizet.

Aussi, il apparaît désormais indispensable de tester l'efficacité de la restauration et de l'aménagement (renaturation favorisant le ralentissement et l'infiltration par exemple) de ces espaces sur le ralentissement des ruissellements à l'échelle des sous-bassins versants (petite surface) et d'évaluer leur impact sur le ralentissement local de la dynamique de la crue particulièrement pour des précipitations courantes.

Cette démarche exploratoire sera menée en trois temps :

1. Identification d'un ou deux sites pilotes et réalisation des travaux de restauration et d'aménagement par la définition de critères qualitatifs et grâce aux retours d'expériences des élus locaux
2. Réalisation des travaux, suivi et analyse de leur efficacité sur le ruissellement et le ralentissement de la dynamique de crue
3. Communication sur les résultats

En cas de conclusion positive, une réplique de cette démarche pourra être proposée à l'issue du bilan à mi-parcours du PAPI ou à la suite du présent PAPI.

Au-delà de la sensibilisation, du contrôle et de lutte contre ces infractions par les pouvoirs de police compétents, la présente action pourra constituer un exemple concret et positif pour aider la population à comprendre les phénomènes d'écoulement et à commencer à changer les habitudes des habitants par la démonstration.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes, Parc National
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X			

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes et relevés préalables	80 000,00 €
Restauration & aménagement de la (des) zone(s) d'expansion de crue	420 000,00 €
TOTAL	500 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	80 000,00€	140 000,00€	140 000,00€	140 000,00€		

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	250 000,00 €	50%			250 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des travaux sur au moins 1 site pilote
Communication des résultats

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-6

**Instrumenter le barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou,
surveiller et alerter**

Priorité
1

Objectifs de l'action

- Anticiper et alerter les populations couvertes par le dispositif
- Surveiller l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou
- Acquérir des données mesurées de hauteur d'eau

Orientation stratégique PAPI

OS 2. Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

Disposition PGRI

D.2.1 • Renforcer les suivis hydrométrique et hydrodynamique
D.5.4 • Étudier la faisabilité de mise en œuvre d'un système de veille hydrologique et/ou d'alerte de crue adapté au territoire

Description de l'action

Le Schéma de Prévention des Risques Inondations a étudié la solution technique de déploiement d'un Système d'Alerte Local (SDAL) aux crues au droit de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou qui aurait trois objectifs :

- Anticiper et alerter la zone protégée à l'aval ;
- Anticiper et alerter la zone sur-inondée à l'amont ;
- Surveiller l'ouvrage en cas de surverse de l'évacuateur de crue en béton ou du remblai.

Ainsi la faisabilité du déploiement de ce type d'équipement a été confirmée et le fonctionnement du système a été pré-dimensionné pour la zone aval et pour la zone amont (se reporter Figure 1).

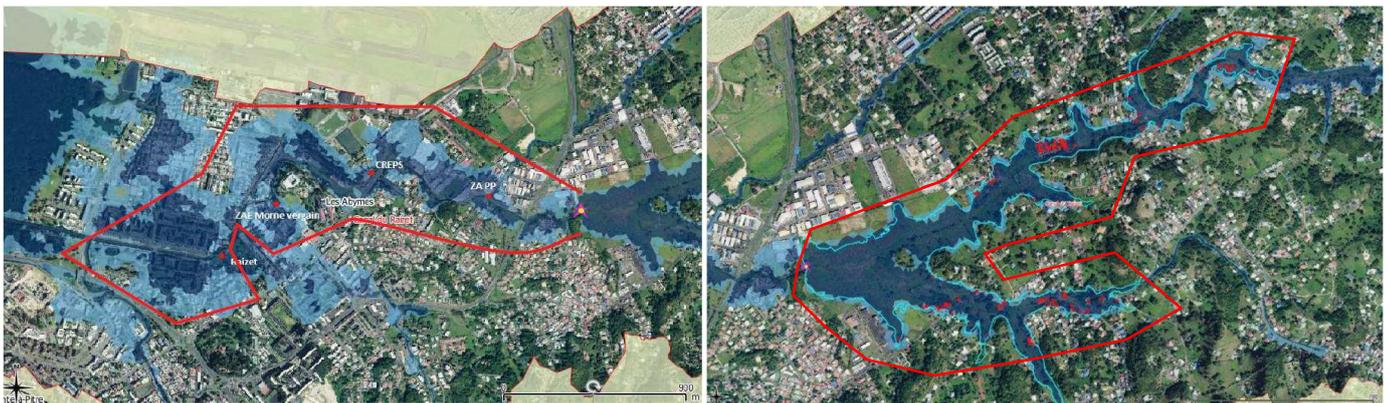


Figure 1 – Zones d'alerte (à gauche : zone protégée à l'aval / à droite : zone sur-inondée à l'amont)

L'équipement de l'évacuateur de crue béton de l'ouvrage écrêteur de crue de petit Pérou comprend :

- Une sonde dans le plan d'eau intermittent amont pour mesurer les hauteurs d'eau avant surverse,
- Un capteur radar fixé par un mat au-dessus de la retenue, côté amont. La longueur de déport devra être de l'ordre de 10m en amont pour mesurer les hauteurs d'eau en dehors de la zone influencée par l'évacuateur,
- Une centrale d'acquisition permettant de stocker, mémoriser et transmettre des informations issues de capteur. Cette centrale est dotée d'un calculateur paramétrable, capable de traiter les données mesurées et d'identifier les dépassements de seuils préétablis. Elle doit être raccordable

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

à tous vecteurs de communication (IP, RTC, GSM, satellites, radio, GPRS, 3G, ...) afin de pouvoir transmettre informations, alarmes, photos... ou prendre la main à distance.



Figure 2 - Exemple des équipements à déployer

A noter – Equipement prévu dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou

L'équipement de l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou sera programmé dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'ouvrage (se reporter Fiche action n°6-3 - Travaux de mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou). Ainsi le choix des équipements et les prescriptions techniques d'installation seront précisés dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre relatives à ces travaux.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du Canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Météo France
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X	X	X	X	X

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	62 000,00 €
Exploitation / supervision web (7 200 €/ an)	43 200,00 €
TOTAL	105 200,00 €

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	69 200,00€	7 200,00€	7 200,00€	7 200,00€	7 200,00€	7 200,00€

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Plan de financement		Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	INV	31 000,00€	50%			31 000,00€	50%
	FONCT						
	TOT	31 000,00€	28 %			31 000,00€	28 %
		EPCI		Communes		Région	
	INV	-	0%				
	FONCT	43 200,00€	100%				
	TOT	43 200,00€	44%				

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Système d'alerte déployé
 Durée des relevés

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-7
Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement

 Priorité
2

Objectifs de l'action

- Mettre en œuvre le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;
- Définir les modalités d'acquisition et les conditions de réalisation des travaux sur des parcelles privées ;
- Assister le Maître d'Ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre ;

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.3.5 • Renforcer la prise en compte de la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les projets d'aménagement futur
 D.3.8 • Planifier l'urbanisation des territoires en cohérence avec les stratégies définies par les autorités compétentes dans le domaine de l'eau
 D.3.9 • Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques
 D.6.1 • Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et de submersion marine
 D.6.2 • Préserver la mobilité des cours d'eau, ravines et canaux
 D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers
 D.6.5 Limiter le ruissellement à la source en préservant certaines occupations du sol

Description de l'action

La présente action consiste à mener une analyse des conditions de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10).

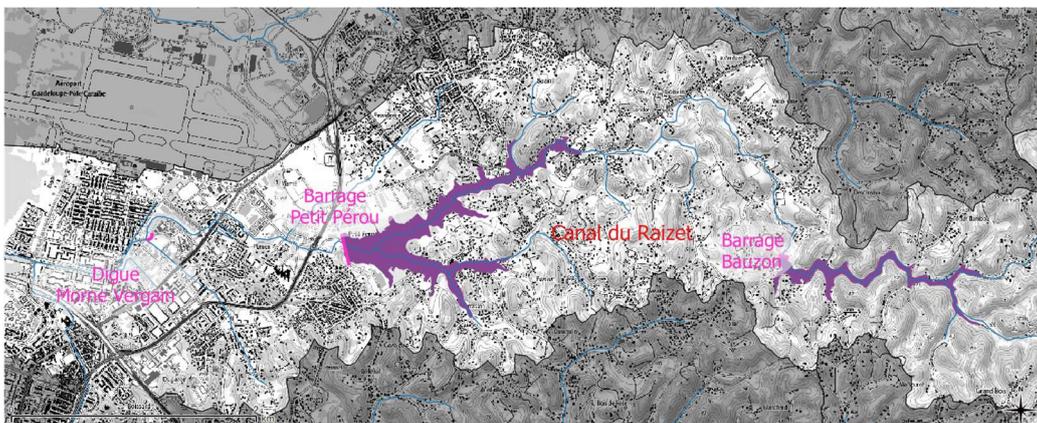


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

L'étude pré-opérationnelle menée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds a permis d'identifier, d'une part, les parcelles sur lesquelles seront réalisés des travaux, et d'autre part, les impacts de ces travaux particulièrement vis-à-vis de la sur-inondation.

La présente action vise à :

- Identifier nominativement les propriétaires, locataires ou gestionnaires ;
- Engager une démarche d'information (courrier, réunion de quartier, entretien individuel,...) ;
- Identifier, selon les situations, les méthodes, les outils, les procédures administratives et les moyens de maîtrise foncières les mieux adaptés ;
- Définir les valeurs foncières des parcelles concernées ;
- Rédiger les protocoles de transaction, les conventions, les actes, les barèmes d'indemnisation des dommages en sur-inondation,....

Il ne s'agit pas ici de procéder aux acquisitions foncières mais de définir les outils et démarches les plus appropriés aux travaux projetés pour assurer la maîtrise foncière et assister le maître d'ouvrage dans les différentes étapes de mise en œuvre.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	EPF
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Définition et mise en œuvre de la démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	50 000,00 €
TOTAL	50 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	25 000,00€	25 000,00€				

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	25 000,00€	50%			25 000,00€	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de propriétaires, locataires ou gestionnaires contactés et informés

Nombre d'outils de maîtrise foncière engagé (convention, acquisition, expropriation, protocole,...)

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Action
6-8

Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore

Priorité
3

Objectifs de l'action

- Ralentir les écoulements des eaux de ruissellements du bassin versant du canal du Raizet
- Stabiliser les berges érodées

Orientation stratégique PAPI

OS 4. Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Disposition PGRI

D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action

La présente action s'inscrit en complémentarité du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet.

Elle vise à :

- Conforter / stabiliser les berges érodées en rive droite au droit d'enjeux ;
- Restaurer un espace de mobilité des écoulements afin de limiter le phénomène érosif ;
- Restaurer une zone d'expansion de crue.

Cet aménagement n'est pas de nature à réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant ou pour des crues exceptionnelles (supérieure à la décennale). En effet, les volumes en jeu sont trop importants ($\approx 550\,000\text{ m}^3$ pour une crue décennale et près de $2,8\text{ Mm}^3$ pour une centennale). Toutefois il est de nature à agir localement et sur des crues courantes (de la crue annuelle à la crue quinquennale).

Cet aménagement comprend :

- Une confortement berge en rive droite en génie civil au droit des enjeux : sur un linéaire d'environ 90 ml et une hauteur d'environ 4 à 4,5m.



Figure 1 - Photographies de l'érosion de la berge rive droit aux pieds des bâtiments nécessitant un confortement

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

- Un renforcement de la stabilisation de la berge rive droite par du génie végétal et/ou du fascinage : sur un linéaire d'environ 200 ml.



Figure 2 - Photographies de la berge rive droite nécessitant une stabilisation par du génie végétal et/ou du fascinage

Une restauration de l'espace de mobilité des écoulements et d'expansion des crues en rive gauche : sur une surface d'environ 7 300 m² et une hauteur d'environ 3 m pour la restauration d'environ 22 000 m³.



Figure 3 - Photographies de la zone de restauration en rive gauche

La localisation et l'emprise prévisionnelles de l'aménagements sont présentées Figure 1.

L'enveloppe financière prévisionnelle comprends la réalisation des travaux ainsi que les études (analyse d'incidence et dimensionnement) et relevés préalables (topographie, géotechnique).

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

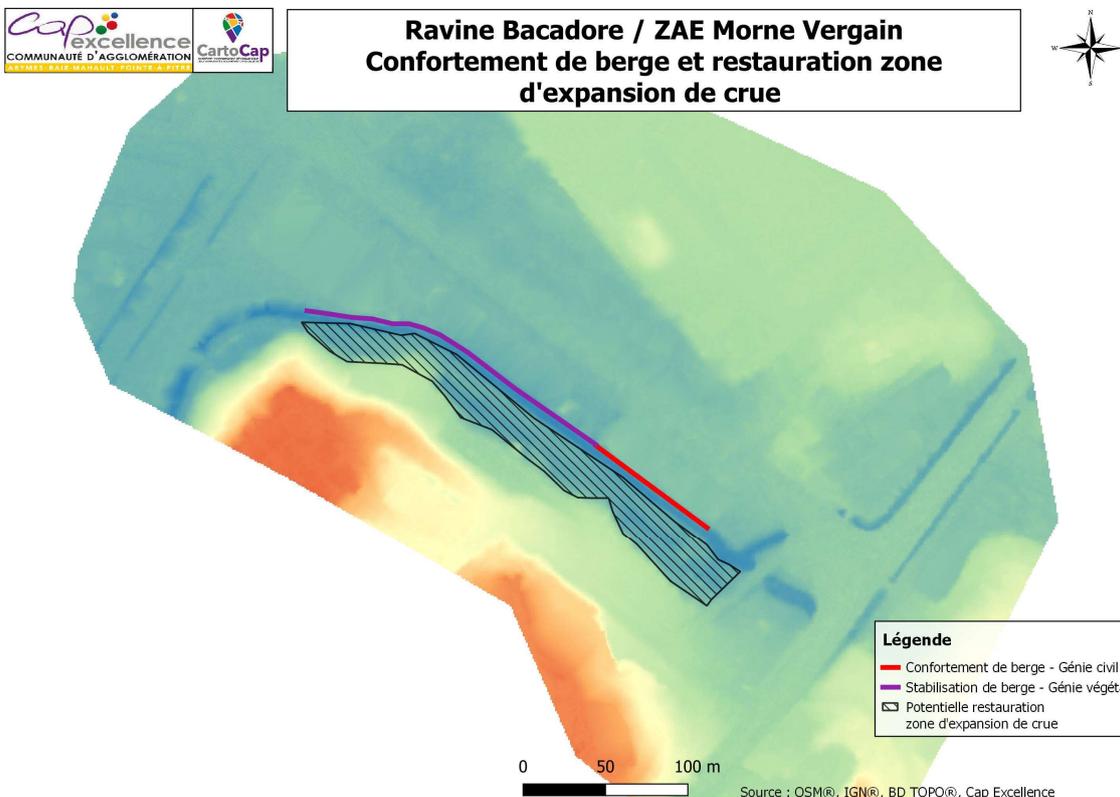
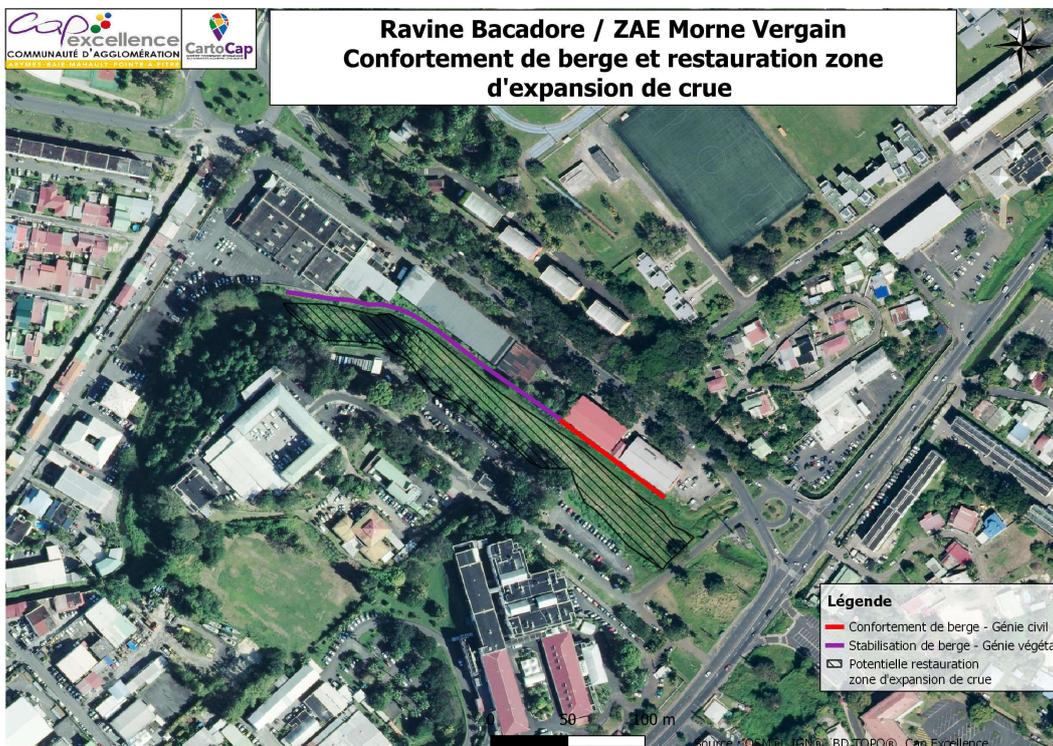


Figure 4 – Localisation et emprise de l'aménagement

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Périmètre administratif de Cap Excellence : Communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	Villes, Etat, habitants, riverains
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	X	X				

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes et relevés préalables	80 000,00 €
Travaux	420 000,00 €
TOTAL	500 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	80 000,00€	420 000,00€				

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	250 000,00 €	50%			250 000,00 €	50%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite
Réalisation des relevés et des études opérationnelles
Réalisation des travaux

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

 Action
6-9
**Acquisitions foncières pour la réalisation du programme
 d'aménagements structurels**

 Priorité
1

Objectifs de l'action

- Acquérir les biens fortement impactés par le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)
- Mettre en œuvre le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
 D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
 D.6.1 • Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et de submersion marine
 D.6.4 • Préserver, restaurer et gérer les zones humides et les écosystèmes côtiers

Description de l'action

La présente action s'inscrit dans la continuité de l'action « Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement ». Elle vise à provisionner une enveloppe mobilisable dédiée à l'acquisition des biens impactés par le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10).

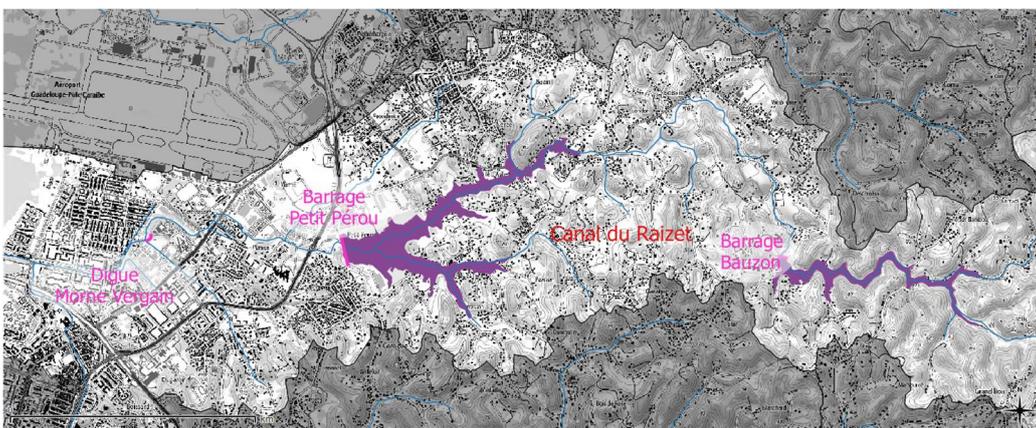


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10)

La création de l'ouvrage écrêteur de Bauzon pourrait impacter 16 bâtis. Les premiers relevés de terrains font état, sur les 16 bâtis concernés (se reporter Figure 2), de 6 bâtis devant potentiellement faire l'objet d'une acquisition préventive dont 3 relèveraient de l'habitat informel.

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

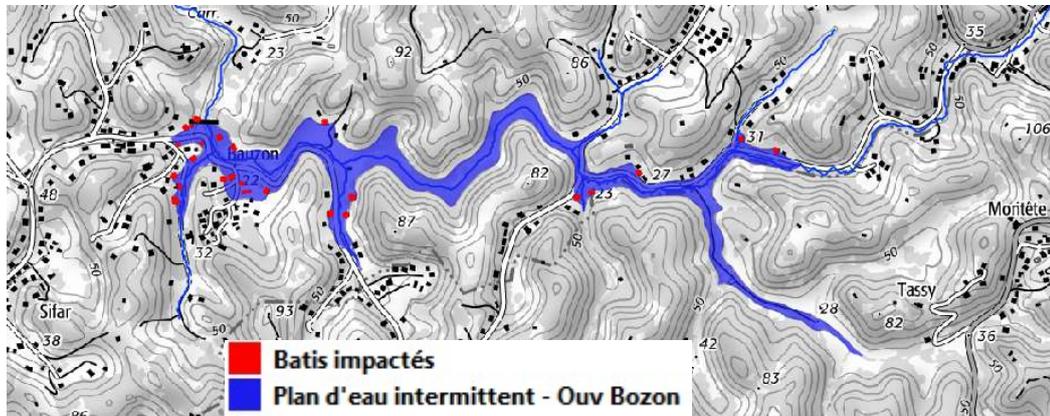


Figure 2 - Bâti potentiellement impactés par le projet du barrage écrêteur de Baizon

L'acquisition préventive de biens exposés à des risques relève de la mesure « études, travaux et équipements des collectivités territoriales » (ETECT). Ainsi, elle doit être inscrite dans un PAPI pour pouvoir mobiliser le FPRNM.

Dans l'attente, d'une part, des conclusions de l'Action n°5-1 (Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation), et, d'autre part, des conclusions de l'Action n°4-1 (Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement), l'enveloppe dédiée à cette action est provisionnée à hauteur de 500 k€.

Cette enveloppe pourra être ré-évaluée dans le cadre du bilan à mi-parcours du PAPI.

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence*
		Co-pilote	Villes
		Exécution	Externe

* L'action pourra être menée par l'Etablissement Public Foncier (EPF), sous maîtrise d'ouvrage de Cap Excellence (convention de partenariat).

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				X	X	

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Acquisition préventive de biens exposés	500 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				250 000,00€	250 000,00€	

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	250 000,00€	50%			250 000,00€	50%
	EPCI		Propriétaire		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de biens acquis

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

 Action
7-1
Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain

 Priorité
2
Objectifs de l'action

- Défense contre les inondations ;
- Mise en œuvre du programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

Orientation stratégique PAPI

OS 3. Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Disposition PGRI

D.1.2 • Renforcer l'efficacité de l'investissement public
D.1.6 • Inscrire les projets de gestion des risques d'inondation terrestre dans une démarche de gestion intégrée à une échelle de bassin versant
D.6.7 • Étudier puis réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables à la réduction du risque

Description de l'action
RAPPELS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS GLOBAL

Le programme d'aménagements structurels retenu visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) comprend :

- Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou ;
- Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) ;
- Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain.

Ce programme représente une enveloppe prévisionnelle totale de 4 700 000 € HT répartie de la manière suivante :

Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200,00 € HT
Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes)	2 200,00 € HT
Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	300,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000 € HT

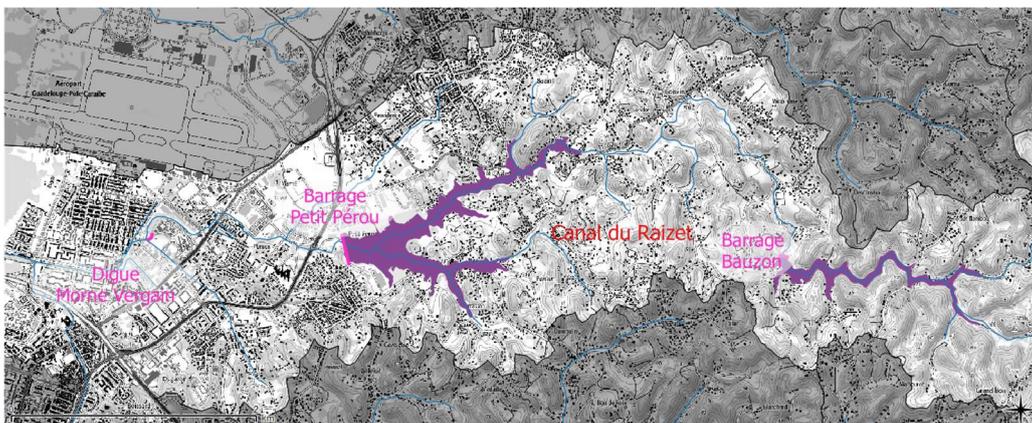


Figure 1 - Programme structurel visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (P9-10)

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des Analyses cout bénéfice et des analyses multicritères, pour le projet global de travaux de réduction des inondations du bassin versant du canal du Raizet.

	T (an) = 5 ans			
	Avant projet	Après projet	Δ	
Indicateur P1	1 089	1 042	-47	La situation avant projet correspond ici à la situation de référence où l'ouvrage de Petit-Pérou est mis en conformité.
Indicateur P7	2 881	1 189	-1 692	
Indicateur M1	2 153 178	1 500 155	-653 023	
Indicateur M2	222 737	158 163	-64 574	
Indicateur M3	10 912	10 320	-592	
Indicateur M4	207 656	114 719	-92 937	

INDICATEURS	T (an) = 10 ans			T (an) = 30 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	1 257	1 093	-164	5 201	2 886	-2 315
Indicateur P2	206	101	-105	656	360	-296
Indicateur P3*	1	1	0	6	1	-5
Indicateur P4	0	0	0	0	0	0
Indicateur P5*	19	15	-3	37	27	-10
Indicateur P6	58	45	-13	106	69	-37
Indicateur P7	2 988	1 485	-1 503	5 126	3 121	-2 005
Indicateur P8	0	0	0	0	0	0
Indicateur P9*	0	0	0	0	0	0
Indicateur P10	3	2	-1	7	4	-3
Indicateur P11	237	220	-17	290	279	-11
Indicateur M1	3 648 066	2 295 947	-1 352 119	9 629 301	5 118 242	-4 511 059
Indicateur M2	563 755	246 635	-317 120	1 058 108	678 052	-380 055
Indicateur M3	12 561	11 867	-694	14 540	14 402	-138
Indicateur M4	618 978	230 718	-388 260	3 223 482	1 529 988	-1 693 494

	T (an) = 100 ans			T (an) = 1 000 ans		
	Avant projet	Après projet	Δ	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur P1	7 549	6 910	-639	10 251	9 944	-307
Indicateur P7	8 475	5 299	-3 176	9 558	9 351	-208
Indicateur M1	18 670 135	14 695 343	-3 974 792	30 050 152	28 394 962	-1 655 190
Indicateur M2	1 620 849	1 300 912	-319 937	2 282 492	2 107 305	-175 186
Indicateur M3	15 280	15 769	489	16 289	17 013	724
Indicateur M4	5 003 284	4 032 845	-970 439	7 093 990	6 515 110	-578 880

	Avant projet	Après projet	Δ
Indicateur I1	0	0	0

Indicateur M6 : Coûts d'investissement	4 700 000	€ HT
Indicateur M7 : Coûts annuels différés	188 000	€ HT
Indicateur M8 : Coûts environnementaux	188 000	€ HT
Domage moyen annuel actuel (DMA actuel)	1 820 000	€ HT
Domage moyen annuel projet (DMA projet)	1 190 000	€ HT
Domage évité moyen annuel (DEMA)	630 000	€ HT

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

L'ensemble du programme peut être mené simultanément ou phasé par tranche. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite échelonner la réalisation des travaux des différentes tranches, d'une part, pour lisser l'effort financier, et d'autre part, pour engager et avancer préalablement le sujet de la maîtrise foncière. Aussi, pour les tranches 2 et 3, dans l'immédiat seules les études de conception et réglementaires sont inscrites au PAPI. Selon l'avancement des différents prérequis aux lancement de travaux, les ambitions du PAPI pourront être revues lors du bilan à mi-parcours.

- **TRANCHE 3 : ETUDES POUR LA PROTECTION RAPPROCHEE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MORNE VERGAIN**

Le scénario d'aménagement combinant la mise en conformité du barrage écrêteur de crue de Petit-Pérou [P9-4] et la construction du nouvel ouvrage écrêteur de Bozon [P501] permet de réduire l'inondation sur la partie aval du bassin versant du Canal du Raizet.

Cependant, pour une occurrence de 10ans, la Zone d'Activités Economique (ZAE) de Morne Vergain, notamment, resterait inondée. En effet la ravine Mon Chéri (=ravine Bacadère = Canal du Raizet) déborde en rive gauche au niveau d'un coude présentant un point bas sur un linéaire d'environ 50 m (se reporter Figure 2).

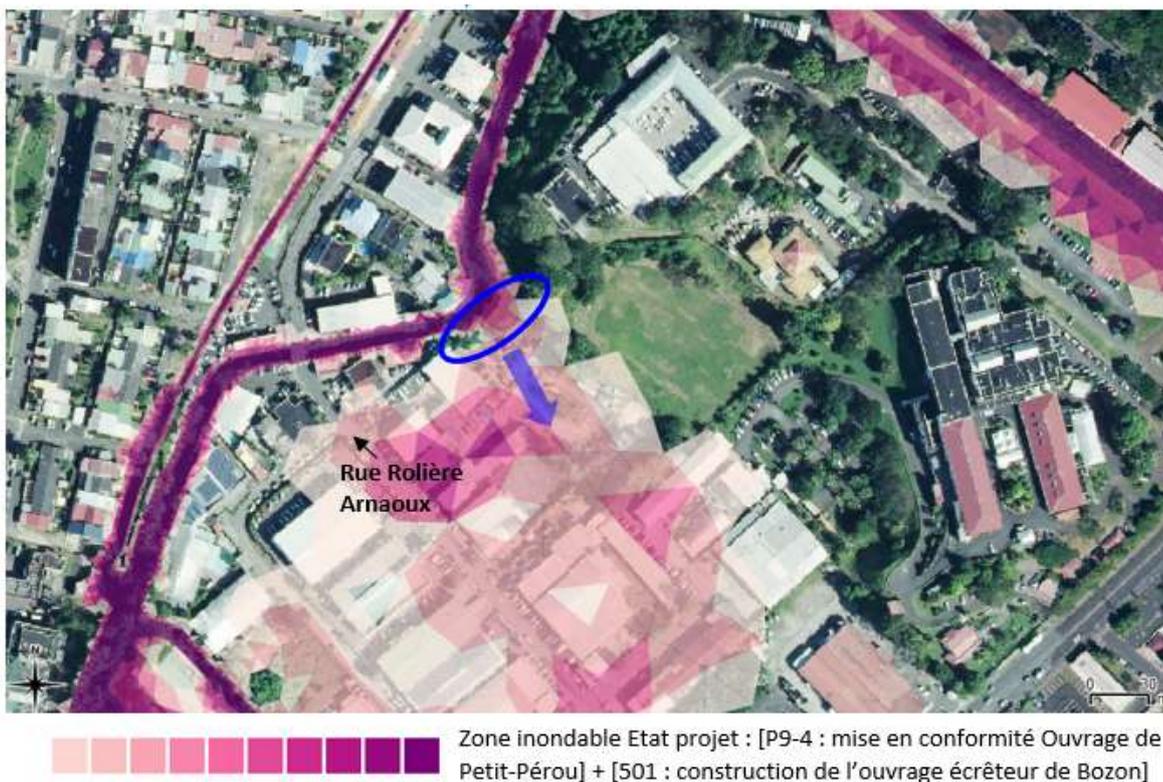


Figure 2 - Débordements sur la zone d'activités de Morne Vergain

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

Ainsi, en complément des autres aménagements et pour protéger la ZAE de Morne Vergain pour une période de retour 10 ans, il est retenu la création d'une digue en palplanche d'un linéaire de 50 m et de hauteur maximale de 1,5 m afin de respecter le calage de l'altimétrie de la crête à 4,3m NGG (se reporter Figure 3).



Figure 3 - Coupe type digue palplanche (à gauche) et localisation (en rouge à droite)

La présente action comprend, a minima :

- Les études de conception :
 - o AVP (y compris essais géotechniques G2-AVP et relevés topographiques préalables)
 - o PRO (y compris les essais géotechniques G2-PRO)
- Les études réglementaires
 - o Etude du comportement de l'ouvrage aux séismes ;
 - o Etude de danger ;
 - o Dossier de demande d'autorisation environnementale ;
 - o Dossier d'enquête publiques / Servitude ;

Modalité de mise en œuvre

Territoire concerné		Modalités de mise en œuvre	
Bassin versant du canal du Raizet		Maître d'ouvrage	Cap Excellence
		Co-pilote	DEAL, Ville des Abymes
		Exécution	Externe

Calendrier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X	X		

Modalité de financement

Coût prévisionnel	
Etudes de conception et réglementaires	100 000,00 €
TOTAL	100 000 € HT

Echéancier	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			50 000,00€	50 000,00€		

AXE 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques de protection

Plan de financement	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER	
	50 000,00 €	50%			50 000,00 €	30%
	EPCI		Communes		Région	
	Département		Office de l'eau		BRGM	

Modalité de suivi
Indicateurs de suivi / réussite

Réalisation des études de conception
 Réalisation des études réglementaires

ANNEXE 3 – Lettres d'intention



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service Ressources Naturelles

Basse-Terre, le 01 DEC. 2022

Pôle Politique de l'Eau, Milieux Aquatiques

Unité Inondation et ouvrages hydrauliques

Réf. : CABJAR/CL/D.19.163.2022

Affaire suivie par : Céline Laperrousaz

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 4 août 2022, vous avez fait part à mes services du souhait de votre collectivité, Cap Excellence, de s'inscrire dans une démarche de PAPI. Par courrier en date du 8 septembre 2022, je vous témoignais de mon soutien et vous indiquais les coordonnées des agents de la DEAL et du SGAR qui suivraient le dossier.

Depuis, une réunion de pré-cadrage s'est tenue entre nos services respectifs, accompagnés de l'Office de l'eau et du Conseil régional, le 19 octobre 2022 conformément au cahier des charges PAPI 3 et également en réponse à votre demande. Puis, une série d'ateliers de concertation organisée par vos soins ont permis de réunir les parties prenantes opérationnelles et/ou financeuses des actions qui intégreront le PAPI de Cap Excellence en vue de leur engagement à vos côtés.

Le dispositif PAPI est un appel à projet de l'État à destination des collectivités. Il vise à promouvoir une gestion intégrée du risque inondation, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des enjeux du territoire, par l'inscription des projets portés par les élus locaux dans le respect du cahier des charges PAPI 3 applicable depuis le 1er janvier 2021.

Je tenais à souligner que dans le cadre de ce partenariat étroit Etat - collectivité, l'État s'engage à contribuer au financement du dispositif via le FPRNM dans les conditions prévues au cahier des charges PAPI 3 et selon le décret n°2021-518 du 29 avril 2021 relatif au fonds de prévention des risques naturels majeurs. La labellisation par mes soins est conditionnée au respect dudit cahier des charges et après instruction par mes services et sur avis du CEB. La contractualisation du PAPI à l'issue de la labellisation, actera de l'engagement financier de l'État.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

**Monsieur Eric JALTON, Président de Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pître**

Le préfet

Alexandre ROCHATTE

Basse-Terre, le

**DIRECTION DÉLÉGUÉE A L'EUROPE
DIRECTION DE L'INSTRUCTION**

Service FEDER - FSE

Affaire suivie par : **Samuel BLAIZEAU**

Téléphone : **05 90 99 28 28**

Courriel : samuel.blaizeau@regionguadeloupe.fr

N/Réf. N/Réf. PCR-AC/DGS-JLB/DDE-SJ/DI-SB

Le président du Conseil régional

A

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Le 14/11/2022, vous avez manifesté votre intention de déposer un dossier FEDER pour la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2029 de CAP Excellence pour un montant FEDER sollicité de 2 353 160 € représentant 20% du cout total prévisionnel de l'opération (11 601 400 €).

Sous réserve du dépôt d'un dossier complet sur la plateforme dématérialisée E-SYNERGIE, de son instruction et de sa sélection en Comité Régional Unique de Programmation, ce dispositif est éligible au Programme FEDER – FSE+ 2021 – 2027 Région Guadeloupe au titre de l'objectif spécifique n°2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »

Le président du conseil régional
Autorité de gestion du
Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour le président du conseil régional
et par délégation
Le directeur général des services

Ary CHALUS
Jean-Louis BOUCARD



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**

□
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
□
DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
□

N/Réf : DGS / DGAIDD / RA /VT / 2023-009
V/Ref : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPAM/2022/11/214
Affaire suivie par : Valérie TERRAM(valerie.terram@cg971.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Basse-Terre, le 13 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

à

Monsieur Éric JALTON
Président de la Communauté d'Agglomération
Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

Objet : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence
Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 novembre 2022, vous sollicitez ma participation en tant que membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI ainsi que l'accompagnement financier de la collectivité départementale à hauteur de 450 000 € HT pour l'action n°6 « entretien des cours d'eau, des ravines et canaux ».

Conformément aux compétences de la collectivité en matière de gestion des routes départementales, j'ai fait de la sécurisation des voiries départementales une priorité. En outre, la Collectivité a mis en œuvre un programme conséquent de réhabilitation et de mise aux normes parasismiques des ouvrages d'art afin de se prémunir des conséquences graves dues aux risques majeurs auxquels fait face le territoire. Aussi, je tiens à vous assurer de l'engagement de la collectivité à intervenir régulièrement sur les ouvrages situés dans votre agglomération, et notamment les ouvrages de franchissement, afin que vos administrés puissent se déplacer en toute sécurité.

Par ailleurs, je vous informe que votre demande d'accompagnement financier à laquelle j'émetts en réponse un accord de principe, sera soumise à l'avis de la commission idoine pour instruction.

Enfin, je me réjouis de co-construire et contribuer au prochain PAPI de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et vous confirme prendre part à l'instance de concertation, de dialogue et de suivi mise en place.

Mes services restent à disposition des vôtres pour vous apporter tout complément nécessaire à l'instruction de notre dossier et finaliser ce partenariat que je souhaite fécond.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Départemental


GUY LOSBAR


À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Eric JALTON,
représentant de la ville des ABYMES

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

Être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

Porter / co-piloter / exécuter (enrouler la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repères d'inondation et d
Submersion
- porter / co-piloter / exécuter l'action Poursuivre la mise à jour du DICRIN et le diffuser à la population
- porter / co-piloter / exécuter l'action Actualiser le Plan Communal de Sauvegarde et élaborer des exercices
- porter / co-piloter / exécuter l'action Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations (voies communales)

Financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- L'ensemble des actions suscités
A hauteur de (en € HT ou en %) : 25 675 €
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à LES ABYMES, le 16/02/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Le Maire

Eric JALTON



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Réf ; BRGM-GPE/YD/22/063

Objet : **Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence**

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Ywenn DE LA TORRE**,
représentant du **BRGM Direction régionale de Guadeloupe**

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- **porter / co-piloter / exécuter l'action** 1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique.....
- porter / **co-piloter** / exécuter l'action 1-8 Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine.....
- porter / co-piloter / exécuter l'action.....
- porter / co-piloter / exécuter l'action.....

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- 1-9 Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique.....
A hauteur de (en € HT ou en %) : **20%**
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à **Petit-Bourg**, le
..... **12/12/2022**

Cachet et signature du représentant légal ou
délégué
Fonction du signataire :


Ywenn DE LA TORRE
DIRECTEUR RÉGIONAL





Monsieur le Président

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Jean BARDAIL**

représentant de **Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre**

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

- Suppléant : Fabrice JASARON, Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable
- Référents techniques : Doris MIRRE, directrice des ressources environnementales/ Cynthia CAROUPANAPOULLE, Directrice générale adjointe « transition écologique »

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-

A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Petit-Canal, le 05/12/2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire :Président.....

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Cedric CORNET,

représentant de La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action _____

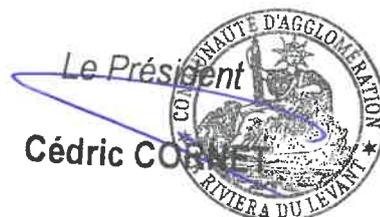
financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____
- _____
A hauteur de (en € HT ou en %) : _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Gosier, le 2 Décembre 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Président



Abymes, le 16 janvier 2023

Monsieur le Président de
Cap Excellence
18 Bd Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Ref. : JS/HA/GZ/116462/23

Objet : Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 09 décembre 2022, vous nous avez sollicité pour l'affaire citée en objet, en souhaitant notre intervention dans le cadre de trois actions définies comme suit :

- Action n° 1-5 : formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation.
- Action n° 4-2 : renforcement des échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- Action n° 4-3 : renforcement des échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire.

Ces fiches d'actions s'inscrivent pleinement dans les missions pédagogiques assurées par le CAUE. Par conséquent, nous y répondons favorablement et nous nous engageons à :

- Être membre de l'instance de concertation. Pour ce faire, nous restons en attente du retour de la convention d'adhésion soumise à votre signature en date du 08 février 2022.
- Co-piloter les actions suivant les descriptions déclinées précédemment.

A ce sujet, les programmes tels que présentés impliquent la mise à contribution des ingénieurs du CAUE, générant, vous en conviendrez, des coûts d'intervention. Nous vous ferons parvenir dans les meilleurs délais une évaluation ainsi qu'une convention spécifique pour l'ensemble des actions.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

P/Le Directeur du CAUE,

Le Directeur Général Adjoint

H. ANNEROSE

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Jack SAINCILY
représentant de CAUE de la Guadeloupe

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Abymes, le 16 janvier 2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

P/Le Directeur
[Signature]

971
Guadeloupe
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Patrick VIAL-COLLET, représentant de la CCI des Iles de Guadeloupe m'engage à :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter l'action suivante :

- 1-13, Sensibilisation des entreprises au risque d'inondation

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Pointe-à-Pitre, le

08 FEV. 2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire :

 **CCI ÎLES DE GUADELOUPE**
résidence

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, MR Sébastien AMIOT,
représentant de Conservatoire du littoral,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les actions) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Bozok Tene, le 19/10/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire : Le délégué adjoint outre-mer



Méthy BROUSSILLON

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

À

09 JAN. 2023

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Corine VINGATARANIN
représentant de l'Établissement Public Foncier
de Guadeloupe
m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

Être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

Porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 4-1 "Définir et mettre
en oeuvre une démarche d'acquisition
et de maîtrise foncière en lien avec le program
me d'aménagement"
- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 5-4 Etudes préalables
opérationnelles et sociales d'acquisition des biens
- porter / co-piloter / exécuter l'action n° 5-5 Acquisition préven
tive des biens exposés

Financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les ABYMES, le 21 décembre 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GUADELOUPE
Route de la Rocade
97139 Grand Camp LES ABYMES
Tél: 0590 91 66 05 - Fax: 0590 91 52 41
Siret: 794 380 733 00020-APE: 681 02



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Jean-Pierre CHALUS**, représentant du GRAND PORT MARITIME DE GUADELOUPE m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

X être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

X / **co-piloter** / (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- **co-piloter Action 1-8** Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine
- **co-piloter Action 1-10** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement
- **co-piloter Action 5-2** Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises
- **co-piloter Action 6-1** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'Année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire
- **co-piloter Action 6-2** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

X financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- **Action 1-8** Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine : **A hauteur de 20 000€HT**
- **Action 1-10** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement : **A hauteur de 10 000€HT**
- **Action 5-2** Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises **A hauteur de 5 000€HT**
- **Action 6-1** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'Année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire **A hauteur de 10 000€HT**
- **Action 6-2** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire **A hauteur de 50 000€HT**

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à **POINTE-A-PITRE**, le **07 FEV. 2023**

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

Le Président du Directoire

Jean-Pierre CHALUS



À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Monsieur Thierry JIMONET,
représentant de METEO-FRANCE,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

Être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

Porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- ~~porter~~ / co-piloter / ~~exécuter~~ l'action 3,1 Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision

- porter / co-piloter / exécuter l'action

- porter / co-piloter / exécuter l'action

- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les Abymes, le 10/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Le chef du Centre Météorologique

De la Guadeloupe
P.O. Le directeur
JIMONET Thierry inter régional

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Dominique LABAN Directeur,
représentant de Directeur de l'Office de l'Eau,

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action Action n° 6-1
- porter co-piloter / exécuter l'action Action n° 6-2
- porter / co-piloter / exécuter l'action
- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- action 6-1
A hauteur de (en € HT ou en %) : 30 000 € (20%)
- action 6-2
A hauteur de (en € HT ou en %) : 300 000 € (20%)
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Basse-Terre, le 22 XII 2022

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire :

LE DIRECTEUR
de l'Office de l'Eau Guadeloupe
Dominique LABAN





Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe
Technique

Jarry, le 13 janvier 2023

Le Président

A

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération Cap Excellence

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Vos réf : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/CM/KPA/MP/2022/11/208

Nos réf : D2023- 5

Dossier suivi par : Madame SAINT-CLAIR Stella (stella.saint-clair@routesdeguaadeloupe.fr)

Monsieur le Président,

J'accuse réception du courrier en date du 28 novembre 2022 par lequel vous m'informez de votre démarche de mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle de votre périmètre administratif et je vous en remercie. En effet, notre territoire est particulièrement exposé aux risques naturels majeurs (sismique, volcanique, cyclonique, inondations), qui se cumulent et se superposent de manière complexe. Avec l'évolution de l'urbanisation du territoire et des conditions climatiques, les infrastructures routières sont de plus en plus soumises à des inondations, liées aux eaux pluviales. Pour répondre à ces multiples enjeux, vous m'avez soumis un tableau de synthèse de l'ensemble du projet de programmation technique et financière sur la période 2024-2029 sur lequel vous souhaitez mon adhésion et mon partenariat sur les fiches actions suivantes :

- **Action n°1-10** : Élaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- **Action n°3-4** : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations :
 - o **Volet n°1** : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées ;
 - o **Volet n°2** : Achat et pose des équipements ;
- **Action n°6-1** : Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;

Action n°6-2 : Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire

Compte tenu des enjeux liés aux risques majeurs naturels associés aux effets du changement climatique sur les infrastructures routières, je vous informe que j'émet un avis favorable pour que notre établissement :

- soit membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI de votre territoire ;
- finance et pilote l'action n°3-4 précitée, les volets n°1 et 2 à hauteur de 15.000,00€ hors taxes ;
- co-pilote les actions n°1-10, n°6-1 et n°6-2.

Par ailleurs, je souhaiterais attirer votre attention sur la problématique d'inondation récurrente rencontrée sur le tronçon de la RN5, boulevard Patrick Saint-Eloi qui paralyse la circulation au sein de

l'agglomération. Les études hydrauliques effectuées sur le bassin versant intercepté par ces tronçons montrent la nécessité de réaliser des bassins écrêteurs à Petit-Pérou et à Bauzon comme le prévoit votre schéma de protection du risque inondation. Compte tenu de ce constat et pour répondre aux enjeux de sécurisation des usagers, il importe de prioriser cette intervention dans le programme pluriannuel d'investissement afférent au PAPI.

Sachez que notre établissement peut apporter son concours sur les aspects techniques relatifs à ces actions.

Nos services se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



P/Le Président de Routes de Guadeloupe
Puis le Président de Routes de
Guadeloupe et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Sully Pandolf
Sully PANDOLF

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Mme Christine Gangloff-Ziegler
représentant de la Région Académique de Guadeloupe

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalités) les actions suivantes (préciser le ou les actions) :

- porter / co-piloter / exécuter l'action 1.3 sensibilisation au risque inondation en milieu scolaire
- porter / co-piloter / exécuter l'action 3.2 Actualiser les plans communaux de sauvegarde et élaborer des exercices
- porter / co-piloter / exécuter l'action
- porter / co-piloter / exécuter l'action

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :
- A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Abymes, le 17/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué

Fonction du signataire : Rectrice
La Rectrice de Région Académique Guadeloupe
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Christine GANGLOFF - ZIEGLER



Basse-Terre, le 26 janvier 2023

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
DGAICV/MA/DECV/FGA/MV/CR22
Affaire suivie par : Maéva GOVINDIN
Tel : 0590.60.46.63

Le président du Conseil Régional de la
Guadeloupe

à

Monsieur Eric JALTON
Président de la communauté d'agglomération
Cap Excellence
18 boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

Objet : Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Je soussigné Ary CHALUS, président du Conseil Régional de Guadeloupe m'engage à :

- être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ou à être représenté.
- dans les meilleurs délais, à soumettre au vote de la commission permanente le principe d'une subvention destinée à co-financer l'action n°6-1 « définition d'un plan pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le président du conseil régional

Ary CHALUS


23 - 016

À

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération CAP Excellence
18, Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Objet: Lettre d'intention - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussigné, Alain BIEVRE,
représentant de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes (SAGPC),

m'engage à (Cocher un ou plusieurs engagement(s)) :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire de Cap Excellence ;

porter / co-piloter / exécuter (entourer la ou les modalité(s)) les actions suivantes (préciser le ou les action(s)) :

- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-8 « Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-9 « Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°1-10 « Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ».....
- porter co-piloter / exécuter l'action n°6-1 « Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ».....

financer les actions suivantes (préciser le ou les actions et le ou les montant(s)) :

-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :
-
A hauteur de (en € HT ou en %) :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Les Abymes, le 13/01/2023

Cachet et signature du représentant légal ou délégué
Fonction du signataire : Président du Directoire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT RÉGION DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE BAIE-MAHAULT



Direction Générale des Services
Direction de la police municipale et de la Sécurité Publique
Sécurité des Etablissements Recevant le Public

A

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
D'Agglomération CAP Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

Réf : 23/DSPSC/15/RG/HP

Objet : Lettre d'intention – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

Je soussignée, Hélène POLIFONTE,
Maire de la ville de BAIE-MAHAULT,

M'engage à :

être membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI du territoire
de Cap Excellence ;

De porter les actions suivantes et à les financer:

- **Action n°1-1** : Poursuivre le recensement des Plus Hautes eaux (PHE) et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion pour un coût de **5 000€** ;
- **Action n°1-6** : Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour un coût de **4 000€** ;
- **Action n°3-2** : Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde pour un coût de **4 000€** ;
- **Action n°3-4** : Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations pour un coût de **20 000€** ;

Soit un total de **33 000€**

Pour l'action n°3-5, qui est d'évaluer et mutualiser une plateforme d'information de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques, elle sera portée pour un montant de 5 000€.

S'agissant de l'action n°3-1 : Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision, elle est déjà effective avec la société **PREDICT**.

Et enfin de **co-piloter** toutes les autres actions.

Fait à BAIE-MAHAULT, le 30 janvier 2023

Le maire,



Le maire est empêché,
Le 17 du CGCT)
Joint au Maire

DESSOUT



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

Le Gosier, le 14 février 2023

Affaire suivie par : Jérôme BACCI

Email : jerome.bacci@smgeag.fr

Le Président

À

**Monsieur le Président de Cap Excellence
18, Boulevard LEGITIMUS
97110 POINTE-A-PITRE**

Nos Réf : J-LF/MA/GN/LV/JB - 2023_023

Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Cap Excellence

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans un dossier de candidature au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et poursuit ainsi l'excellent travail mené depuis des années sur son périmètre.

Pour donner suite à votre invitation, je vous assure de l'accompagnement du syndicat tout au long de ces travaux et sa participation en tant que membre de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi du PAPI de Cap Excellence.

Je vous confirme également que nous prendrons part plus activement aux travaux et actions pré-identifiées suivantes :

- **Action n°1-7 :** Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes ;
- **Action n°1-8 :** Etude de la Faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine ;
- **Action n°1-9 :** Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique ;
- **Action n°1-10 :** Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement ;
- **Action n°3-4 :** Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations ;
- **Action n°4-2 :** Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du Territoire ;
- **Action n°4-3 :** Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire ;
- **Action n°6-1 :** Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;
- **Action n°6-2 :** Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire ;



Pour les différents sujets en lien avec la poursuite de ces travaux, la Direction Technique du SMGEAG accompagnera vos services dans le travail partagé déjà mis en place et complémentaire aux Commissions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du Syndicat. Monsieur Jérôme BACCI (jerome.bacci@smgeag.fr / 0690555138) est le cadre référent du syndicat désigné sur ces sujets.

En vous renouvelant mes félicitations pour le travail déjà mené et confiant dans la co-construction que nous saurons mener en partenariat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations distinguées.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Louis FRANCISQUE", is written over the printed name below.

Jean-Louis FRANCISQUE



ANNEXE 4 – Tableau financier

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Axes du PAPI	Etat - FPRNM		Etat - Autre		FEDER		Conseil Régional		Conseil Départemental	
					%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0	44%	390 000,00 €	0%	0,00 €	56%	492 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0	50%	45 000,00 €	0%	0,00 €	50%	45 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	1	50%	30 000,00 €	0%	0,00 €	50%	30 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	1	80%	109 600,00 €	0%	0,00 €	20%	27 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	1	80%	108 960,00 €	0%	0,00 €	20%	27 240,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	1	80%	320 000,00 €	0%	0,00 €	20%	80 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	1	50%	24 000,00 €	0%	0,00 €	50%	24 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	1	50%	35 000,00 €	0%	0,00 €	50%	35 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	1	50%	100 000,00 €	0%	0,00 €	50%	100 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	1	46%	125 000,00 €	0%	0,00 €	46%	125 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	1	50%	130 000,00 €	0%	0,00 €	30%	78 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	1	49%	200 000,00 €	0%	0,00 €	49%	200 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL		1	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	1	50%	50 000,00 €	0%	0,00 €	50%	50 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	1	80%	289 832,00 €	0%	0,00 €	20%	72 458,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	6	50%	31 000,00 €	0%	0,00 €	50%	31 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	6	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	85%	42 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	85%	51 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	85%	255 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	3	0%	0,00 €	0%	0,00 €	85%	25 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	6	50%	25 000,00 €	0%	0,00 €	50%	25 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	4	50%	5 000,00 €	0%	0,00 €	50%	5 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	4	50%	10 000,00 €	0%	0,00 €	50%	10 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	4	50%	10 000,00 €	0%	0,00 €	50%	10 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL			0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	5	50%	67 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	40 500,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	5	50%	425 000,00 €	0%	0,00 €	50%	425 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	5	80%	936 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	5	48%	77 500,00 €	0%	0,00 €	48%	77 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	5	20%	60 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	5	50%	40 000,00 €	0%	0,00 €	50%	40 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	5	40%	80 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0	50%	150 000,00 €	0%	0,00 €	50%	150 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	6	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	6	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	45 000,00 €	0%	0
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	6	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0	0%	0
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL			0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	6	50%	157 500,00 €	50%	157 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	6	50%	942 500,00 €	0%	0,00 €	50%	942 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	6	50%	150 000,00 €	0%	0,00 €	50%	150 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	6	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	7	50%	50 000,00 €	0%	0,00 €	50%	50 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	6	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	50%	250 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €		36%	5 924 392,0 €	1%	157 500,0 €	27%	4 426 098,0 €	1%	85 500,0 €	0%	0,0 €

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Cap Excellence		Villes (yc gestionnaires routiers)		Routes de Guadeloupe		Particuliers / Entreprises / Propriétaires		Office de l'Eau Guadeloupe		BRGM		Grand Port Maritime de Guadeloupe		Autre	
				%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	7%	20 000,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	52 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	2%	10 000,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL		0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	100%	43 200,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	25%	10 800,00 €	75%	32 400,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	0%	0,00 €	15%	7 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	15%	9 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	0%	0,00 €	11%	33 750,00 €	4%	11 250,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	4%	1 125,00 €	11%	3 375,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL		100%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	20%	27 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	234 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	3%	5 000,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	80%	240 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	60%	120 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	20%	30 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	30 000,00 €	0%	0,00 €	7%	10 000,00 €	23%	35 000,00 €
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	93%	4 500 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	6%	300 000,00 €	0%	0,00 €	1%	50 000,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL		0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €	28%	4 621 125,0 €	0%	77 025,0 €	0%	11 250,0 €	4%	594 000,0 €	2%	330 000,0 €	0%	52 000,0 €	1%	95 000,0 €	0%	35 000,0 €

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Plan pluriannuel de financement							Reste à charge Cap Excellence						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	0,00 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	22 833,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	0,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	22 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	0,00 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	18 333,33 €	0,00 €	18 333,33 €	0,00 €	18 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	0,00 €	104 000,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	0,00 €	68 333,33 €	68 333,33 €	68 333,33 €	68 333,33 €	68 333,33 €	68 333,33 €	68 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	0,00 €	72 458,00 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	57 966,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	0,00 €	3 333,33 €	18 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	18 333,33 €	3 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	0,00 €	450,00 €	0,00 €	450,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	187,50 €	187,50 €	187,50 €	187,50 €	187,50 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	0,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	3 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermédiaire de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	80 168,00 €	54 832,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 033,60 €	10 966,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €	234 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	0,00 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	0,00 €	808 333,33 €	808 333,33 €	808 333,33 €	808 333,33 €	808 333,33 €	808 333,33 €	808 333,33 €	0,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	159 800,00 €	103 466,67 €	51 733,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	0,00 €	628 333,33 €	1 256 666,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €	239 968,0 €	2 878 690,0 €	4 238 299,7 €	2 366 066,4 €	2 554 066,4 €	2 187 733,1 €	1 944 066,4 €	16 033,6 €	789 203,9 €	778 237,5 €	759 187,5 €	759 637,5 €	759 187,5 €	759 637,5 €

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Reste à charge FEDER						Reste à charge Etat - FPRNM							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	0,00 €	4 566,67 €	4 566,67 €	4 566,67 €	4 566,67 €	4 566,67 €	4 566,67 €	4 566,67 €	0,00 €	18 266,67 €	18 266,67 €	18 266,67 €	18 266,67 €	18 266,67 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	0,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	4 540,00 €	0,00 €	18 160,00 €	18 160,00 €	18 160,00 €	18 160,00 €	18 160,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	0,00 €	13 333,33 €	13 333,33 €	13 333,33 €	13 333,33 €	13 333,33 €	13 333,33 €	13 333,33 €	0,00 €	53 333,33 €	53 333,33 €	53 333,33 €	53 333,33 €	53 333,33 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	9 166,67 €	0,00 €	0,00 €	9 166,67 €	0,00 €	9 166,67 €	0,00 €	7 500,00 €	9 166,67 €	0,00 €	9 166,67 €	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €	31 250,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	0,00 €	31 200,00 €	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00 €	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	0,00 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	0,00 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €	33 333,33 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	0,00 €	14 491,60 €	11 593,28 €	11 593,28 €	11 593,28 €	11 593,28 €	11 593,28 €	11 593,28 €	0,00 €	57 966,40 €	46 373,12 €	46 373,12 €	46 373,12 €	46 373,12 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	0,00 €	2 833,33 €	15 583,33 €	2 833,33 €	2 833,33 €	2 833,33 €	15 583,33 €	2 833,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	0,00 €	22 950,00 €	22 950,00 €	0,00 €	2 550,00 €	0,00 €	2 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	0,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	0,00 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	0,00 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €	833,33 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	0,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	0,00 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €	1 666,67 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 084,00 €	27 416,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	0,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 200,00 €	187 200,00 €	187 200,00 €	187 200,00 €	187 200,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	0,00 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	0,00 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €	12 916,67 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 666,67 €	26 666,67 €	26 666,67 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 900,00 €	51 733,33 €	25 866,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	0,00 €	314 166,67 €	628 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	314 166,67 €	628 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €	0,0 €	854 748,3 €	1 461 033,3 €	602 283,3 €	663 999,9 €	485 033,3 €	358 999,9 €	119 						

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Reste à charge Etat-Autre						Reste à charge Conseil Régional							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 050,40 €	16 449,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	79 900,00 €	51 733,33 €	25 866,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €	79 900,0 €	51 733,3 €	25 866,7 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	24 050,4 €	38 949,6 €	22 500,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €

Tableau de synthèse - PAPI du territoire de Cap Excellence

REF	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Coût de l'action (€ HT) - PAPI	Reste à charge Office de l'Eau							Reste à charge Villes (yc part gestionnaire routier)						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PAPI 0-1	Equipe projet chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions (yc frais annexes)	Cap Excellence	882 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2a	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des actions de l'axe 5	Cap Excellence	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-1	Poursuivre le recensement des PHE et les matérialiser par la pose de repère d'inondation et de submersion	Villes	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-2	Communication d'adhésion au diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du bâti	Cap Excellence	137 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-3	Sensibilisation au risque d'inondation en milieu scolaire	Cap Excellence	136 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-4	Sensibilisation au risque d'inondation du grand public	Cap Excellence	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-5	Formation des acteurs de la prévention et de la gestion du risque inondation	Cap Excellence	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-6	Poursuivre la mise à jour des Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les diffuser à la population	Villes	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-7	Etude du ruissellement urbain de Pointe-à-Pitre et des Abymes	Cap Excellence	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-8	Etude de la faisabilité de la protection du littoral urbain des Abymes, de Pointe à Pitre et de Jarry aux phénomènes de submersion marine	Cap Excellence	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-9	Instrumentation et amélioration de la connaissance de la submersion chronique	Cap Excellence	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-10	Elaboration et/ou actualisation des modèles hydrauliques et intégration de nouveaux scénarii d'aménagement	Cap Excellence	410 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-11	Sensibilisation aux bons réflexes lors de pluies intenses	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-12	Relevés et études préalables au déploiement de solutions immédiates de protection amovibles	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 1-13	Sensibilisation au risque d'inondation des entreprises	Cap Excellence	362 290,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6a	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-6b	Instrumenter le barrage écreteur de crue de Petit-Pérou, surveiller et alerter	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-1	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la décision	Cap Excellence	43 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
PAPI 3-2	Actualiser les Plans Communaux de Sauvegarde et élaborer des exercices	Villes	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	2 750,00 €	500,00 €	500,00 €	2 750,00 €	500,00 €	500,00 €
PAPI 3-3	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et réaliser des exercices intercommunaux	Cap Excellence	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4a	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°1 : Coordination et définition de la stratégie de signalisation des infrastructures routières inondées	Routes de Guadeloupe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 3-4b	Signaler et sécuriser les infrastructures routières impactées par les inondations - Volet n°2 : Achat et pose des équipements	Gestionnaires routiers	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
PAPI 3-5	Evaluer et mutualiser une plateforme d'information, de sensibilisation et d'alerte des populations aux risques	Cap Excellence	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	562,50 €	562,50 €	562,50 €	562,50 €	562,50 €	562,50 €	562,50 €
PAPI 6-7	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement	Cap Excellence	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-2	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Cap Excellence	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-3	Renforcer les échanges entre l'autorité en charge de la compétence GEMAPI et les aménageurs du territoire	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-4	Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la lutte contre les remblais et obstructions en zone inondable	Cap Excellence	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 4-5	Réviser les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et accompagner les Portés A Connaissance (PAC) Inondation	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-0	Diagnostic et Accompagnement à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis exposés aux risques inondations dans le plan d'eau intermittent de l'ouvrage écreteur de crue de Petit-Pérou	Cap Excellence	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Diagnostics	Cap Excellence	850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-1b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation - Travaux	Propriétaires	1 170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Diagnostics	Cap Excellence	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-2b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises - Travaux	Propriétaires	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3a	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	Cap Excellence	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 5-3b	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	Propriétaires	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 0-2b	Etudes préalables opérationnelles et sociales d'acquisition des biens exposés ou sinistrés	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-9	Acquisitions foncières pour la réalisation du programme d'aménagements structurels	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-1	Définition d'un Plan Pluriannuel, la programmation de l'année N et la passation des marchés de travaux pour l'entretien, l'aménagement et la re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	150 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2a	Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire	Cap Excellence	4 850 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-2b	Programmation et entretien du Domaine Public Fluvial (DPF) sur le territoire de Cap Excellence	DEAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3a	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Maîtrise d'œuvre	Cap Excellence	315 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-3b	Travaux de mise en conformité du barrage écreteur de crue de Petit-Pérou - Travaux	Cap Excellence	1 885 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-4	Etudes pour la construction de l'ouvrage écreteur de Bozon	Cap Excellence	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-5	Démarche exploratoire sur la restauration et l'aménagement de zone d'expansion de crue	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 7-1	Etudes pour la Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain	Cap Excellence	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPI 6-8	Etudes et travaux de confortement de berges et de restauration d'une zone d'expansion de crue de la ravine Bacadore	Cap Excellence	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL - PAPI			16 408 890,0 €	0,0 €	65 000,0 €	65 000,0 €	50 000,0 €	50 000,0 €	50 000,0 €	50 000,0 €	0,0 €	6 462,5 €	15 462,5 €	13 212,5 €	13 212,5 €	15 462,5 €	13 212,5 €

ANNEXE 5 – Membres de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi

Les membres de l'instance de concertation, de dialogue et de suivi sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- Les services de l'Etat et notamment la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), le Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC) et le Rectorat ;
- Les Villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre ;
- La Région et le Département de la Guadeloupe ;
- L'Office de l'Eau de Guadeloupe ;
- Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Routes de Guadeloupe ;
- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG) ;
- L'Établissement public foncier (EPF) ;
- Météo France ;
- L'université des Antilles ;
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Le Grand Port Maritime de Guadeloupe ;
- La société aéroportuaire Guadeloupe Pole Caraïbes ;
- Le Conservatoire du Littoral ;
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant ;
- La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

En outre, d'autres acteurs des politiques environnementales pourront utilement se joindre au comité de pilotage, citons par exemple, l'office Français de la Biodiversité, l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Parc National de la Guadeloupe, l'Office National des Forêts,...

P A P I

PROGRAMME D' ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS DU
TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE



PROJET COFINANCÉ
par le fonds européen
de développement régional

